

# 1<sup>er</sup> Baromètre Économique de la Petite Enfance

Réalités, enjeux et perspectives  
économiques de la petite enfance  
en France

Novembre 2019



**EY**

Building a better  
working world

# Clefs de lecture

La Petite Enfance est définie en France comme la période de vie allant de 0 à 6 ans. Le secteur de la Petite Enfance regroupe quant à lui l'ensemble des métiers de l'accueil des enfants âgés de moins de 6 ans, bien qu'en pratique, l'école maternelle débutant à l'âge de 3 ans, il soit souvent rapporté à l'accueil des enfants de moins de 3 ans.

Le secteur est doté de nombreux sigles dont le lecteur non initié souhaitera prendre connaissance en amont de sa lecture du Baromètre Economique. Une liste des sigles clefs est proposée ci-dessous. Un glossaire complet est disponible à la fin du document.

- ▶ CNAF : Caisse nationale des allocations familiales ;
- ▶ CAF : Caisse d'allocations familiales ;
- ▶ EAJE : Etablissement d'accueil du jeune enfant - libellé désignant toute structure d'accueil collectif d'enfants (crèches, micro-crèches, haltes garderies, jardins d'enfants, etc.) ;
- ▶ PAJE : Prestation d'accueil du jeune enfant - prestation délivrée par la CNAF aux familles pour financer l'accueil de leur enfant à l'extérieur de la famille ;
- ▶ Micro-crèche : Crèche dont la capacité maximum est de 10 places, ou « berceaux » ;
- ▶ Micro-crèche PAJE : micro-crèche ayant choisi pour modèle de financement le modèle PAJE ;
- ▶ PSU : Prestation de service unique - modèle de financement des crèches par la CNAF, sous la forme d'une participation financière versée aux EAJE ayant choisi ce modèle pour chaque heure d'accueil réalisée.

# Sommaire

1	L'accueil de la petite enfance en France n'est pas au niveau des besoins du pays	11
2	Le système français a besoin du secteur marchand, aux côtés du secteur public et associatif	23
3	Les modèles et équilibres économiques des EAJE varient fortement selon les types de gestionnaires	33
4	Pour continuer à se développer, le secteur doit adresser plusieurs enjeux stratégiques	46
5	Annexes	60



**Damien Tondelli**

Président de la Fédération Française  
des Entreprises de Crèches

## Avant-propos *Il est temps d'être au rendez-vous de notre Petite Enfance*

La Fédération Française des Entreprises de Crèches est née en 2006, peu après la naissance des premières entreprises de crèches pour répondre à la demande croissante de places. Depuis son origine, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées. Dans l'intérêt de l'enfant et pour toujours répondre et surpasser les attentes des parents, la FFEC multiplie les démarches et les initiatives auprès des partenaires institutionnels et publics pour dynamiser la politique sociale du secteur et contribuer à la création et au maintien de structures d'accueil de qualité.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la FFEC représente 600 entreprises de crèches adhérentes, 1800 crèches et micro-crèches, 46 000 places de crèches et 19 000 professionnels de la Petite Enfance.

La France doit refaire de la Petite Enfance une priorité. *« Les 1000 premiers jours de vie d'un citoyen français sont décisifs, sur le plan affectif, sur le plan cognitif. C'est là qu'on construit parfois le pire et qu'on peut bâtir le meilleur. Nous devons construire et imaginer beaucoup plus loin que ce qu'on a fait jusque-là »*<sup>1</sup>.

Il manque 230 000 places de crèches en plus des 450 000 existantes pour satisfaire les besoins des 2,2 millions d'enfants de moins de 3 ans. A peine 50% des demandes de places de crèches sont satisfaites. Les congés parentaux forcés - du fait de l'absence de solutions d'accueil - mettent souvent à mal l'égalité entre les femmes et les hommes constituant un frein à l'épanouissement professionnel.

Les entreprises de crèches portent 80% des créations de place depuis 2012 et s'adaptent, au quotidien, aux besoins des parents.

Néanmoins de nombreux freins à la création de places subsistent et une coordination de l'ensemble des acteurs du secteur, publics comme privés, est nécessaire pour enfin proposer une solution pour chaque parent et chaque enfant.

La qualité de l'accueil des jeunes enfants doit être au cœur des préoccupations, aussi est-il urgent de procéder à une harmonisation des règles de construction et de mettre fin aux multiples règles souvent contradictoires retardant les ouvertures et aggravant les coûts.

En outre, les professionnels du secteur s'essouffent devant l'accroissement de la charge administrative et des contraintes financières. Dans la lignée des annonces du gouvernement sur l'importance des 1000 premiers jours, la valorisation des plus de 200 000 professionnels des crèches et micro-crèches devient une priorité. Il est essentiel de susciter des vocations afin de pourvoir aux 30 000 emplois d'ici 2025 qui seront créés par les gestionnaires publics, privés, associatifs ou marchands.

Le premier baromètre de la Petite Enfance a vocation à rassembler ici les données relatives à toutes les crèches du point de vue des gestionnaires. La FFEC a choisi de financer deux cabinets indépendants réputés pour leur connaissance du secteur, leur expertise méthodologique et leur objectivité : Cekoïa Conseil et EY.

Le baromètre de la petite enfance réalise un état des lieux fidèle de la situation en France pour réfléchir, de concert, aux axes d'amélioration. En matière de petite enfance, le système français brille par son immense complexité que ce soit en matière de normes applicables, d'autorités en charge du contrôle ou de modalités de financement. Il est largement dépassé, par les pays voisins tels que l'Allemagne, en simplicité et en capacité d'accueil, contrairement à ce que l'on imagine communément.

Ce baromètre sera réactualisé en son temps et est le premier opus des études de la FFEC. La FFEC éditera dans les années à venir un comparatif européen et des propositions de réforme avec leurs études d'impact. Elle accueillera dans le comité de pilotage de ces études les partenaires de la Petite Enfance qui souhaiteront disposer de données objectives et s'interroger sur les enjeux de demain.

<sup>1</sup> Emmanuel Macron, 25 avril 2019



**Marc Lhermitte**  
Partner EY



**Jessica Chamba**  
Fondatrice du cabinet Cekoïa,  
Associate Partner EY

## Avant-propos *Pourquoi ce 1<sup>er</sup> baromètre de la petite enfance ?*

Nos équipes avaient l'ambition de décrire un secteur si intimement lié au quotidien de millions de familles et premier maillon de l'éveil et de l'éducation des jeunes enfants en France. Il y a plus de 10 ans maintenant, les acteurs publics décidaient d'accélérer le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance en permettant à des acteurs privés de proposer une offre complémentaire au système de crèches publiques (principalement municipales) et associatives. Depuis 2012, grâce aux aides publiques et aux incitations fiscales, le secteur marchand et les entreprises de crèches ont créé près de 80% des nouvelles places et créé plus de 30 000 emplois sur tout le territoire.

Le secteur est néanmoins à un tournant de son histoire : la demande d'accueil « formel » reste importante et, pour beaucoup de familles, non satisfaite. Le système d'accompagnement financier et fiscal reste complexe. La réglementation est chaque jour plus exigeante, pour partie afin de maintenir un haut niveau de qualité et de sécurité, mais par ailleurs reflet d'une culture française dans laquelle pour chaque difficulté rencontrée, il convient de définir ou de revoir la règle, créant ainsi de multiples règles locales régulièrement modifiées. Le recrutement et la formation des personnels reste un enjeu massif, alors qu'on estime - cette 1<sup>ère</sup> étude l'établit - qu'environ 75 000 places pourraient être proposées aux familles d'ici 2025 pour l'accueil, l'éveil et le soin des enfants en crèche.

Nos équipes se sont plongées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019 dans l'incroyable diversité des offres, des systèmes de financement, des statistiques démographiques pour évaluer, au plus juste et au plus objectif, la réalité

économique de ce secteur : combien de places sont aujourd'hui disponibles et combien la France pourrait-elle en produire dans les prochaines années afin de répondre à la simple demande des familles ? Comment le système français se compare-t-il à ses homologues européens, sur le plan démographique, réglementaire, fiscal, et quelles leçons peut-on en tirer ? Comment décrire le modèle économique de l'accueil de la petite enfance, entre coût de production des places et financement par les différentes parties prenantes, familles et acteurs publics ? Comment évaluer la complémentarité, indispensable, des systèmes marchand et non marchand, et en maintenir la coexistence, sachant qu'ils ne sont pas soumis aux mêmes conditions d'investissement et d'exploitation, qu'elles soient nées de l'histoire ou de la réglementation sans cesse actualisée ? Comment, enfin, décrire les principaux enjeux de développement du secteur afin que l'accueil de la petite enfance reste au premier rang des priorités du pays ?

Plus de 150 sources, près de 20 entretiens et groupes de travail, un travail de modélisation, de benchmarking, de vérification et de synthèse ont permis aux équipes d'EY, accompagnées de celles de la FFEC, mais aussi des services de la CNAF, de produire ce 1<sup>er</sup> baromètre complet du secteur. Qu'ils en soient remerciés et conscients que cette base de travail doit servir - c'est son ambition - de guide d'une réflexion multipartite sur les conditions de croissance de l'accueil de la petite enfance, dans le respect absolu de sa qualité, le souci de gestion raisonnable des moyens publics et la possibilité d'en faire un vecteur de développement de l'emploi par tous les acteurs du secteur.

# 1

## Synthèse

### La France doit être au rendez-vous de sa petite enfance, car elle n'est pas à la hauteur des besoins d'accueil

Le domaine de la petite enfance concerne 4,5 millions de jeunes enfants dont 2,2 millions de moins de 3 ans<sup>2</sup>. La France en a fait une priorité nationale en soulignant le caractère décisif des 1 000 premiers jours de la vie et la nécessité d'y investir, tant les inégalités précoces de langage, de socialisation, de stimulation, déterminent la réussite scolaire et professionnelle de chacun.

Environ 60% des enfants de moins de 3 ans sont encore accueillis principalement par leurs parents, la famille ou des proches<sup>3</sup>. Le reste se répartit entre l'accueil par les assistantes maternelles (près de 20%), l'accueil collectif (environ 13%) et d'autres modes. Cette répartition cache évidemment des écarts importants entre les familles, notamment en fonction de l'activité des parents, des revenus, et du statut biparental ou monoparental de la famille.

Plus d'un enfant sur deux gardé par ses parents ou des proches l'est faute d'autre solution<sup>4</sup>. Le souhait de recourir à une solution formelle d'accueil est exprimé de manière plus intense chaque année : 52% des familles en 2017 contre 45% en 2015. 54% des parents qui gardent eux-mêmes leur enfant auraient souhaité avoir accès à une autre solution. Enfin, 42% des demandes de places en EAJE restent non pourvues en France, sachant toutefois qu'une partie de ces demandes insatisfaites de l'accueil collectif se reporte sur les assistantes maternelles.

Le soutien de l'État aux familles est important, mais reste complexe et ne répond pas à toutes les situations sociales et familiales en France. Si les schémas de financement des familles prennent une diversité de formes (chèques, avances de frais ou allègement fiscal), les restes à charge des familles varient sensiblement selon les revenus et le mode d'accueil choisi, le lieu de garde, la situation professionnelle, familiale ou géographique. La variété des options et la complexité des procédures imposent plus que ne facilitent l'accès aux modes d'accueil souhaités et utiles aux familles ayant les situations sociales les plus tendues (revenus faibles, familles monoparentales, contexte professionnel tendu).

Par ailleurs, l'accès aux modes d'accueil est inégal selon les territoires. La couverture de l'accueil formel - tous modes d'accueil confondus - varie fortement selon les départements, allant de 6 à 66 places pour 100 enfants de moins de 3 ans<sup>5</sup>. Les zones urbaines sont mieux dotées en EAJE, les zones rurales affichant, quant à elles, une proportion nettement plus importante d'accueil individuel. Par exemple, en Île-de-France, Paris (59 places pour 100 enfants de moins de 3 ans) et les Hauts-de-Seine (41 places) bénéficient des capacités les plus élevées en accueil collectif.

<sup>2</sup> Source : Insee, estimations de populations - 2019

<sup>3</sup> Source : DREES, Enquête modes de garde - 2016

<sup>4</sup> Source : Estimation EY-Cekoïa d'après ONAPE - 2018

<sup>5</sup> Source : DREES, L'offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans - 2016



# Synthèse

# 2

## Le système français d'accueil de la petite enfance a besoin du secteur privé marchand, aux côtés du secteur public et associatif

La plupart des pays européens combine une offre publique et privée, qu'elle soit subventionnée (en investissement ou en fonctionnement) ou non, afin de répondre aux enjeux du secteur de la petite enfance<sup>6</sup>.

En France, les gestionnaires publics sont principalement des collectivités territoriales ou centres d'action sociale et représentent actuellement environ 59% de l'offre d'accueil en EAJE<sup>7</sup>. Le secteur associatif a progressivement trouvé sa place, avec environ 25% des places à l'heure actuelle. Cependant, depuis une quinzaine d'années, afin de répondre à la forte pénurie et faciliter la création d'emplois, le secteur s'est ouvert aux entreprises de crèches (PSU et micro-crèches PAJE), qui représentent désormais 18% des berceaux (80 000), et ont créé près de 80% des nouvelles places entre 2012 et 2018. Ces gestionnaires reconnaissent néanmoins que le système actuel reste trop complexe et objet de réglementations qui, en l'état, enravent une augmentation de capacités plus rapide. Dans le même temps, l'État et les acteurs institutionnels réaffirment régulièrement le besoin que le secteur de la petite enfance reste l'objet d'une politique publique nationale fortement pilotée et

régulée.

Si le secteur marchand a réussi à générer plus de 50 000 places entre 2012 et 2018, il serait en mesure de générer d'ici 2025 75 000 berceaux supplémentaires<sup>8</sup>, soit l'essentiel de l'offre nouvelle, si le rythme de croissance des différentes catégories de gestionnaires se maintient dans la tendance actuelle. Malgré la dynamique de création du secteur marchand, les objectifs fixés par l'État et la CNAF (100 000 nouvelles places de crèche 2013 à 2017) sont loin d'être atteints. En comparaison, l'Allemagne a pourtant créé 300 000 places de crèche en moins de 10 ans<sup>9</sup>.

En termes d'emplois, les entreprises de crèches ont contribué à 20 000 créations de postes entre 2012 et 2018 et pourraient porter la totalité des 30 000 nouveaux emplois potentiels d'ici 2025<sup>10</sup>.

<sup>6</sup> Source : Eurydice - 2013

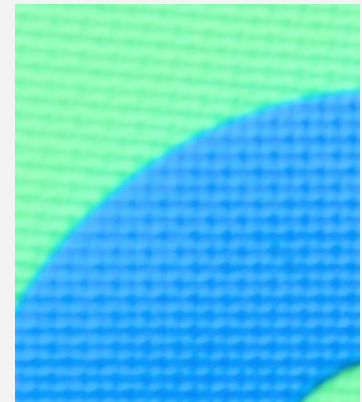
<sup>7</sup> Source : Estimation EY-Cekoïa d'après CNAF - 2012 à 2017, et Onape - 2013 à 2018

<sup>8</sup> Source : Estimation EY-Cekoïa d'après CNAF - 2012 à 2017, et Onape - 2013 à 2018, par application d'hypothèses conservatrices sur les tendances de croissance actuelles

<sup>9</sup> Source : France Stratégie, Places en crèche : pourquoi l'Allemagne fait-elle mieux que la France depuis 10 ans ? - 2017

<sup>10</sup> Source : Estimation EY-Cekoïa, d'après le ratio d'emploi par berceau observé sur les entreprises de crèche, FFEC - 2018

# 3 Synthèse



## Les modèles et équilibres économiques des EAJE varient fortement selon les types de gestionnaire

En France, le financement des EAJE combine celui consenti par les familles et les employeurs réservataires, mais aussi de nombreux acteurs publics (CNAF, État et collectivités territoriales) qui interviennent de façon plus ou moins directe et différenciée en fonction du mode d'accueil de l'enfant. Cette complexité rend ce schéma de financement opaque et difficile à piloter pour l'État.

Pour contribuer à se financer, les gestionnaires de crèches s'appuient sur deux modes de financement : PSU et PAJE. Les crèches PSU représentent environ 93% des places en 2017, alors que les micro-crèches PAJE ont progressivement atteint 7%<sup>11</sup>, notamment grâce à un modèle économique reposant sur une seule source de financement : les familles aidées a posteriori par la CAF quand le modèle PSU aide les familles a priori en subventionnant le gestionnaire.

Le soutien financier public est variable selon le mode d'accueil. En matière de fonctionnement, les établissements du secteur public sont ceux qui concentrent la part la plus importante de financements publics (12 401€ par place de crèche et par an), devant le secteur associatif et solidaire (11 028 €), et devant le secteur privé marchand (9 315€)<sup>12</sup>. Le reste à charge des familles varie sensiblement selon les revenus et l'aide publique apportée.

L'investissement moyen par nouvelle place de crèche (environ 25 500€ par place) est bien moins élevé lorsque l'investissement est porté par une entreprise du secteur marchand (20 140€ contre près de 50 000€ pour le secteur public)<sup>13</sup>. Il est de surcroît moins pesant pour les finances publiques, car la part des subventions à l'investissement y est plus faible.

La comparaison des équilibres économiques indique des disparités entre les différents types de gestionnaires. En mode PSU, le secteur privé marchand parvient à peu près à équilibrer son solde recettes/coût de revient, alors que le secteur associatif est légèrement déficitaire. Quant au secteur public, il ne parvient pas à l'équilibre bien que plusieurs postes de charges soient notoirement sous-évalués (notamment l'immobilier qui est souvent amorti ou bénéficiant de modes d'investissement direct de l'acteur territorial, par exemple)<sup>14</sup>.

<sup>11</sup> Source : Estimation EY-Cekořa d'après CNAF - 2012 à 2017, et Onape - 2013 à 2018

<sup>12</sup> Source : Estimation EY-Cekořa d'après CNAF - 2017

<sup>13</sup> Source : Rapport IGAS - 2018

<sup>14</sup> Source : Estimation EY-Cekořa d'après CNAF - 2017





# Synthèse

# 4

**Pour continuer à se développer, le secteur doit adresser plusieurs enjeux stratégiques**

## Enjeu N°1

Améliorer encore la qualité de l'accueil. Comme dans les structures portées par le secteur public ou associatif, la qualité de l'accueil des jeunes enfants est un élément incontournable du projet des entreprises de crèches. Pour assurer la qualité d'accueil dans leurs structures, les entrepreneurs s'appuient sur la formation, investissent dans le développement de projets pédagogiques innovants, ou, pour certains, entreprennent des démarches de labellisation par des organismes indépendants. Pour sceller leurs engagements qualité, les entreprises de la FFEC adhèrent toutes à une charte qualité.

## Enjeu N°2

Développer l'attractivité des métiers. Former et recruter des professionnels de la petite enfance reste une urgence pour répondre aux besoins d'accueil des jeunes enfants. La pénurie de professionnels est un frein à la création de nouvelles places et les difficultés à recruter vont s'accroître. Pour attirer les candidats et créer de nouvelles vocations, professionnels et institutionnels devront également miser sur la valorisation des métiers et la consolidation d'une identité professionnelle. En plus des dimensions de soin et d'éveil, les parcours professionnels doivent continuer à s'enrichir et intégrer désormais la relation avec les familles, le management d'équipe ou encore la gestion budgétaire. Il s'agit là d'un défi supplémentaire à la création de vocations, à l'heure où les professionnels de la petite enfance sont en attente d'un retour aux fondamentaux de la profession, et rejettent de plus en plus les rigidités et lourdeurs liées aux nombreuses contraintes financières, administratives, normes, etc.

## Enjeu N°3

Participer à la réduction des inégalités. La part d'enfants issus de familles pauvres ou d'enfants en situation de handicap en accueil collectif doit encore augmenter. Par exemple, les familles issues des milieux les moins aisés laissent en moyenne moins longtemps leurs enfants en EAJE, ce qui peut s'expliquer par des taux d'activité plus faibles... mais est justement un frein au retour à l'activité. Le développement de l'accueil occasionnel ou régulier à temps partiel, une politique volontariste de rééquilibrage appuyée sur des modes de financement différenciés, dans le cadre de schémas territoriaux de la petite enfance, pourraient réduire une partie des écarts.

## Enjeu N°4

Maintenir la capacité à développer l'offre de places et créer de l'emploi. L'équilibre budgétaire fragile des EAJE les contraint à optimiser leur gestion pour être pérennes. Or, le secteur marchand reste le principal vecteur de création de places (80% de la croissance depuis 2012)<sup>15</sup>. Cependant, afin de continuer à investir et à générer ce développement économique, il doit maintenir un modèle économique qui reste fragile. Si les entreprises du secteur n'avaient plus les moyens de développer l'offre au rythme actuel (+12%/an), mais de moitié, le secteur perdrait directement une capacité de création de 40 000 nouvelles places d'ici 2025.

## Enjeu N°5

Simplifier le cadre réglementaire. Les dirigeants et acteurs du secteur s'accordent à dire que celui-ci doit simplifier ses modes de financement et sa réglementation car cet encadrement, bien que nécessaire par principe au maintien de la qualité et de la sécurité, freine notablement la création de places et tire les coûts vers le haut, mettant en tension les professionnels et donc la qualité d'accueil.

<sup>15</sup> Source : Estimation EY-Cekořa, d'après CNAF - 2012 à 2017 et Onape, 2013 à 2018

# Du baromètre 2019 de la petite enfance, quelques chiffres-clés

2,2M



Nombre d'enfants de moins de 3 ans en France  
(Insee, estimations de populations - 2019)

446 000



+2%

Nombre de places en EAJE en France et croissance 2018/2017  
(Estimation EY-Cekoïa d'après CNAF - 2012 à 2017, et Onape - 2013 à 2018)

80 000



18%

Nombre de places gérées par le secteur marchand et part sur le total du secteur  
(Estimation EY-Cekoïa d'après CNAF - 2012 à 2017, et Onape - 2013 à 2018)

50 000

+10%

Nombre de places créées par le secteur marchand entre 2012 et 2018 et croissance 2018/2017  
(Estimation EY-Cekoïa d'après CNAF - 2012 à 2017, et Onape - 2013 à 2018)

80%



Part des entreprises de crèches dans la création de places en EAJE et la création d'emplois entre 2012 et 2018  
(Estimation EY-Cekoïa d'après CNAF - 2012 à 2017, et Onape - 2013 à 2018)

25 500€



Investissement moyen par place de crèche, tous gestionnaires confondus  
(Rapport IGAS - données 2016)

200 000



Nombre d'emplois dans les EAJE  
(Estimation EY-Cekoïa d'après données FFEC - 2018)

230 000



Nombre d'emplois potentiels du secteur de l'accueil collectif en 2025  
(Estimation EY-Cekoïa d'après données FFEC - 2018)

54%



Parents gardant leur enfant et qui auraient souhaité une autre solution  
(Onape - 2018)

42%



Part des demandes de places en crèche non pourvues faute de places  
(Onape - 2018)



## L'accueil de la petite enfance en France n'est pas au niveau des besoins du pays

Les principales questions :

- ▶ Quels sont les enjeux de la petite enfance en France ?
- ▶ Quels sont les modes d'accueil que les familles attendent et ceux auxquels elles ont accès ?
- ▶ Quel est l'état de l'offre d'accueil formel, au plan quantitatif, social et territorial ?
- ▶ Comment l'État et les autres acteurs publics soutiennent-ils les familles en France et en Europe ?

## Le secteur de la petite enfance concerne 4,5 millions de jeunes enfants dont 2,2 millions de moins de 3 ans

La population des enfants âgés de moins de 6 ans reste à un niveau élevé, malgré quatre années de baisse consécutive de la natalité

Au 1er janvier 2018, la France comptait 4,5 millions d'enfants âgés de moins de 6 ans, dont 2,2 millions d'enfants âgés de moins de 3 ans.

La démographie des enfants de moins de 6 ans représente donc 8% de la population française, celle des moins de 3 ans 4,4%<sup>16</sup>. Les enfants de moins de 6 ans et de moins de 3 ans représentent une part plus importante de la population totale en France que chez nos voisins Européens (Allemagne, Royaume-Uni, Suède).

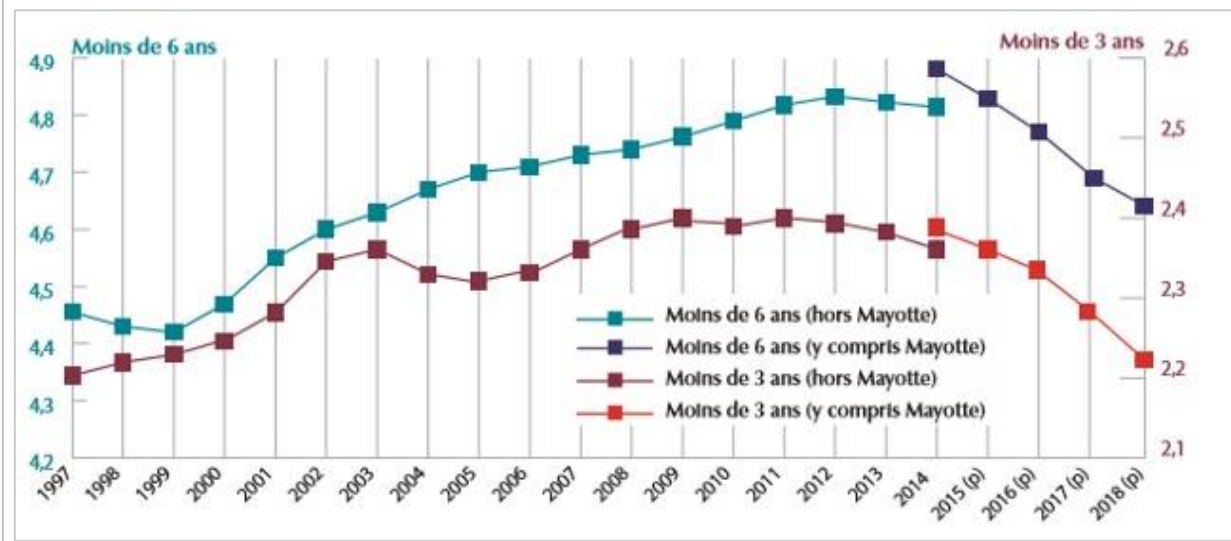
Ainsi, 2 millions de foyers français ont au moins un enfant de moins de 3 ans à charge, soit 15% des familles avec enfants mineurs.

**Tableau 1:** Proportion des enfants de moins de 3 ans et de moins de 6 ans dans la population totale de 4 pays européens (estimation EY-Cekoïa, à partir des statistiques fournies par chaque nation - Statistisches Bundesamt, Office for National Statistics, Statistiska centralbyrån - 2018)

	France	Allemagne	Royaume-Uni	Suède
Part des enfants de moins de 3 ans dans la population	4,4%	2,9%	3,48%	3,51%
Part des enfants de moins de 6 ans dans la population	8,0%	5,61%	7,13%	7,11%

<sup>16</sup> Estimation EY-Cekoïa, d'après Insee - 2018

Figure 1-1 : Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans et de moins de 6 ans en France (source : Insee, estimations de populations - 2019)



Cette population d'enfants âgés de moins de 3 ans, qui constitue en France le périmètre de « la petite enfance », est relativement stable depuis une dizaine d'années, bien qu'en légère baisse depuis 2012. Cette diminution s'explique principalement par la baisse du taux de fécondité des femmes (1,88 enfant par femmes en 2017, contre 2,00 en 2014, Insee). Par ailleurs, la baisse du nombre de femmes aux âges où elles sont les plus fécondes, entre 20 et 40 ans, engendre une baisse mécanique du nombre de naissances. En 2012, les femmes entre 20 et 40 ans étaient 8,8 millions en 2007, contre 8,4 millions en 2017.

Certains experts attribuent directement cette baisse à un affaiblissement de la politique familiale française entre 2013 et 2018, et notamment la diminution des aides de la Cnaf aux ménages les plus aisés en 2015 et 2018 (2013 : baisse du plafond du quotient familial de 2330 euros à 2000 euros ; 2015 : modulation des allocations familiales en fonction des revenus des familles qui a entraîné une division par 2 ou par 4 de l'allocation familiale de base pour les ménages les plus aisés ; 2018 : division par 2 de l'allocation de base de la PAJE pour les ménages les plus aisés - Loi des finances 2013, 2014, 2015, 2017). C'est le cas de Gérard-François Dumont, professeur à l'université Paris-Sorbonne et président de la revue *Population & Avenir*. Pour d'autres, « *Il est difficile d'établir un lien direct* », en particulier parce que seuls les 20% des ménages les plus aisés ont perdu financièrement aux réformes, même si la baisse des aides « pourrait entrer dans le jeu » selon Laurent Toulemon, démographe à l'Institut national d'études démographiques (INED).

La qualité d'accueil de la petite enfance est devenue un enjeu central dans la plupart des pays

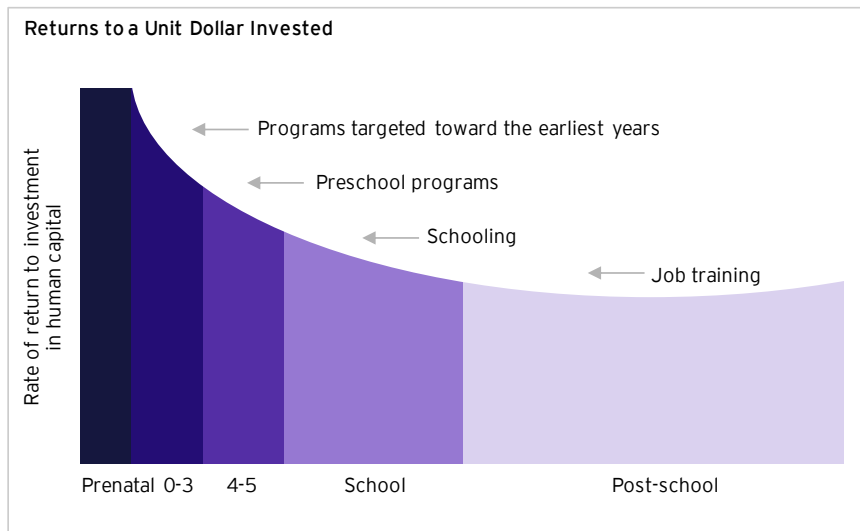
Selon la très grande majorité des analyses sur le sujet, les inégalités précoces (dès 3 ans) de langage, de socialisation, de stimulation, déterminent fortement la réussite scolaire et professionnelle<sup>17</sup>. L'investissement social dans l'accueil du jeune enfant bénéficie particulièrement aux enfants issus des milieux défavorisés, il est plus efficace que certaines dépenses publiques plus tardives.

En France, le Président Macron en a fait une priorité nationale en soulignant le caractère décisif des 1 000 premiers jours de la vie et en indiquant son souhait que la France investisse sur cette tranche d'âge au travers d'un programme d'accompagnement des parents. La contribution des modes d'accueil au développement et à l'épanouissement de l'enfant n'est plus à démontrer et c'est d'ailleurs sur cette tranche d'âge que les connaissances en ce domaine ont le plus évolué. La conception qualitative des modes d'accueil doit permettre à l'enfant d'acquérir la sécurité et le bien-être sur les plans physique, affectif, cognitif, émotionnel et social.

Selon les enseignements du Professeur Heckman, Prix Nobel d'économie, il s'agit même d'un investissement social utile afin de réduire les coûts sociaux et de favoriser la croissance économique. Ses travaux ont même déterminé la rentabilité de cet investissement précoce. Il y a en effet un coût humain et social lorsque les enfants ne peuvent être accueillis ou sont accueillis de façon inadaptée.

<sup>17</sup>Source : Inégalités socioéconomiques dans le développement langagier et moteur des enfants à 2 ans, Elfe 2018

Figure 1-2 : Retour sur investissement pour un dollar d'investissement dans la petite enfance (sources : Invest in early childhood development, Heckman - 2012, Investissons dans la petite enfance, Terra Nova - 2017)



L'investissement dans la qualité des modes d'accueil du très jeune enfant, a par ailleurs d'autres enjeux que sont l'articulation de la vie professionnelle avec la vie de famille, l'accompagnement à la parentalité, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'égalité des chances dès le plus jeune âge, la lutte contre la pauvreté, l'inclusion et l'insertion sociale et économique.

Marc Jouannic, Président de Crèche Attitude, rappelle ainsi « qu'un enfant qui n'a pas été bien accueilli, n'a pas été bien nourri, n'a pas été sensibilisé au handicap ou à la diversité, qui n'a pas été éveillé aux gestes qui protègent l'environnement, protègent sa santé, induit des coûts indirects sur la société, non mesurés aujourd'hui ».

L'investissement social est particulièrement bénéfique aux enfants issus des milieux les moins aisés. Tout d'abord, la pauvreté à long terme a des effets négatifs sur le développement cognitif et émotionnel de l'enfant, elle crée un environnement moins propice aux apprentissages<sup>18</sup> et accroît le risque de décrochage scolaire. Par ailleurs, le recours à un mode d'accueil facilite l'accès à l'emploi, notamment pour les mères de familles défavorisées, ce qui a pour effet d'augmenter le revenu du foyer<sup>19</sup>.

## En France, l'accueil collectif en EAJE ne concerne qu'un enfant sur 8

Pour faire garder leurs enfants de moins de 3 ans, les familles peuvent ainsi recourir à différents modes d'accueil externes à la famille, dits modes formels, ou en assurer eux-mêmes la garde, en combinant éventuellement au cours de la journée ou de la semaine ces solutions.

- ▶ L'accueil par les parents ou la famille ;
- ▶ L'accueil formel individuel (les assistantes maternelles et auxiliaires parentales<sup>20</sup>) ;
- ▶ L'accueil formel collectif (les crèches).

Aux modes d'accueil formels individuels et collectifs s'ajoute la préscolarisation.

### Accueil par les parents ou la famille : 60% des jeunes enfants sont gardés principalement par leurs parents en semaine

Lorsqu'ils ne sont pas accueillis par des modes d'accueil payants, les enfants sont accueillis par leurs parents, la famille ou des proches. Les parents peuvent avoir recours à un congé parental d'éducation, à temps plein ou partiel, accompagné ou non d'une indemnisation via la Prestation partagée d'Education de l'Enfant (PrePare).

Au sein des modes d'accueil formel, la solution la plus fréquente est l'accueil par les assistantes maternelles agréées, qui concerne près d'un enfant sur cinq, suivi par l'accueil en EAJE qui représente 13% des solutions

<sup>18</sup> Source : Schneider et al., 2010, d'après Les inégalités sociales d'accès aux modes d'accueil des jeunes enfants, Cnaf, Maison des relations européennes, 2018

<sup>19</sup> Source : Chen et Corak, 2008 ; Gomick et Jantti, 2012, d'après Les inégalités sociales d'accès aux modes d'accueil des jeunes enfants, Cnaf, Maison des relations européennes, 2018

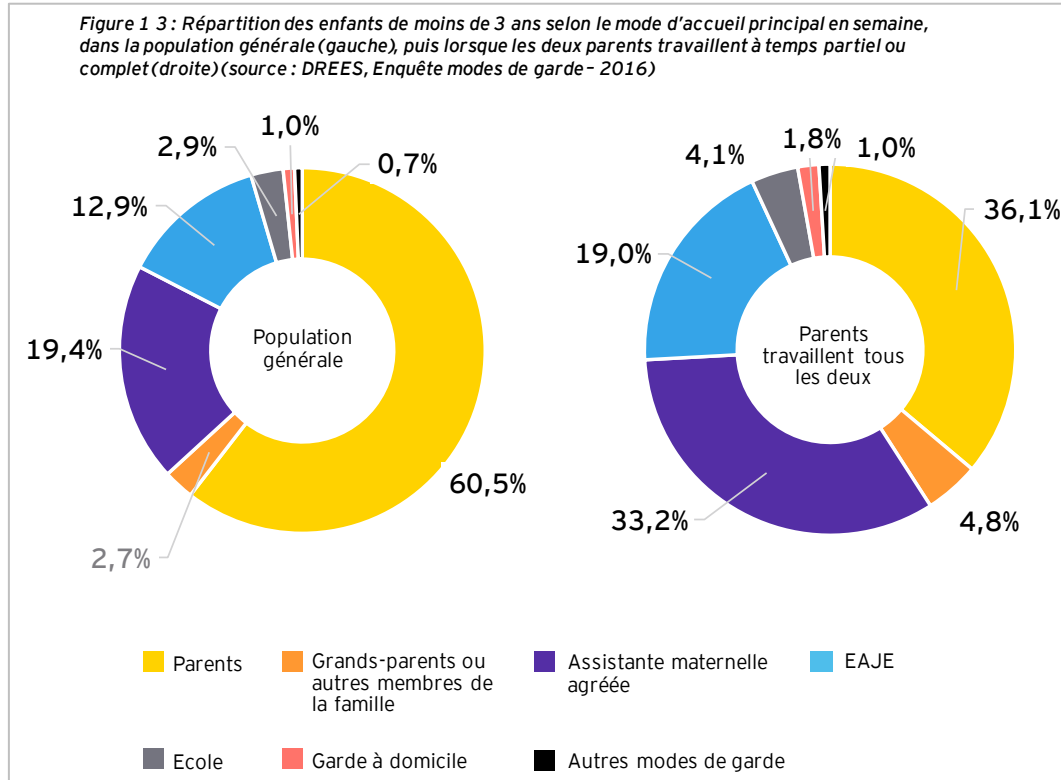
<sup>20</sup> Ou « nounous » au domicile des parents

auxquelles les familles ont recours.

Cette répartition cache toutefois des écarts importants entre les familles, notamment en fonction de l'activité des parents, des revenus, et du statut biparental ou monoparental de la famille. Dans les familles où les parents travaillent tous les deux, à temps partiel ou complet, la part

d'enfants gardés principalement par leurs parents tombe à 36%<sup>21</sup>. Chez les ménages les moins aisés (deux premiers quintiles de revenus) cette proportion atteint 83%.

Enfin, la répartition dépend également grandement de l'âge de l'enfant, à 6 mois, 53% des enfants sont gardés par leur parents, contre 27% uniquement à 2,5 ans.



L'accueil formel individuel représente environ 20% de l'accueil des enfants de moins de 3 ans<sup>22</sup>.

Tout d'abord, l'accueil d'un enfant peut être effectué par une assistante maternelle détenant un agrément obligatoire de la PMI l'autorisant à accueillir à son domicile ou en maison d'assistantes maternelles (MAM) jusqu'à 4 enfants.

Ce rôle peut être assuré après une formation initiale de 80 heures complétée par une formation de 40h, délivrée par le Conseil départemental ou un organisme indépendant de formation. L'assistante maternelle est rémunérée directement par les parents qui bénéficient d'une aide appelée Complément du mode de garde individuel et du Crédit d'impôt pour Garde d'enfant à l'extérieur du domicile.

Ensuite, l'accueil formel individuel peut être de la garde à domicile qui est quant à elle réalisée par une auxiliaire parentale (la « nounou ») - au domicile de la famille. Dans le cadre de la garde partagée, le plus souvent pour en réduire le coût, plusieurs enfants issus de 2 familles sont gardés en un même domicile par une même auxiliaire parentale. Aucune formation<sup>23</sup> ni agrément n'est obligatoire, mais les familles bénéficient d'aides de la Cnaf (CMG)



<sup>21</sup> Source : DREES - 2013

<sup>22</sup>Source : Selon les dernières données disponibles, « Du côté des familles », Drees, 2013, l'accueil par les assistantes maternelles et par les nounous sont les modes d'accueil de respectivement 19,4% et 1% des enfants des moins de 3 ans

<sup>23</sup> La formation continue reste toutefois un droit pour n'importe quel salarié

modulées selon leurs revenus et du crédit d'impôts pour les salariés à domicile.

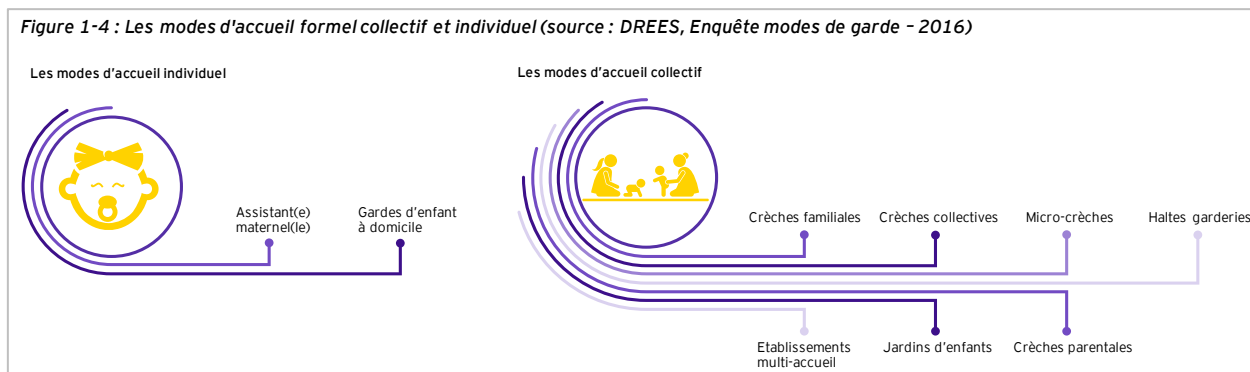
Les intervenants à domicile peuvent être directement rémunérés par les familles qui entrent dans le cadre du particulier employeur ou être mis en relation avec les familles via des structures associatives et marchandes en mode prestataire ou mandataire.

Si l'on parle d'accueil individuel, en pratique, les enfants peuvent évoluer au contact d'autres enfants dans les deux modes d'accueil.

**L'accueil formel collectif représente près de 13% des enfants de moins de 3 ans<sup>24</sup>**

Les modes d'accueil collectif regroupent diverses catégories d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) spécialement conçus pour recevoir les jeunes

enfants le plus souvent jusqu'à leur entrée à l'école maternelle. Les locaux sont ainsi aménagés pour respecter des normes de sécurité. Ces établissements sont plus connus sous le nom de crèches collectives, haltes garderies, micro-crèches, crèches familiales, crèches parentales, ou encore jardins d'enfants, et accueillent les enfants à temps partiel ou complet, de manière régulière ou occasionnelle. Au sein de ces établissements, des professionnels de la petite enfance interviennent ; ce sont notamment les titulaires de CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (ex CAP Petite Enfance)<sup>25</sup>, les assistantes maternelles (dans les crèches familiales), les auxiliaires de puériculture, les infirmiers, les infirmiers puériculteurs, les éducateurs de jeunes enfants, les psychomotriciens, les médecins, les psychologues et les directeurs ou référents techniques des établissements<sup>26</sup>.



**La préscolarisation touche environ 4% des enfants de moins de 3 ans**

A ces modes payants (selon des modalités évidemment différentes), s'ajoute la préscolarisation. Celle-ci désigne l'accueil d'enfants dès l'âge de 2 ans dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat.

Ce mode d'accueil, qui représentait 35% des modes d'accueil des enfants de 2 à 3 ans à la fin des années 1990<sup>27</sup>, oscille aujourd'hui autour des 12% depuis 2012 pour cette tranche d'âge, et représente donc uniquement 4% des modes d'accueil des moins de 3 ans en 2016. Le dispositif est développé notamment dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé.

A la rentrée 2019, la loi Blanquer avance l'âge de

l'instruction obligatoire pour les enfants de 6 à 3 ans, modifiant ainsi la loi Jules Ferry datant de 1882. En pratique, cette loi aura essentiellement une portée symbolique puisque la quasi-totalité des enfants de 3 à 6 ans est déjà scolarisée à la maternelle (98% en 2018).

L'organisme gouvernemental d'études et de prospective France Stratégie rappelle que les bénéfices d'un accueil précoce en préscolarisation à la maternelle chez les enfants de 2 ans sur les performances scolaires ultérieures des enfants sont complexes à évaluer et donc à démontrer, et peuvent varier jusqu'à la contradiction (l'accueil précoce démontrant tantôt des effets très positifs, tantôt des effets négatifs). Sans remettre en cause la préscolarisation, l'organisme préconise de penser également la qualité de l'accueil des tout-petits dès l'école maternelle pour qu'il profite à ces derniers<sup>28</sup>.

<sup>24</sup> Source : Selon les dernières données disponibles, soit portant sur les enfants accueillis en décembre 2013, « Du côté des familles », Drees, 2013, l'accueil en EAJE est le mode d'accueil principal en semaine de 12,9% des enfants de moins de 3 ans

<sup>25</sup> Il s'agit également des titulaires d'autres qualifications déterminées par l'arrêté du 26 décembre 2000

<sup>26</sup> L'ensemble des diplômes et titre nécessaires pour exercer dans les EAJE sont mentionnés dans l'arrêté du 26 décembre 2000 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000768507>

<sup>27</sup> Source : Rapport IGAS page 13, d'après une étude Drees 2012 « L'accueil des jeunes enfants : axe de la politique familiale française depuis les années 1970 »

<sup>28</sup> Source : France Stratégie, « Quand la scolarisation à 2 ans n'a pas les effets attendus : leçons des méthodes d'évaluation », janvier 2018



## L'accueil formel reste en situation de forte pénurie par rapport au besoin des familles

Les souhaits des familles sont loin d'être satisfaits, en particulier lorsque la demande concerne les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Le souhait de recourir à une solution formelle d'accueil est exprimé par plus d'une famille sur deux (52% en 2017, 45% en 2015). Les préférences des familles dépendent cependant fortement de l'activité des parents. En effet, lorsqu'au moins l'un des parents n'exerce pas d'activité professionnelle, le souhait d'accueillir son enfant soi-même atteint 41%, contre uniquement 4% lorsque les parents sont en activité. Les souhaits des parents varient également selon le territoire, le souhait de recourir à l'EAJE étant plus fréquent à mesure que la taille de la commune augmente (Cnaf, 2015).

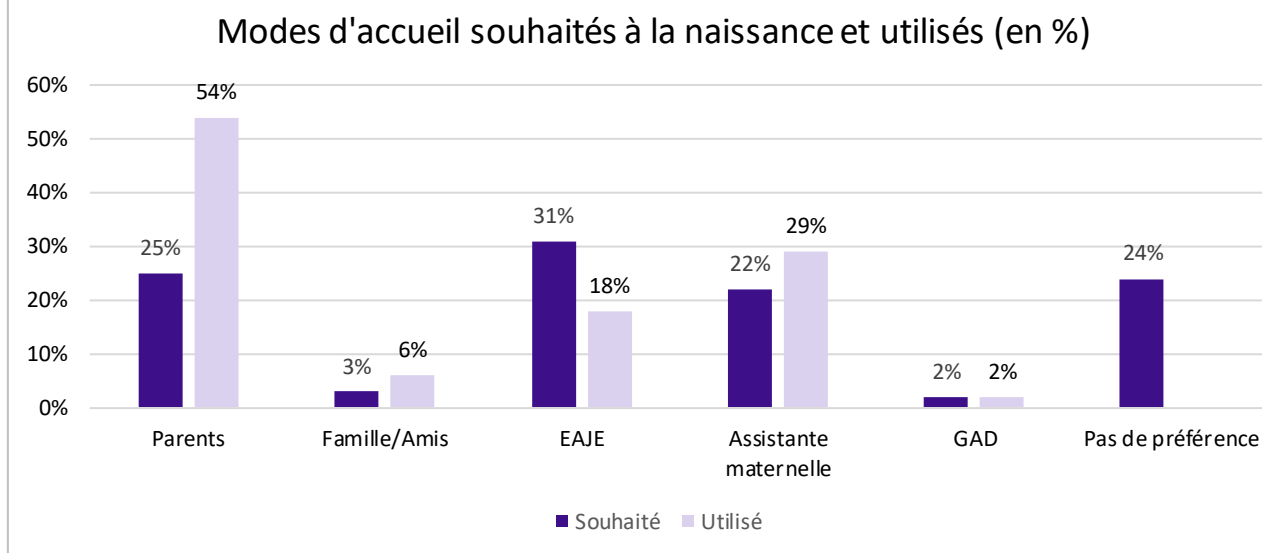
54%<sup>29</sup> des parents qui gardent eux-mêmes leur enfant auraient souhaité avoir accès à une autre solution. Si l'on considère les enfants gardés par les parents ou la famille, la proportion est de 53%. Autrement dit, plus d'un enfant sur deux gardé par ses parents ou des proches l'est faute d'autre solution.

L'offre d'accueil apparaît ainsi très insuffisante pour répondre aux souhaits des familles et absorber la demande, légitimant les objectifs d'accroissement des solutions formelles.

L'offre apparaît également inadaptée puisque les souhaits initiaux des parents à la naissance ne sont que très partiellement respectés. En effet, si globalement toutes les familles exprimant le souhait d'un accueil par une assistante maternelle sont satisfaites, l'adéquation entre solution souhaitée et solution trouvée est en revanche plus faible chez les familles qui désiraient une solution d'accueil extérieure : seules 64%<sup>30</sup> d'entre elles ont pu accéder à la solution souhaitée.

Les EAJE concentrent la plus forte tension puisque 42% des demandes de places en EAJE restent non pourvues en France. Une partie des demandes insatisfaites de l'accueil collectif se reporte sur les assistantes maternelles.

Figure 1-5 : Modes d'accueil souhaités à la naissance et modes d'accueil effectivement utilisés (en %)  
(source : Onape - 2018)

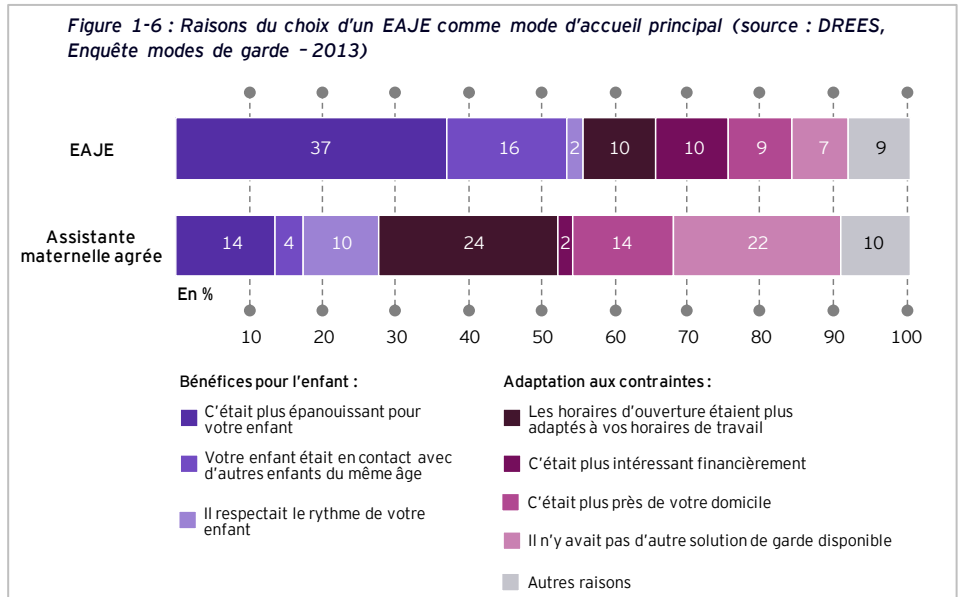


<sup>29</sup> Source ONAPE 2018. Au sein des parents assurant l'accueil de leur enfant eux-mêmes,  $(54-25)/54 = 54\%$  d'entre eux n'avaient pas exprimé ce souhait à la naissance, Estimation réalisée en ne tenant pas compte des familles ayant indiqué à la naissance ne pas avoir de préférence.

<sup>30</sup> Cette estimation ne tient pas compte de la part de familles ayant indiqué ne pas avoir de préférence à la naissance. Par ailleurs, cette estimation est haute du fait de la possibilité qu'une part des familles insatisfaites (par exemple n'ayant pas eu accès à une place de crèche) y soit comptée deux fois (familles ayant recours à une assistante maternelle faute de place en crèche). Ce risque concerne 7% au maximum des insatisfaits. L'estimation basse correspondrait donc à  $64\% - 7\% = 57\%$ .

## Pourtant, l'établissement d'accueil collectif du jeune enfant est le mode d'accueil le plus souhaité par les Français

Avant même la question du moindre coût, les parents expriment comme premiers motifs de choix des structures d'accueil collectif l'épanouissement et la socialisation de l'enfant. Les parents perçoivent par ailleurs ces établissements comme plus « sûrs » par comparaison avec une assistante maternelle seule avec les enfants qu'elle accueille et comme mieux à même d'assurer l'éveil éducatif et de préparer à la scolarisation<sup>31</sup>.



Les EAJE, mode d'accueil préféré par les parents à la naissance, sont également le mode d'accueil sur lequel la tension est la plus forte.

La situation de l'hexagone n'est pas un cas isolé puisque d'autres pays européens sont confrontés à la pénurie de places en EAJE. Ainsi, mis à part les pays nordiques Norvège, Suède, Finlande et Danemark, dans lesquels l'offre est en adéquation avec la demande, le reste de l'Europe doit créer de nouvelles places en EAJE pour satisfaire la demande des familles<sup>32</sup>.

## En 2016<sup>33</sup>, la France ne pouvait offrir que 58 places d'accueil formel pour 100 enfants de moins de 3 ans

Cet indice reflète une capacité théorique d'accueil traduisant un potentiel d'enfants couverts par une solution d'accueil externe à la famille mis en perspective avec un nombre d'enfants de moins de 3 ans sur un territoire, et non un recours effectif à ces solutions.

Sur une période récente et disposant de données (entre 2015 et 2016), la légère progression du taux de couverture cache en réalité la diminution de l'offre d'accueil individuel par les assistantes maternelles. Celle-ci est liée à la double baisse du nombre d'agrément (-12 000 entre 2015 et 2016) et du nombre d'assistantes maternelles en exercice (-8000), contrairement aux objectifs de croissance attendus.



Cette baisse est cependant largement compensée par la baisse de la démographie des moins de 3 ans. Pour inverser la tendance et créer de nouvelles places d'accueil individuel, le secteur devra former de nouvelles assistantes maternelles dont la population est vieillissante. Selon une estimation de la FEPEM et de l'IRCEM<sup>34</sup>, 164 000 assistantes maternelles

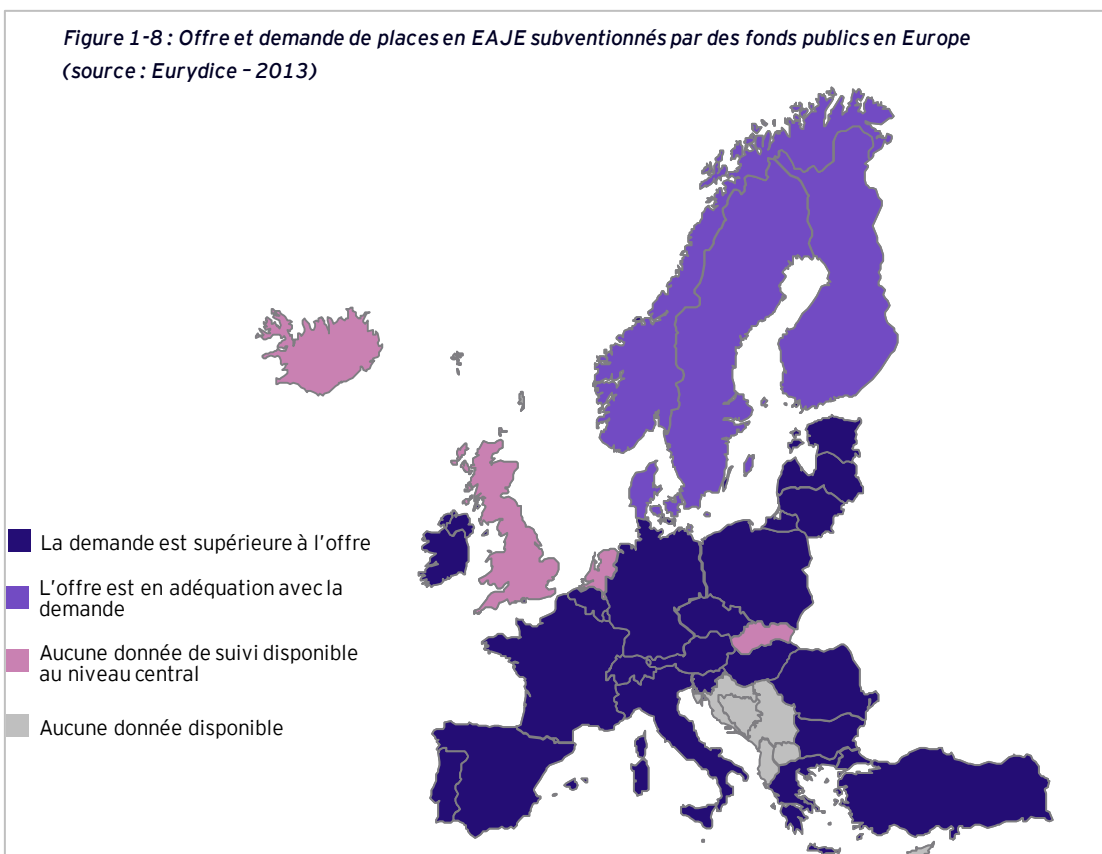
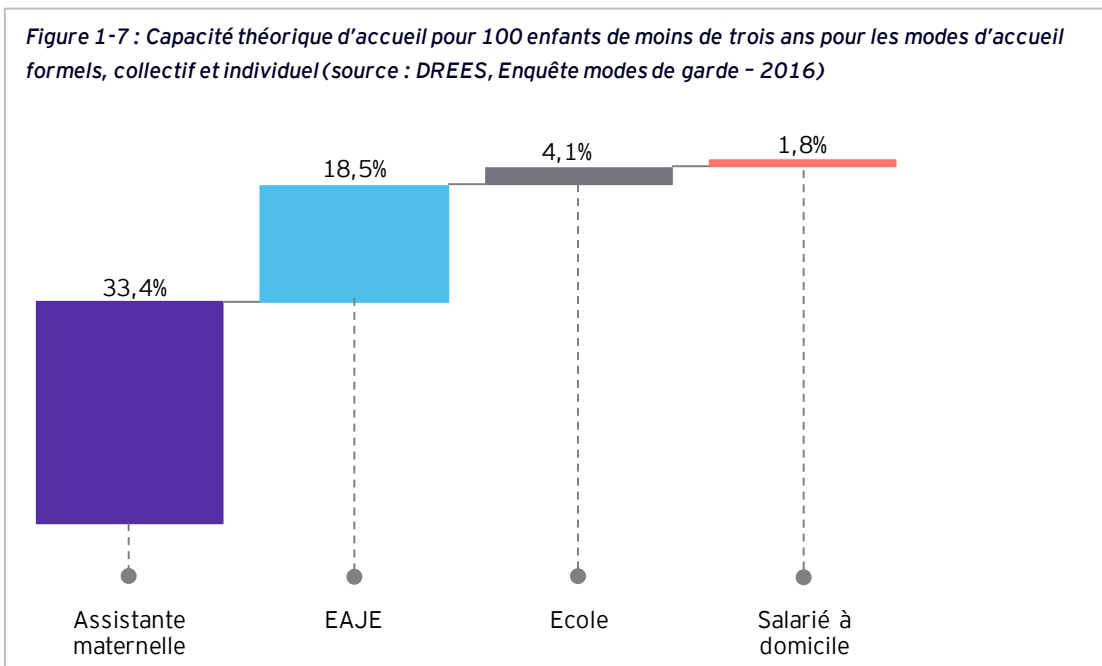
<sup>31</sup> Source : DREES - 2013

<sup>32</sup> Source : Eurydice, 2013 - voir figure 1-8

<sup>33</sup> Derniers chiffres publics disponibles au 31 août 2019

<sup>34</sup> Sources : Rapport de la FEPEM et de l'IRCEM (<https://www.fepem.fr/wp-content/uploads/2018/06/LE-BAROME%CC%80TRE-N24-JUIN-2018-VF.pdf>), datant de 2018 et s'appuyant sur des données de 2016, qui estime à 164 000 le nombre d'assistantes maternelles qui partiront en retraite d'ici une dizaine d'années, représentant plus de la moitié de la population actuelle (population de 304 000 - Onape 2018)

partiront à la retraite d'ici 10 ans, soit plus de la moitié (54%) d'entre elles, impliquant le remplacement de plus d'une sur deux pour maintenir la capacité actuelle d'accueil (car les professionnelles nouvellement agréées ont souvent moins de places autorisées que les anciennes, durant les premières années).



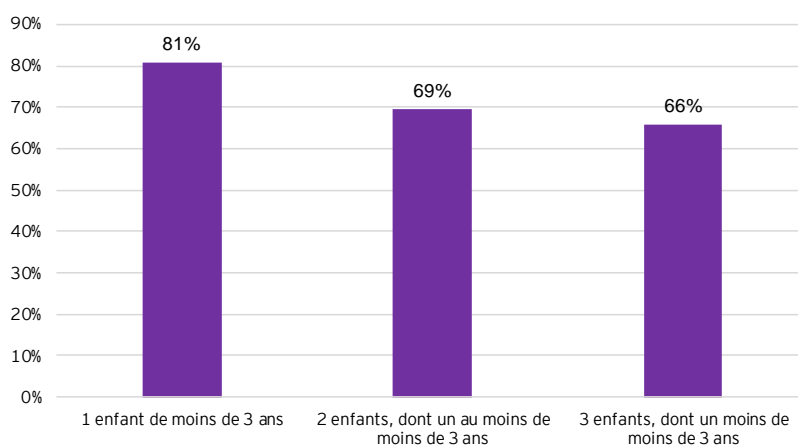
## L'accès aux modes d'accueil reste inégal selon les territoires et les catégories sociales

Le mode d'accueil a des conséquences sur la situation professionnelle des parents, et particulièrement sur celle des mères

Les chiffres tendent à démontrer que l'accueil par les parents repose essentiellement sur l'absence, l'arrêt total ou partiel de l'activité de l'un des parents, dans la grande majorité, la mère. Aujourd'hui, même si la France concilie mieux que ses voisins européens taux d'activité féminin et indice de fécondité (1,90 en 2017 en France, 1,59 dans le reste de l'Union Européenne)<sup>35</sup>, force est de constater que la part de femmes qui conservent une activité décroît fortement avec le nombre d'enfants. Le taux d'activité des hommes n'est quant à lui pas ou peu impacté.

La garde des enfants reste ainsi un frein majeur à l'emploi, particulièrement pour les femmes puisque 25% des femmes qui sont inactives ou à temps partiel en France le sont à cause d'un manque d'offre d'accueil adapté pour leur jeune enfant (9% aux Pays-Bas)<sup>36</sup>. Lorsqu'elles sont sans emploi mais en recherchant un, les mères d'enfants de moins de 3 ans sont 48% à indiquer être limitées dans leur recherche d'emploi en raison d'un problème de garde (contre 29% pour celles dont le plus jeune enfant a entre 6 et 11 ans)<sup>37</sup>.

Figure 1-13 : Taux d'activité des femmes âgées de 25 à 49 ans ayant au moins un enfant de moins de 3 ans en % (source : INSEE, Enquête emploi - 2017)



De très fortes disparités territoriales tant en termes de densité de l'offre d'accueil que de répartition entre accueil individuel et accueil collectif

La couverture de l'accueil formel - tous modes d'accueil confondus - varie fortement selon les départements, allant de 6 à 65,9 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Les zones urbaines sont mieux dotées en EAJE, les zones rurales affichant, quant à elles une proportion nettement plus importante d'accueil individuel. En Île-de-France, Paris (59 places pour 100 enfants de moins de 3 ans) et les Hauts-de-Seine (41 places) bénéficient des capacités les plus élevées en accueil collectif.

Les départements peu couverts par les EAJE peuvent néanmoins avoir un taux de couverture global élevé du fait d'une offre d'accueil individuel élevée - c'est le cas des départements de l'ouest de l'hexagone.

<sup>35</sup> Source : Eurostat - 2017

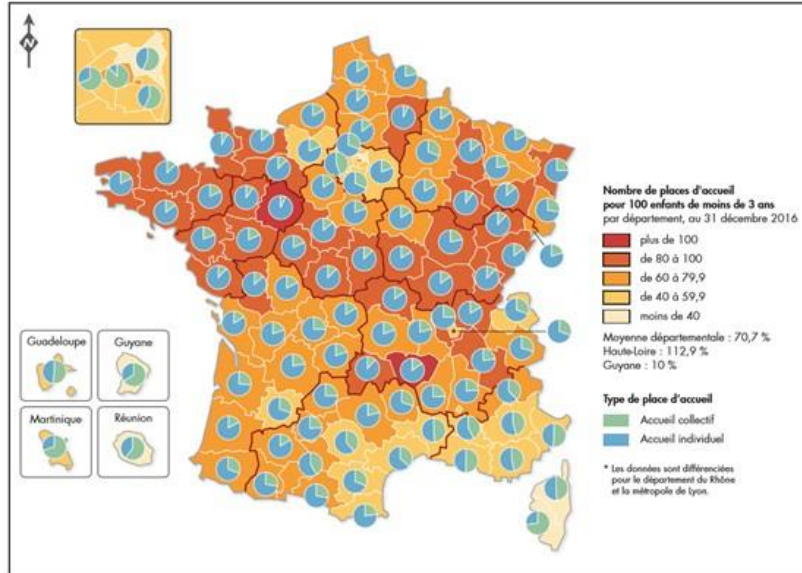
<sup>36</sup> Source : Commission Européenne, 2018 - Rapport de la commission européenne au parlement européen sur le développement des structures d'accueil des jeunes enfants en vue d'accroître la participation des femmes au marché du travail, de promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents qui travaillent et de favoriser une croissance durable et inclusive en Europe (les « objectifs de Barcelone »)

<sup>37</sup> Source : Drees - données 2012 « Parents bénéficiaires de minima sociaux : comment concilier vie familiale et insertion professionnelle ? », Etudes et résultats, n°874

## Favoriser l'accueil collectif d'enfants issus de familles pauvres reste un enjeu national

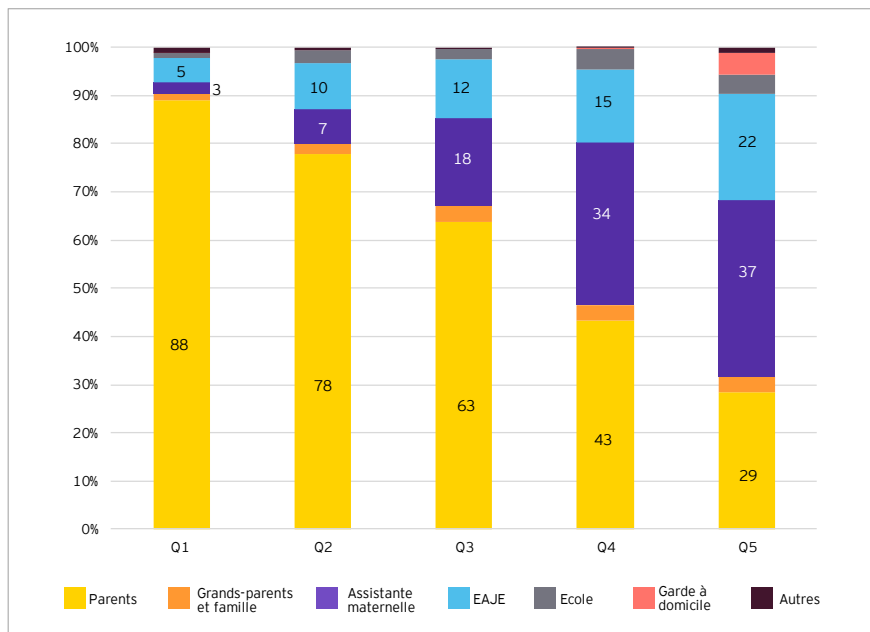
La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté a placé la petite enfance comme engagement n°1 afin de lutter contre la reproduction des inégalités dès le plus jeune âge ; le Président Macron soulignant ainsi au printemps 2019 l'importance des « 1000 premiers jours » de la vie.

Figure 1-14 : Répartition du taux global d'accueil formel et parts d'accueil collectif et individuel (estimation EY-Cekoia à partir de données Drees, L'offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans - 2016)



Or, en France, les familles aux revenus les plus faibles **recourent moins aux services d'accueil** (situation particulièrement marquée en France par rapport aux pays européens comparables) et ces familles ont **davantage recours à un accueil à temps partiel ou occasionnel**. La part des familles les plus aisées (5<sup>ème</sup> quintile de revenus) ayant recours à l'accueil collectif était 4,5 fois plus élevée que celle des familles aux plus bas revenus (1<sup>er</sup> quintile) en 2013.

Figure 1-15 : Mode d'accueil principal des enfants de moins de 3 ans selon le niveau de revenu par quintiles (sources : Caf, Lettre circulaire Mise en place des bonus de mixité sociale et handicap dans le financement des EAJE - 2018 et DREES, Enquête modes de garde - 2013)



La Prestation de Service Unique (PSU) est versée aux établissements en fonction du nombre d'heures facturées aux familles et du nombre d'heures de présence effective des enfants. Or, les familles ayant les plus bas revenus recourent à l'accueil collectif pour des plages horaires plus faibles en moyenne que le reste des familles. Ainsi, lorsque la participation moyenne d'une famille est inférieure à 0,75 euros par heure (famille aux revenus faibles), le nombre d'heures facturées est inférieur de 25% à la moyenne des autres familles<sup>38</sup>. **L'instauration du bonus « mixité sociale » doit permettre de combler un manque à gagner pour les EAJE, qui ne sont rémunérés qu'en fonction des heures contractualisées et réalisées.**

En effet, ses modalités de versement dépendent de la participation moyenne versée par les familles pour une heure d'accueil réalisée et du ratio entre les heures

contractualisées et réalisées pour inciter les gestionnaires à respecter les besoins réels des familles. Le bonus versé est compris entre 300 et 2100€ par an et par place aux

<sup>38</sup> Source : Cnaf, Lettre circulaire « Mise en place des bonus mixité sociale et handicap dans le financement des EAJE » - 2018

établissements qui comptent des participations familiales en moyenne inférieures ou égales à 1,25 euro de l'heure.

Le bonus « mixité sociale » est donc attribué sur la base d'une moyenne, qui lisse par définition les écarts et disparités entre les montants payés par l'ensemble des familles. Ainsi, une poignée de familles à haut revenus peut considérablement faire augmenter la moyenne d'un établissement et la conduire au-dessus du seuil de 1,25 euro de l'heure tout en incluant une proportion importante de familles dont les participations horaires sont faibles, rendant cet établissement inéligible au bonus. A titre d'exemples, le Réseau Générations Mutualistes déclare ainsi que les familles payant moins de 1€/h représentent en moyenne 36% des enfants accueillis dans leurs EAJE, mais que les participations familiales moyennes s'élèvent à 1,47€/h, preuve de mixité sociale. 31 EAJE de ce réseau accueillent plus de 50% de familles payant moins de 1€/h mais seuls 22% d'entre eux ont des participations familiales moyennes inférieures à 1,25€/h, suggérant que même en accueillant une majorité de familles pauvres, le bonus « mixité sociale » n'est pas garanti.<sup>39</sup>

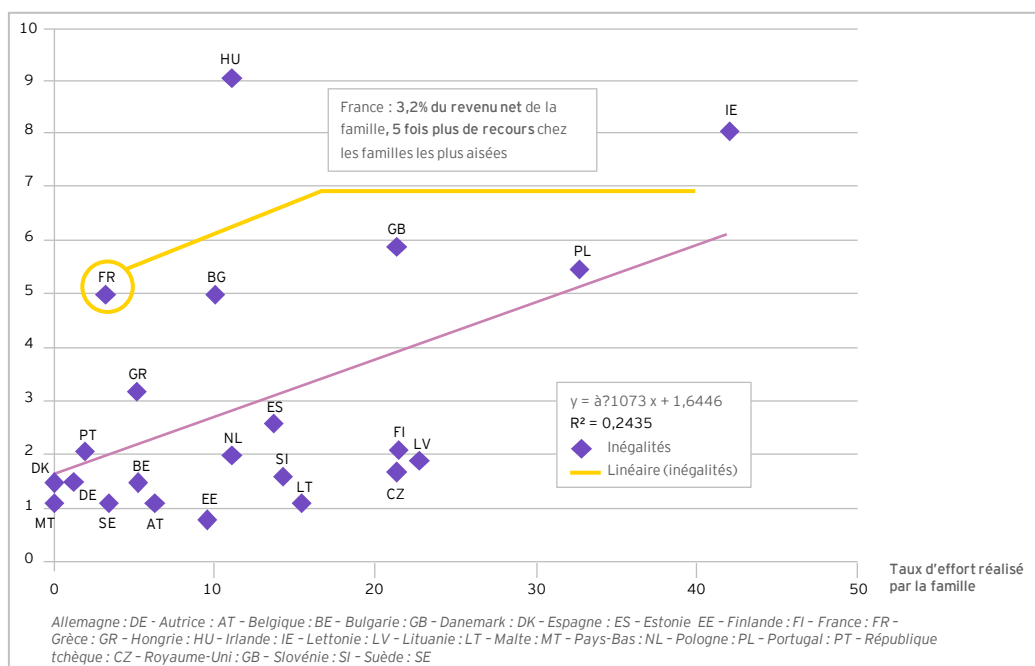
### Le reste à financer d'une famille monoparentale pour l'accueil du jeune enfant est d'environ 3% du revenu net, un taux parmi les plus bas en Europe

Selon une étude de l'OCDE datant de 2016, en France, le reste à charge est très faible pour les familles monoparentales. Il se matérialise par un taux moyen d'effort réalisé par ces familles de 3,2% (la France est positionnée à 3,2 sur l'axe horizontal dans le graphique ci-dessous), contre 15,5% dans les pays de l'OCDE, le taux d'effort décrivant le poids financier du mode d'accueil pour la famille par rapport à ses revenus une fois les aides publiques retranchées. Cette étude ne prend cependant pas en compte la majoration du CMG de 30% pour les familles monoparentales, qui n'est effective que depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Ce constat se vérifie également pour les familles à deux apporteurs de revenus avec un reste à charge plus faible que la moyenne européenne (9,8% de taux d'effort moyen contre 12,8% dans les pays de l'OCDE).

Selon la même étude, malgré ce faible taux d'effort financier, le niveau d'inégalité dans l'accès aux modes d'accueils formels est plutôt élevé en France. Les familles aisées à deux apporteurs de revenus ont 5 fois plus souvent (la France est positionnée à 5 sur l'axe vertical dans le graphique ci-dessous) recours à des modes d'accueil formels que les familles monoparentales les plus modestes. A titre de comparaison, dans la majorité des pays de l'étude, ce rapport se situe entre 1 et 3.

Figure 1-16 : Reste à charge et inégalités d'accès pour les familles monoparentales de revenus en Europe (source : OCDE - 2016)



<sup>39</sup> Source : Courrier de différents opérateurs (dont l'UNIOPPS, la FNAPPE, l'ACEPP, la Croix Rouge française, la Fédération des acteurs de la solidarité, la Croix Rouge) à la Cnaf, janvier 2019



## Le système français a besoin du secteur marchand, aux côtés du secteur public et associatif

Les principales questions :

- ▶ Comment s'est organisée la complémentarité des secteurs marchand et non marchand, en France et en Europe ?
- ▶ Quel est le nombre de places proposées en France et quels en sont les gestionnaires ?
- ▶ Comment peut-on projeter la croissance du secteur à l'horizon 2025 ?
- ▶ Combien de places ont-elles été créées par les entreprises de crèches ces dernières années ?
- ▶ Quels sont les effectifs des entreprises de crèches et quel est le potentiel de création d'emplois du secteur ?

## La France propose un modèle mixte, comme la plupart des pays européens

### La combinaison de l'offre publique et privée est le schéma majoritaire en Europe

La plupart des pays européens, tels que l'Allemagne, l'Italie ou le Portugal combine une offre publique et privée, qu'elle soit subventionnée ou non, pour répondre aux enjeux du secteur de la petite enfance. Le Royaume-Uni fait exception avec une offre exclusivement privée, sans financement des établissements par l'État (seules les familles sont aidées par l'État au Royaume-Uni).

Les gestionnaires à la tête des établissements d'accueil de jeunes enfants sont issus des secteurs marchand et non marchand. Pour le secteur public, il s'agit principalement de collectivités territoriales (communes, communautés de communes, Conseils départementaux), de centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (Ccas ou Cias). A ces gestionnaires historiques, se sont ajoutées des associations (secteur privé à but non lucratif), mais aussi depuis une quinzaine d'années et l'ouverture de l'activité au secteur marchand, des opérateurs privés et notamment des entreprises de crèches.

### En France, le secteur public a joué un rôle historique, mais ne peut plus être seul

En 2017, le nombre de places en EAJE en France atteignait quasiment les 440 000 berceaux et le secteur pourrait être amené à dépasser les 450 000 places en 2019.

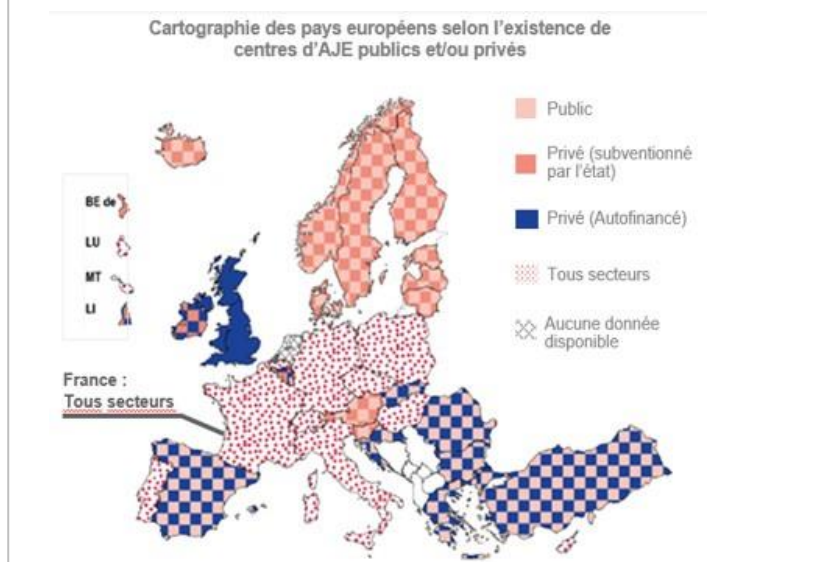
L'offre portée par les gestionnaires publics est encore nettement majoritaire dans ce secteur avec environ 265 000 berceaux en 2018 (59% de l'offre d'accueil). Le secteur associatif gèrerait un peu plus de 100 000 places, devant le secteur marchand (environ 80 000), constitué par l'offre - crèches et micro-crèches - des entreprises de crèches.

En 2012, les collectivités territoriales et le secteur associatif représentaient respectivement 67% et 26% du nombre de places en crèches, soit 93% du total.

En 2018, le secteur marchand (champs PSU et micro-crèches PAJE) avait plus que doublé sa part dans le secteur (de 7% à 18%) et porté environ 80%<sup>40</sup> de la création des nouvelles places en EAJE entre 2012 et 2018.

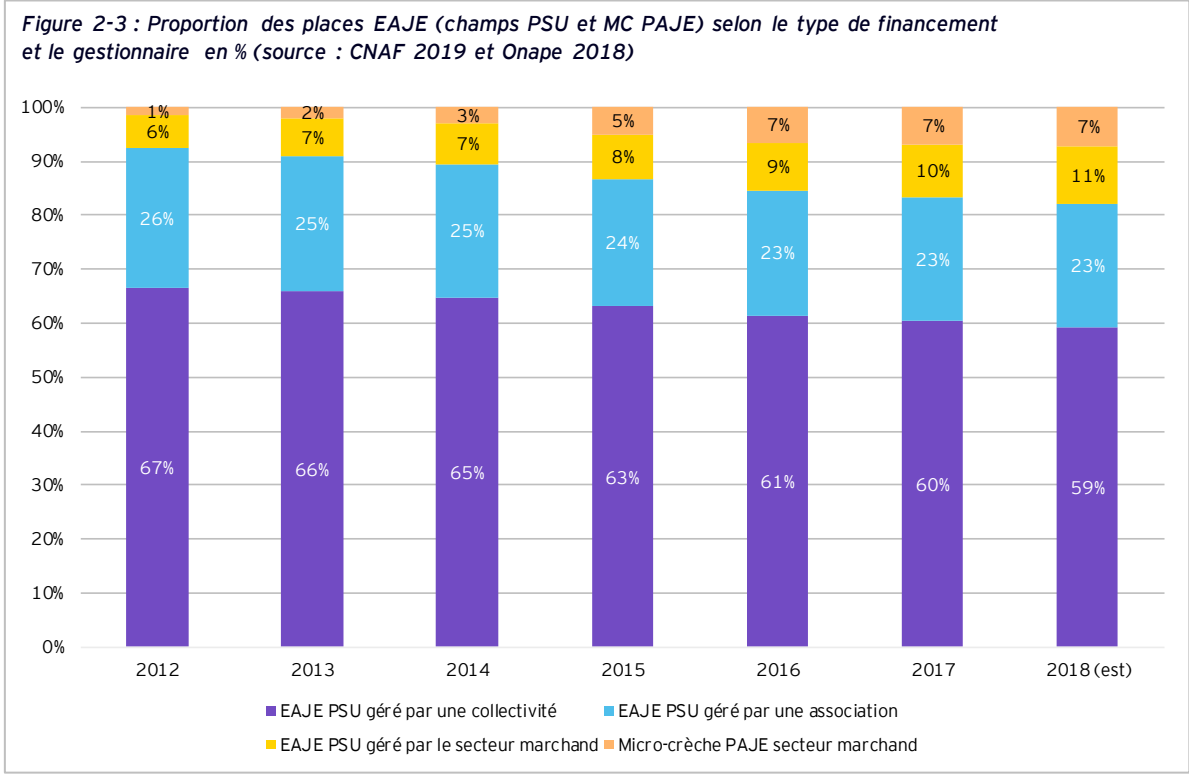
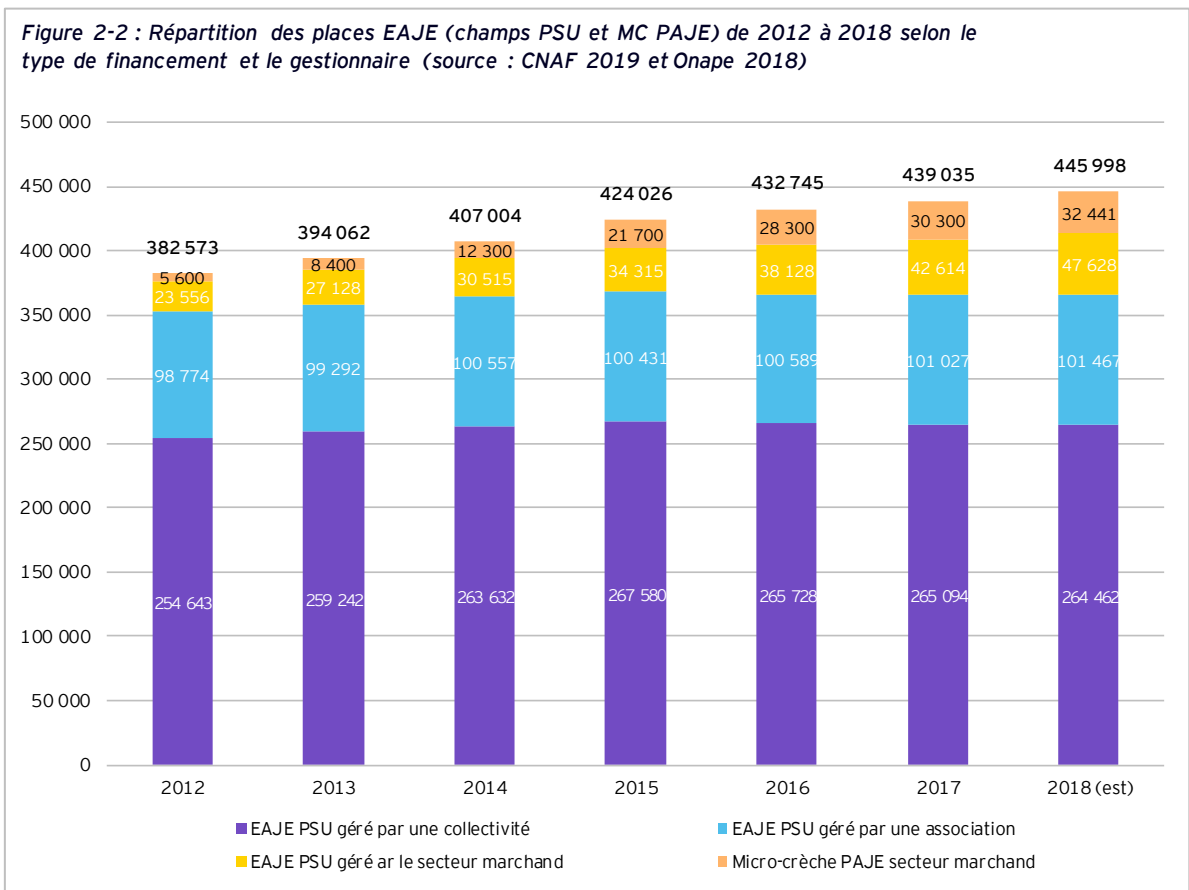
La stagnation des ressources financières des collectivités territoriales pourrait expliquer le désengagement observé de ces acteurs dans la création de nouvelles places, dans un contexte où la Petite Enfance n'est pas une compétence obligatoire pour les communes.

Figure 2-1 : Cartographie des pays européens selon l'existence d'EAJE publics et/ou privés (source : Eurydice - 2013)



<sup>40</sup> Voir Tableau 2-1 : Création de places entre 2012 et 2018 (estimation EY - Cekoia, données CNAF)

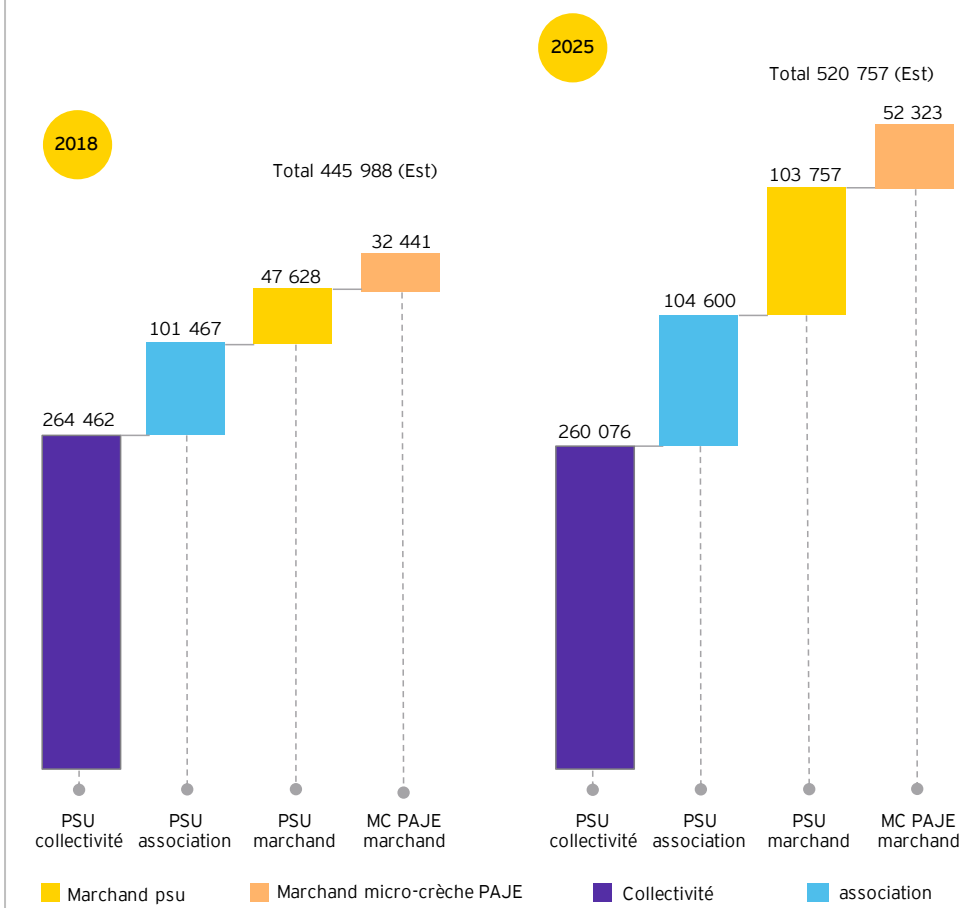




En s'installant progressivement comme le premier créateur de nouvelles places en établissement collectif, et dans un contexte de pénurie de places en EAJE, le développement du marché des entreprises de crèches, et ce depuis 2015, mais de manière encore plus intensive depuis 5 ans, constitue une évolution utile pour répondre à la demande actuellement insatisfaite des familles.

Né en 2000, le secteur des entreprises de crèches, ou secteur privé marchand, a connu un développement important à partir de l'année 2004. Cette année-là a marqué l'ouverture des premiers contrats de délégation de service public des collectivités locales vers les entreprises marchandes, sous condition de répercuter aux familles la tarification de la CNAF<sup>41</sup>.

Figure 2-4 : Estimation du nombre de places à l'horizon 2025 et répartition selon le type de financement et le type de gestionnaire (Source : estimation EY-Cekoia, CNAF 2019)



En 2017, la catégorie des entreprises de crèches gérait près de 73 000 berceaux, soit près de 17% du secteur. Les EAJE du secteur public (265 000 places, soit 60,4% du total) et du secteur associatif (101 000 places, soit 23%) constituaient encore l'essentiel des capacités des EAJE en France.

Au premier janvier 2019, la FFEC regroupe plus de 600 entreprises, gérant près de 1 800 établissements d'accueil du jeune enfant, et comptant 46 000 berceaux. Ces places sont réparties au sein de 53% de crèches inter-entreprises ou inter-administrations, 36% de crèches de délégation de service public (DSP et article 30) et 11% de micro-crèches PAJE<sup>42</sup>.

Si l'on estime que les entreprises du secteur marchand parviennent à maintenir une cadence de création proche de 10% de

croissance jusqu'en 2025, le nombre de berceaux des entreprises du secteur marchand devrait alors atteindre plus de 150 000 soit un doublement de son nombre actuel. Cette projection ne se fera toutefois que si l'ensemble du secteur de la Petite Enfance, professionnels et institutionnels confondus, relève les défis de la qualité, de l'emploi, de son modèle de financement ainsi que de certains axes de simplification.

<sup>41</sup> Sources : Article lettre du cadre <http://www.lettreducadre.fr/9294/petite-enfance-le-recours-croissant-a-la-gestion-delegee-du-service-public/> ; article de la gazette des communes comparant les chiffres des entreprises marchandes à partir de 2004 [https://www.la-maison-bleue.fr/sites/default/files/presse/pdf/7068\\_la\\_gazette\\_des\\_communes\\_pdf.pdf](https://www.la-maison-bleue.fr/sites/default/files/presse/pdf/7068_la_gazette_des_communes_pdf.pdf)

<sup>42</sup> Source : FFEC - 2019

## Le secteur marchand a été le principal créateur de nouvelles places ces dernières années, sans pour autant atteindre les objectifs de création fixés par la COG

L'évolution du nombre de places en EAJE reste éloignée des objectifs ambitieux définis par la COG 2013-2017

Avec une progression de 7 000 places environ sur deux ans, le secteur pourrait disposer de près de 450 000 places fin 2018 et les dépasser légèrement en 2019, ce qui reste très en-deçà des objectifs du secteur et des besoins de la petite enfance.

Alors que le secteur parvenait à croître d'environ 4%<sup>43</sup> par an en 2012 et 2014, le taux de croissance entre 2016 et 2017 tombait à 2%. Et ce, malgré la politique volontariste de l'État et de la Convention d'Objectifs de Gestion (COG) signée entre l'État et la Cnaf.

Ainsi, de 2013 à 2017, moins de 45 000 places ont effectivement été créées alors qu'un objectif de 100 000 places était fixé par la COG. En 2016 et en 2017, quelques 6 000 nouvelles places de crèche étaient créées chaque année, soit 2,5 fois moins qu'en 2012 et 2013.

annulations par les collectivités locales de projets déjà décidés. Le désengagement observé des collectivités territoriales dans la création de nouvelles places est lié à la stagnation de leurs ressources. Elisabeth Laithier, Coprésidente de la commission « Petite Enfance » de l'Association des Maires de France explique ainsi « Nous accueillons tous types d'enfants, de tous milieux sociaux, sur tous types d'horaires et au plus près du besoin des familles. Avec les contraintes financières qui nous sont imposées, la gestion de notre mission devient difficile, et nous ne pouvons entrer dans cette logique financière ». Ce ralentissement des investissements est d'autant plus alarmant que l'État s'était doté d'un plan pluriannuel d'investissement pour la création de places (PPICC), octroyant des fonds allant de 7 400 à 17 000 euros chaque place créée, sous-exploité sur la période 2013-2017. Depuis 2018, on parle de PIAJE.

Le refroidissement des investisseurs, notamment des collectivités territoriales dans la création de nouvelles

places ne tiendrait pas à la capacité à investir au moment de la création, mais plutôt dans la capacité à maintenir la viabilité financière dans le fonctionnement, une fois la structure créée.

Cette analyse est renforcée par le constat du rythme soutenu de destruction de places (5000 / an environ, soit 1% du nombre total de places), liées notamment à la fermeture de certains établissements.

Pour Elisabeth Laithier, « Le premier challenge du secteur est de limiter la destruction de places, il s'agit tout d'abord de maintenir l'offre existante ». Ce constat est partagé par Sylvain Forestier, Président de La Maison Bleue, « Nous assistons à un décrochage de la création de places en crèche par rapport aux années passées, mais également par rapport à nos pays voisins. Nous ouvrons de nouvelles places de crèche, mais aujourd'hui, nous courons le risque de'en supprimer, ce qui serait catastrophique pour les familles ».



Différents facteurs peuvent expliquer cette diminution de la croissance, dont un niveau de décision d'investissement par les partenaires plus faible que prévu ainsi que de fortes

<sup>43</sup> EN 2011, le nombre total de places en EAJE était de 367 842. En passant à 382 062 places en 2012, la croissance cette année-là a été de 4%. En 2013, la croissance était de 3% (voir figure 2.4)

## En comparaison, l'Allemagne a créé 300 000 places de crèche en moins de 10 ans

Sur la période récente, l'Allemagne a dépassé la France sur l'accueil collectif des 0-3 ans, puisqu'elle serait passée d'un taux de 12 % en 2006 à un taux de 28 % en 2015<sup>44</sup>, là où la France oscillerait autour d'un taux de l'ordre de 19%. Le développement allemand de l'offre d'accueil collectif serait ainsi colossal. Sur un objectif de création de places de 150 000 places en accueil collectif, la France en aurait réalisé 80 900 (sur le seul champ PSU), là où l'Allemagne aurait créé en moins de dix ans 300 000 des 380 000 places prévues.

L'Allemagne se démarquerait de la France par des coûts de fonctionnement plutôt moins élevés, avec des normes hygiène et sécurité et un taux d'encadrement et de qualification néanmoins relativement équivalents, à l'exception de la superficie minimale exigée par place, qui serait de 3 à 4 m<sup>2</sup> en Allemagne<sup>45</sup>, contre une proposition de 5,5 à 7m<sup>2</sup> en France<sup>46</sup>.

En Allemagne, la compétence petite enfance est obligatoire pour les communes, mais l'accueil des enfants ne commence réellement qu'à partir d'un an, ce qui simplifie la gestion des normes en comparaison à la gestion plus contraignante des divers profils accueillis en France - nourrissons, bébés ne marchant pas, et jeunes enfants. Rodolphe Carle (Babilou), gestionnaire d'établissements en France et en Allemagne, rappelle que la différence de coûts réside aussi dans l'organisation du travail : « Les Allemands ont des contrats de travail de 40h en moyenne et les enfants restent moins longtemps en crèche par jour qu'en France, ce qui permet d'éviter une composition d'équipe accueillant les enfants 11 heures par jour ».

Figure 2-5 : Évolution du nombre de places en EAJE par année (source : CNAF 2019 et Onape 2018)

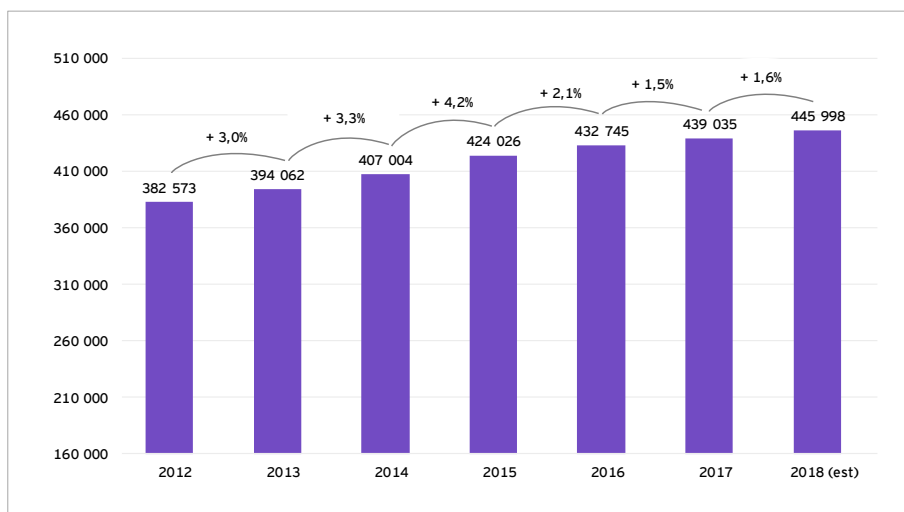
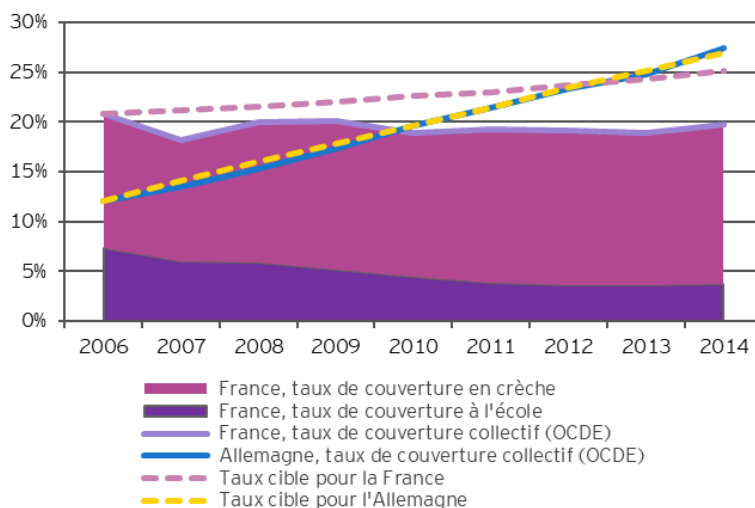


Figure 2-6 : Évolution de la part des enfants de moins de 3 ans en accueil collectif en France et en Allemagne de 2006 à 2014 (source : France Stratégie, note « Pourquoi l'Allemagne fait-elle mieux que la France depuis 10 ans ? » et IGAS - 2017)<sup>47</sup>



<sup>44</sup> Source : France Stratégie, 2017

<sup>45</sup> Source : « Places en crèche : pourquoi l'Allemagne fait-elle mieux que la France depuis 10 ans ? », note France Stratégie, 2017 [https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/na-56-creche-web\\_0.pdf](https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/na-56-creche-web_0.pdf)

<sup>46</sup> Source : Guide Ministériel d'harmonisation des pratiques de la PMI, DGCS, 2017

<sup>47</sup> Le taux cible a été construit en ajoutant au taux de couverture constaté, l'écart entre objectifs et réalisation tel que calculé dans le tableau 1 infra. Pour la France, cet écart ne concerne que les EAJE financés par la prestation de service unique.

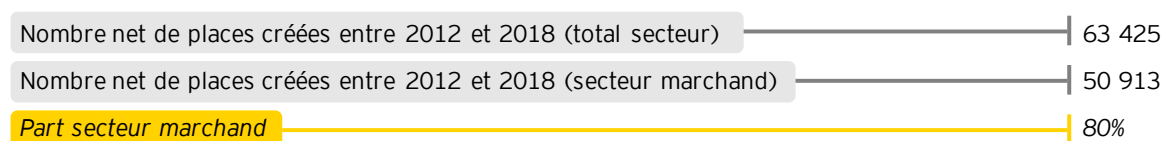
## La croissance ralentit aussi pour les entreprises de crèches, alors qu'elles sont le principal porteur du développement de l'offre

Le secteur marchand a créé plus de 50 000 places entre 2012 et 2018, ce qui a représenté 80% de la croissance totale du secteur (environ 63 000 places supplémentaires). S'il poursuivait sa cadence d'ici 2025, il pourrait en créer environ 75 000 supplémentaires alors que le secteur public, dans son rythme actuel, ne créerait pas de place additionnelle, voire serait en décroissance sur la période.

Cependant, les contraintes du secteur pèsent également sur les entreprises de crèches et le taux de croissance annuel moyen de leur nombre de berceaux ralentit. Il est passé d'une moyenne de +21% en 2013 et 2014 à seulement +9,8% entre 2016 et 2017.

Ce ralentissement de la croissance est évidemment attribuable à un cycle de maturité et de consolidation du marché, mais aussi aux différentes contraintes qui semblent peser sur les ouvertures de nouveaux établissements, sur le recrutement mais aussi à la diminution du plafond horaire dans les micro-crèches PAJE<sup>48</sup>.

Tableau 2-1 : Création de places entre 2012 et 2018 (estimation EY - Cekoïa, données CNAF)<sup>49</sup>



## Les entreprises du secteur marchand se répartissent entre grands groupes, quelques entreprises de taille moyenne et des microgroupes

Au sein des entreprises de crèches, certains acteurs se démarquent par leur taille, tant en nombre d'établissements que de berceaux (plus de 200 EAJE et des milliers de places), ce sont les grands groupes, présents pour la plupart à l'international. Avec 80% du nombre total de places du secteur, ces grands groupes sont les leaders du marché. Il s'agit de Babilou, Les Petits Chaperons Rouges, People and Baby, La Maison Bleue ou encore Crèche Attitude.



Le secteur compte également des entreprises de taille moyenne (Les Petites Canailles, Léa et Léo, Crèche and Go, etc.) qui comptent entre 30 et 65 établissements et plus de 500 places, et les petits groupes avec moins de 25 crèches chacun, mais pouvant détenir plusieurs centaines de places.

<sup>48</sup> L'article 5 du décret 531 -23 du Code de la Sécurité sociale a successivement fixé le plafond à 12 euros en septembre 2014, puis l'a fait baisser à 11 euros par heure d'accueil à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015 puis 10 euros à partir de septembre 2016 en se basant sur une étude des tarifs pratiqués sur un échantillon en 2013.

<sup>49</sup> Différence entre le nombre total de places secteur marchand entre 2018 et 2012 : 80 069 - 29 156 = 50 913 places créées, à comparer à la différence tous secteurs en 2018 et 2012 : 445 998 - 382 573 = 63 425 places créées, soit 80% du total

Tableau 2-2 : Les 15 premiers acteurs du secteur marchand en nombre de places (source : FFEC, site Les petits babadins et People and Baby - 2018)

Nom de l'entreprise (Classement alphabétique)	Nombre de berceaux
Babilou	12 386
Baboune	268
Cap Enfants	285
Crèche and Go	645
Crèche Attitude	6 830
Kids'UP	355
La Maison Bleue	7 494
Léa et Léo	917
Les bébés explorateurs	177
Les Petites Canailles	948
Les Petits babadins (Crèche Expansion Family)	722
Les Petits Chaperons Rouges	11 046
People & Baby	9 000
Rigolo Comme la vie	964
Zazzen	225



## Pour rester un moteur de la petite enfance, le secteur marchand doit renforcer ses effectifs et étendre son implantation territoriale

Le secteur de la petite enfance emploie environ 200 000 personnes, et près de 30 000 emplois supplémentaires pourraient voir le jour d'ici 2025, en quasi-totalité dans les entreprises de crèches

L'accueil collectif en France comptait en 2018 près de 446 000 berceaux. Au sein des entreprises de crèches, le ratio observé du nombre d'emplois<sup>50</sup> par place était de 0,41 en 2018.<sup>51</sup> Par application de ce ratio à l'ensemble du secteur, il est possible d'estimer à près de 200 000 le nombre d'emplois directs générés par les EAJE en 2018.

En projetant la croissance annuelle moyenne des berceaux du secteur, c'est-à-dire à contexte équivalent, les EAJE, tous acteurs confondus, offriraient 520 000 places de crèche en 2025 (soit un taux de croissance annuel moyen de 2% tous acteurs confondus et près de 7% pour les acteurs les plus dynamiques).

Cette augmentation de 75 000 berceaux représente un potentiel d'emplois à créer est de 30 000<sup>52</sup>. **Le secteur pourrait donc créer en quelques années - de 2018 à 2025 - 30 000 emplois nets supplémentaires**, ce qui est, au passage, remarquable, dans le contexte actuel de l'emploi en France.

<sup>50</sup> Nombre d'emplois, et non d'équivalent temps plein

<sup>51</sup> Source : FFEC - 2018

<sup>52</sup> En appliquant le ratio de 0,41 emploi par berceau observé dans les entreprises de crèche en 2018  $0,41 \times 75000 = 30340$

Les segments des entreprises de crèches et des micro-crèches PAJE étant les plus dynamiques, au même rythme annuel, on peut estimer que 100% des nouvelles places seront produites par le secteur marchand. Selon ces hypothèses conservatrices, **la quasi-totalité des 30 000 effectifs supplémentaires auront ainsi été embauchés par des entreprises de crèches** en appui des services et des infrastructures qu'elles auront portés sur la période. Le secteur marchand avait par ailleurs déjà contribué à créer **20 000 emplois nets entre 2012 et 2018 pour les besoins de ses 50 000 nouveaux berceaux**<sup>53</sup>.

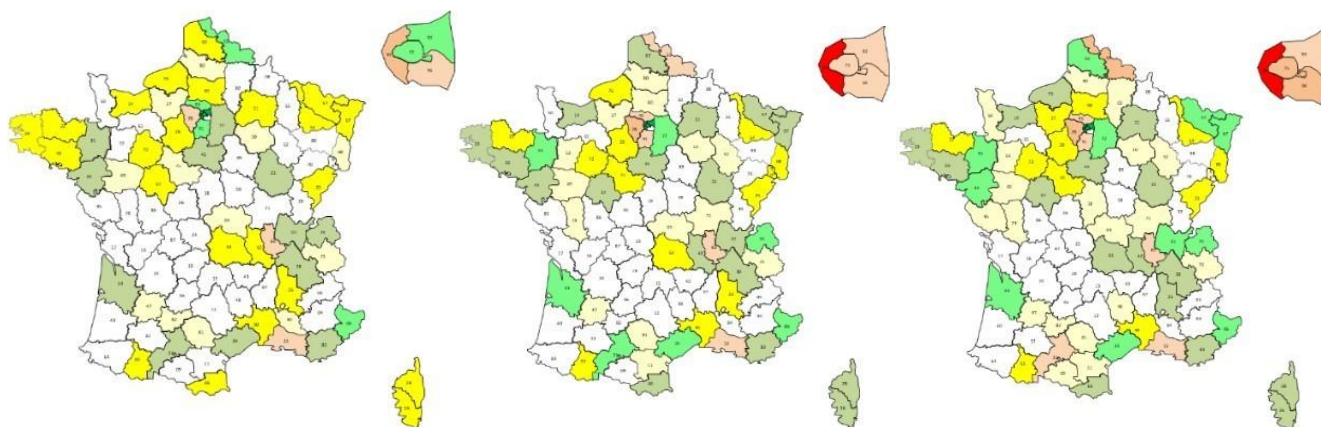
Ces croissances du nombre de berceaux et d'emplois ne pourront toutefois se faire qu'à condition de résoudre les difficultés actuelles des entreprises, comme de l'ensemble du secteur, à recruter les personnels qualifiés. « Nous avons un réel problème de recrutement. Si l'on veut faire 30 000 ouvertures de places de crèche en France, il manque 10 000 professionnels dont 4 000 de catégorie 1 (auxiliaires de puériculture et éducateurs de

jeunes enfants), à égalité entre l'Île-de-France et les régions », Jean-Emmanuel Rodocanachi, Président Fondateur de Les Petits Chaperons Rouges.

**L'offre du secteur marchand s'est développée en priorité dans les bassins d'emplois et s'étend progressivement à d'autres territoires**

La présence territoriale des entreprises de crèches du secteur marchand s'étoffe petit à petit. Les entreprises de crèches de ce secteur s'établissent à travers le territoire national en priorité à proximité des bassins d'emplois afin de s'assurer la réservation des places PSU par les tiers réservataires (employeurs privés et publics ou collectivités locales) qui garantissent le financement et l'occupation de ces places, nécessaires à la viabilité économique de fonctionnement des structures.

*Figure 2-7 : Évolution du nombre de places en EAJE PSU du secteur marchand par département métropolitain, années 2012, 2015 et 2017 (sources : CNAF EAJE champ PSU - années 2012, 2015 et 2017)*

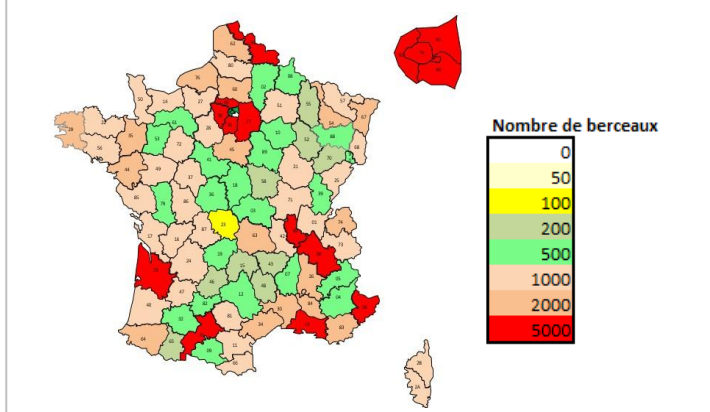


Cette implantation territoriale se fait donc par la création de nouvelles places là où la demande est forte, c'est-à-dire dans les communes pourvoyeuses d'emplois. Celles-ci jouissent nécessairement d'un potentiel financier plus élevé en proportion, que les communes à forte composante résidentielle.

<sup>53</sup> Voir figure 2-2 pour le nombre de places d'accueil collectif créées entre 2012 et 2018 par chaque secteur.

Notons que, bien que les crèches municipales soient présentes sur l'ensemble du territoire, leur concentration départementale est similaire à celle des entreprises du secteur marchand où les départements les mieux dotés en termes d'offre collective sont les mêmes. Ainsi, les figures 2-13 et 2-14 font état de schémas similaires de répartition de l'offre entre départements pour les secteurs public et marchand. Le secteur public offre néanmoins une meilleure couverture de l'ensemble du territoire. Par exemple, le département de la Gironde dispose d'une meilleure offre d'accueil sur le champ PSU que le département des Landes, qu'il s'agisse des EAJE du secteur marchand ou du secteur public.

**Figure 2-8 : Nombre de places en EAJE PSU du secteur public par département en 2017 (source : CNAF champ PSU - 2017)**







## Les modèles et équilibres économiques des EAJE varient fortement selon les types de gestionnaires

Les principales questions :

- ▶ Comment est financé l'accueil de la petite enfance en France ?
- ▶ Quel est le montant du financement public par type d'accueil ?
- ▶ Comment évaluer le « reste à charge » pour les familles, selon le type d'accueil et la situation sociale ?
- ▶ Comment est structuré le modèle économique des EAJE en France ?
- ▶ Comment comparer les prix de revient et les recettes des gestionnaires publics, associatifs et privés ?

## Pour se financer, les gestionnaires de crèches s'appuient sur deux modes de financement : PSU et PAJE

Le mode « PSU » sur la base d'une tarification horaire, pour les crèches et certaines micro-crèches

Pour leur budget de fonctionnement, ces établissements bénéficient directement de la Prestation de Service Unique (PSU) versée par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) sur le principe d'une facturation à l'heure d'accueil. Le montant de PSU horaire est calculé selon le ratio entre les heures contractualisées et les heures réalisées au niveau de chaque établissement. Pour bénéficier de la PSU, les établissements doivent moduler leur tarification en fonction des ressources des familles, indexée sur le barème institutionnel de la CAF<sup>54</sup>.

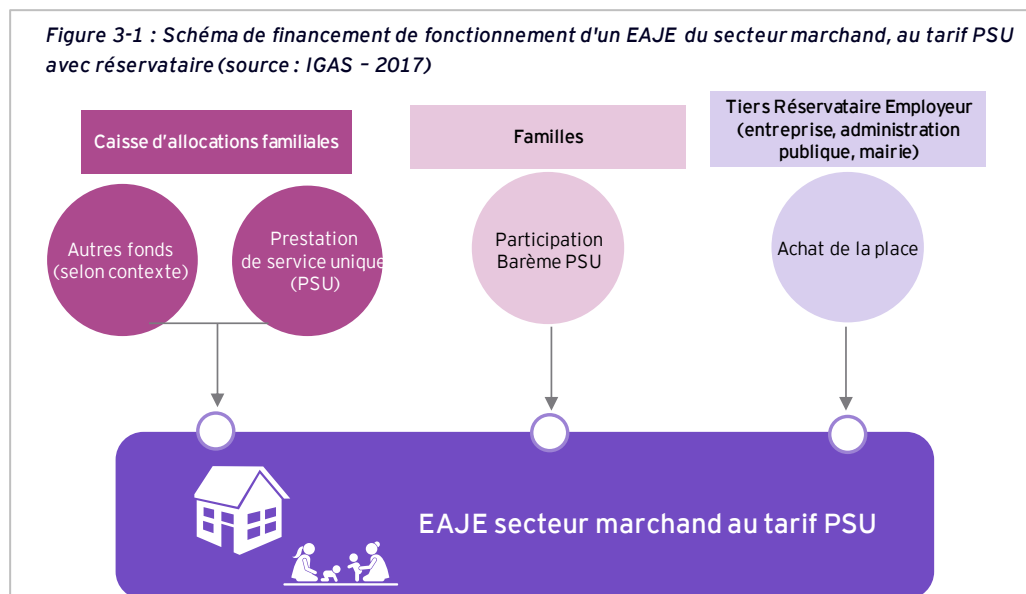
Toutefois, les participations des familles additionnées à la Prestation de service unique de la Caf ne peuvent représenter au maximum que 66% du prix de revient de la place, ce qui implique pour les gestionnaires d'identifier un financeur complémentaire pour les dépenses de

dépenses de fonctionnement.

Le système français a ainsi la spécificité de faire appel à des tiers, intermédiaires qui réservent et financent des berceaux dans les établissements pour le compte des familles.

Ces intermédiaires sont des entreprises qui réservent des places pour leurs salariés, des administrations publiques (hôpitaux, etc.) qui réservent des places pour leurs fonctionnaires, ou des communes qui cherchent à accroître le nombre de places disponibles pour les parents résidant sur leur territoire en réservant des places dans des structures marchandes.

Lorsque les réservataires sont des employeurs, on parle de crèche d'entreprise (ou de personnel) ou de crèches interentreprises, en fonction du caractère unique ou pluriel des employeurs réservataires.



<sup>54</sup> Barème des participations familiales de 2019 à 2022 ici : <http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Images/Partenaires%20Bailleurs/C2019-005%20Circulaire%20Barème%20national%20des%20participations%20familiales.pdf>

Lorsque les réservataires sont les municipalités, les crèches deviennent alors souvent « mixtes » mêlant les familles de la commune avec des familles bénéficiant d'une place via leurs employeurs.

Enfin, les mairies peuvent aussi décider de confier la gestion d'une de leur crèche municipale en « Délégation de Service Public » (DSP). Ces crèches sont exploitées par un acteur privé du secteur associatif ou marchand désigné après appel d'offre. Elles **présentent l'avantage pour les communes de fixer le budget pour plusieurs années par le biais d'une convention**. Les communes sont déchargées de la gestion mais restent les uniques ou principaux réservataires, elles décident de l'attribution des berceaux selon leurs propres critères. Les collectivités territoriales sont elles aussi éligibles à un financement CEJ.

Les micro-crèches, c'est-à-dire les crèches dont la capacité maximale est de 10 places, peuvent également choisir le modèle économique « PSU ».



### Le mode des micro-crèches « PAJE », similaire à celui d'un forfait ou « chèque » famille

Pour leur fonctionnement, les micro-crèches dites « PAJE » sont financées **indirectement** par le « Complément de libre choix du mode de Garde - structure » (CMG - structure), composante de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE), aide financière versée directement aux familles par la Caf.

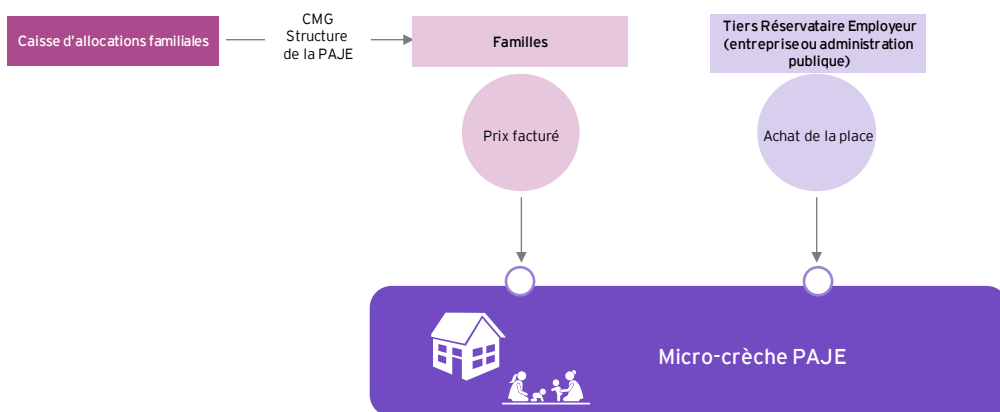
En pratique, **les établissements marchands perçoivent donc la participation directe des familles**, auxquelles ils appliquent une tarification libre qui peut être modulée en fonction des ressources des familles, mais toujours en-dessous du plafond horaire de 10€ par heure défini par décret<sup>55</sup>.

Les micro-crèches PAJE peuvent aussi pré réserver des places à une entreprise pour ses salariés, et bénéficier ainsi d'une participation employeur supplémentaire, à hauteur du montant d'achat de la place. Dans ce cas, la tarification faite aux familles pourra être minorée du fait de la participation financière de leur employeur, afin que le reste à charge de la famille

soit identique à ce qu'elle aurait eu à payer si le mode de fonctionnement de la structure était la PSU.

Cette pratique dite du « Tarif équivalent PSU » ou « PSU-like » s'est développée concomitamment avec la réservation de places par les employeurs dans des réseaux de crèches permettant aux salariés de choisir l'établissement d'accueil du réseau qui correspond le mieux aux

Figure 3-2 : Schéma de financement d'une Micro-crèche PAJE, avec entreprise réservataire (source : IGAS - 2017)



besoins de la famille et à l'intérêt de l'enfant (proche du domicile de l'enfant, du lieu de travail de l'un des parents, du domicile des grands-parents si accueil à temps partiel, etc...).

Enfin, il est à noter que la pratique de réservation par des employeurs dans des micro-crèches PAJE est largement minoritaire. En moyenne, 27% des places de micro-crèche PAJE sont réservées par des employeurs et un quart des micro-crèches PAJE n'ont aucune place réservée par des employeurs (statistiques de la FFEC sur 2018).

<sup>55</sup> L'article 5 du décret 531 -23 du Code de la Sécurité sociale a successivement fixé le plafond à 12 euros en septembre 2014, puis l'a fait baisser à 11 euros par heure d'accueil à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015 puis 10 euros à partir de septembre 2016 en se basant sur une étude des tarifs.

**Selon la nature du gestionnaire – public, associatif ou privé – la source des financements peut varier**

Le modèle économique des EAJE publics ou associatifs est semblable dans le principe à celui des EAJE du secteur marchand ayant choisi le modèle économique « PSU ».

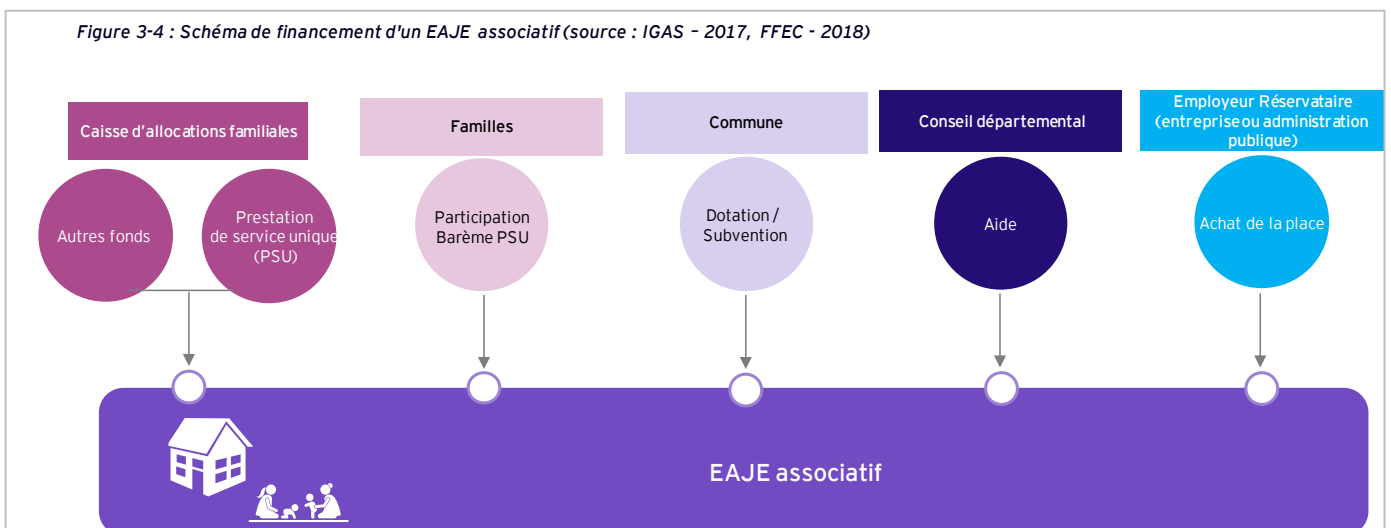
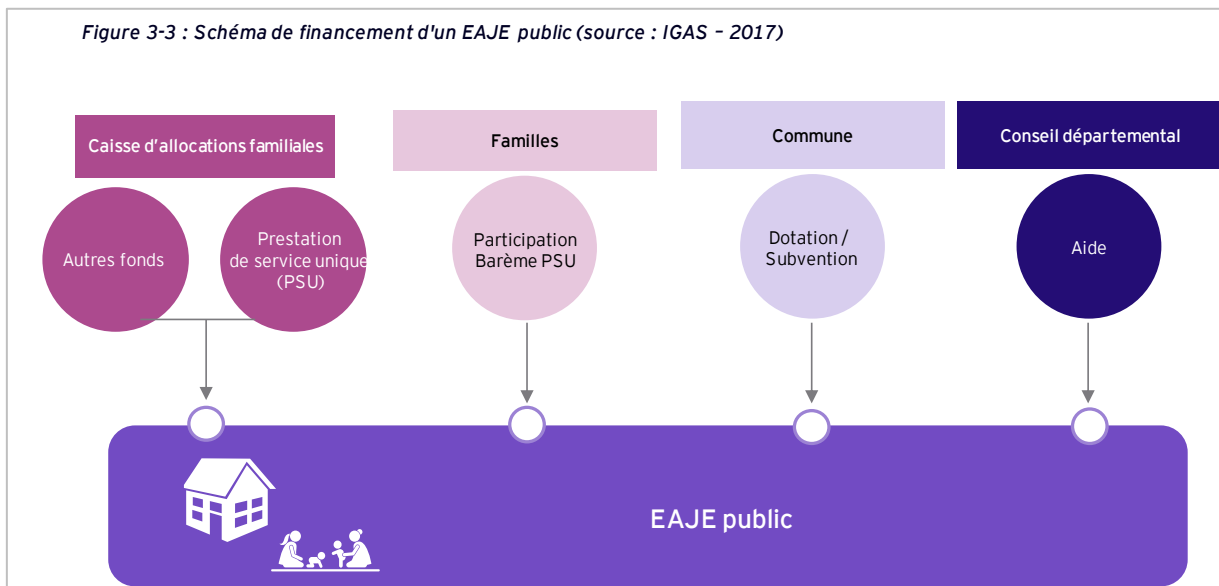
En effet, ces structures perçoivent la PSU et la participation des familles selon les mêmes règles que dans le secteur marchand.

Cependant, les financements apportés par les tiers réservataires sont remplacés par les financements de la collectivité (commune, Conseil départemental) pour les gestionnaires publics. Le modèle de financement des

gestionnaires publics et privés associatifs ou de l'économie solidaire sollicite donc un financement territorial. Ce financement est apporté par les employeurs entreprises ou administrations publiques dans le secteur marchand.

Pour les gestionnaires associatifs, on constate souvent un cumul de modèles entre les compléments de financements attribués via des subventions des collectivités locales et les réservations de place par des employeurs (entreprises ou administrations publiques).

Ainsi, seul le modèle des gestionnaires publics repose exclusivement sur le financement par les collectivités territoriales, à l'inverse des modèles économiques du secteur privé (marchand, comme associatif).



## Le soutien financier public est variable selon le mode d'accueil

**En préambule, les schémas de financement public de la petite enfance sont peu lisibles, donc difficiles à piloter pour l'État**

En France, la petite enfance est financée par les pouvoirs publics par le biais de nombreux acteurs qui interviennent de façon plus ou moins directe et différenciée en fonction du mode d'accueil de l'enfant. **Cette complexité rend ce schéma de financement opaque et difficile à piloter pour l'État.**

La branche famille de la CNAF est le principal financeur de la petite enfance. Elle finance l'accueil collectif directement en versant la prestation de service unique (PSU) aux EAJE sur la base du nombre d'heures facturées à la famille et de façon proportionnelle à leur revenu et indirectement, en versant aux familles le Complément du Mode de Garde « structure » (CMG structure) pour leur enfant accueilli en micro-crèche PAJE ou via une entreprise ou une association de garde à domicile. La Branche Famille finance également l'accueil individuel par les assistantes maternelles et les gardes à domicile en versant aux familles le Complément du Mode de Garde alors appelé « direct » aux parents employeurs directs.

L'État octroie quant à lui des crédits d'impôts aux particuliers pour l'accueil de leurs enfants de leurs enfants à l'extérieur du domicile (EAJE) comme pour l'emploi de salarié à domicile, ainsi qu'aux employeurs réservataires, appelé Crédit d'Impôt Famille.

### Zoom sur le Crédit d'impôt Famille octroyé aux entreprises par l'État (CIFAM)

La création du crédit d'impôt famille en 2004 encourage les employeurs à proposer une offre d'accueil à leurs salariés, que ce soit en aménageant sur site un espace d'accueil confié à un gestionnaire, ou bien en réservant des berceaux dans des crèches existantes situées à proximité du lieu de travail ou du domicile en fonction de l'intérêt de l'enfant. Il s'élève à 50% des dépenses éligibles dans la limite d'un plafond annuel de 500 000€ et constitue l'une des composantes du modèle économique des EAJE marchands, bien qu'il ne soit pas directement perçu par eux. Les employeurs publics sont quant à eux éligibles au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui sera prochainement nommé Bonus Territoire pour les aider dans le financement des berceaux.

Le régime fiscal spécifique des assistantes maternelles est également financé par l'État.

Au-delà de la dépense fiscale, l'État finance le congé parental et une part importante de la préscolarisation, conjointement avec les collectivités territoriales. Celles-ci, principalement les communes, soutiennent les accueils individuels et collectifs (essentiellement au profit du secteur public).

Pour l'investissement à la création, l'EAJE est financé par le gestionnaire qui peut bénéficier d'une aide de la branche famille au titre du PIAJE. Au moins 20% du montant total à investir doit rester à la charge du gestionnaire.

En pratique, selon la FFEC, le reste à financer moyen est de l'ordre de 50% de l'investissement, alors financé par des prêts bancaires. Certains Conseils départementaux participent également au financement de la création de places, dans la quasi-totalité au profit des établissements publics ou associatifs et solidaires.

A compter de 2018, les micro-crèches PAJE ne sont plus éligibles aux subventions d'investissements, sauf lorsqu'elles sont implantées dans des territoires prioritaires.

L'accueil individuel quant à lui ne bénéficie pas d'aide à la création ni d'aide directe au fonctionnement.

Le complément mode de garde versé aux familles représente le financement principal de ces modes d'accueil.

### Les établissements du secteur public sont les premiers bénéficiaires des financements publics

L'analyse des statistiques annuelles des EAJE fonctionnant sur le modèle économique de la Prestation de Service Unique fait état de répartitions de contributions publiques et privées différentes en fonction du type de gestionnaire<sup>56</sup>.

Par place de crèche et sur une période d'un an, les établissements du secteur public sont ceux qui concentrent la part la plus importante de financements publics avec 12 401€, devant le secteur associatif et solidaire avec 11 028€, et devant le secteur privé marchand avec 9 315€ (somme des contributions de la Cnaf, de l'État et des collectivités territoriales).

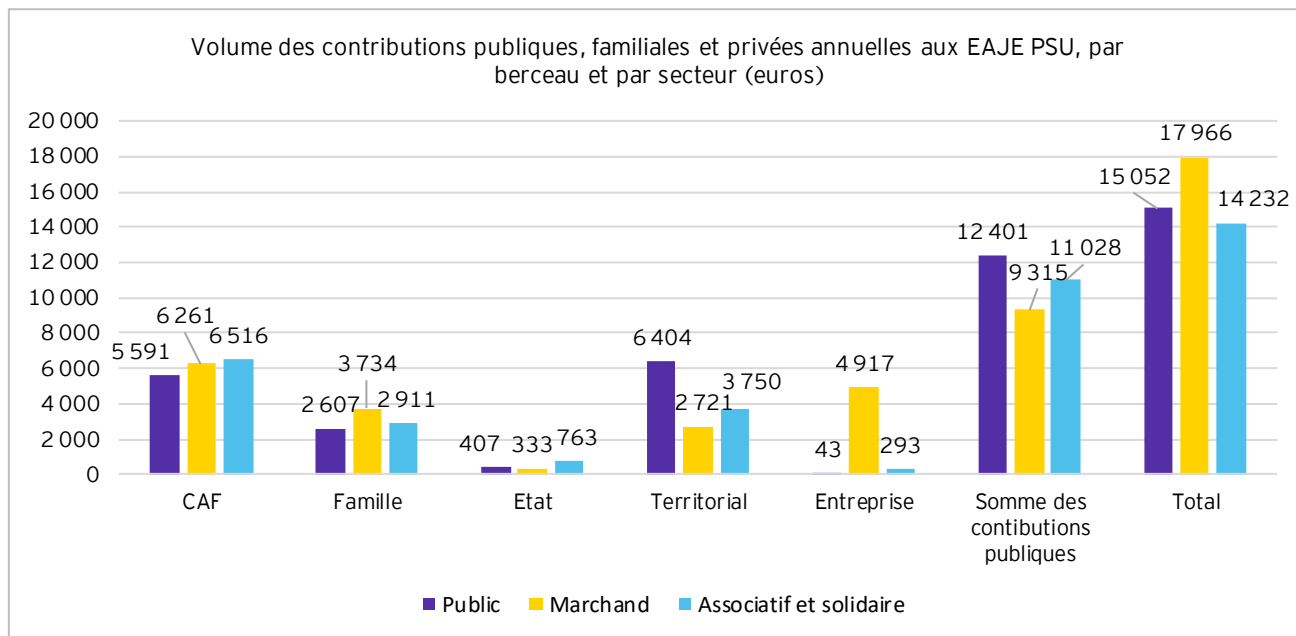
<sup>56</sup> Source : Cnaf, données EAJE PSU du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017

Les entreprises du secteur marchand totalisent quant à elles un volume de contributions annuelles par berceau plus important au global (près de 18 000€ par berceau, contre respectivement 15 000 et 14 000 pour les secteurs public et associatif), qui s'explique par la contribution des employeurs<sup>57</sup> réservataires (à hauteur de 5 000€). La contribution des familles est également un peu plus importante dans le secteur marchand que dans les autres secteurs, ce qui peut s'expliquer par la combinaison d'une

présence plus importante des familles dans ces établissements (taux d'occupation plus important) et de montants horaires en moyenne plus élevés.

Les financements des collectivités territoriales bénéficient quant à eux nettement plus aux établissements du secteur public (6 404€) qu'aux secteurs associatif et solidaire (3 750€) et marchand (2 721€).

Figure 3-5 : Volume des contributions publiques, familiales et privées annuelles pour le fonctionnement des EAJE, par berceau et par secteur (en euros) (source : Extraction SI MTEAJE Cnaf DSER sur l'ensemble des établissements PSU du 1er janvier au 31 décembre 2017 - 2017)<sup>58</sup>



L'investissement moyen par nouvelle place de crèche est bien plus faible lorsque l'investissement est porté par une entreprise du secteur marchand et moins pesant pour les finances publiques

Si la création d'un EAJE est financée en premier lieu par son gestionnaire, celui-ci peut bénéficier de différentes aides publiques, de la branche Famille du Plan d'Investissement pour l'Accueil du Jeune Enfant (PIAJE) majoré lorsqu'il est situé en territoire prioritaire, ou encore d'aides des Conseils départementaux - en dehors du secteur marchand. 20% au moins du total de l'investissement est apporté par le gestionnaire.

#### Le coût de l'investissement par place nouvelle (25 492€

en moyenne en 2016) aurait augmenté de 29% depuis 2000, diminué de 12% depuis 2012<sup>59</sup>, d'après le rapport IGAS - 2018. Si les entreprises du secteur marchand investissent en moyenne 20 410€ pour créer ou mettre aux normes chaque nouvelle place de crèche, cet investissement par les EAJE gérés par les communes, les EPCI ou les autres organismes publics (ex. hôpitaux, Conseil départemental...) est 2,5 fois plus élevé (en moyenne 48 767€ par nouvelle place<sup>60</sup>).

<sup>57</sup> La Cnaf ne précise pas si les contributions entreprises comprennent la participation des employeurs publics dans la réservation de berceaux

<sup>58</sup> Précisions méthodologiques : Les contributions affichées correspondent à : CAF : Prestation service Unique reçue et Participation CAF, Famille : montant participation familles PSU et autre participation des familles, Etat : Participation état, autres participations publiques et participation organismes nationaux, Territorial : Participation région, participation département, participation EPCI et participation commune, Entreprise : Participation entreprise

<sup>59</sup> Précisions : valeurs et analyses uniquement pour les seuls projets de création (hors aménagement de structures existantes). Le coût moyen de l'investissement par place prend en compte l'ensemble des secteurs. La diminution de ce coût depuis 2012 s'explique par la plus forte contribution du secteur marchand dont le coût moyen à l'investissement est deux fois moins élevé que celui des projets des collectivités, à la création de nouvelles places. La hausse depuis 2000 s'explique quant à elle par la hausse importante du coût des projets des communes (+133% entre 2000 et 2016).

<sup>60</sup> Calcul EY-Cekoïa d'après rapport IGAS, 2018, p98

D'autant plus que les entreprises du secteur marchand ne bénéficient pas d'autant de subventions que les structures publiques à l'investissement pour la création de nouvelles places de crèche. En effet, les subventions émanant du PPICC (nouvellement PIAJE), des communes, des Départements ou de l'État sont moins généreuses pour les entreprises du secteur marchand (voire inexistantes) que pour les structures publiques : respectivement 9 816€, 485€, 385€ et 0€ contre respectivement 11 634€, 20 704€, 1 257€ et 2 004€ de subventions pour les structures publiques<sup>61</sup>.

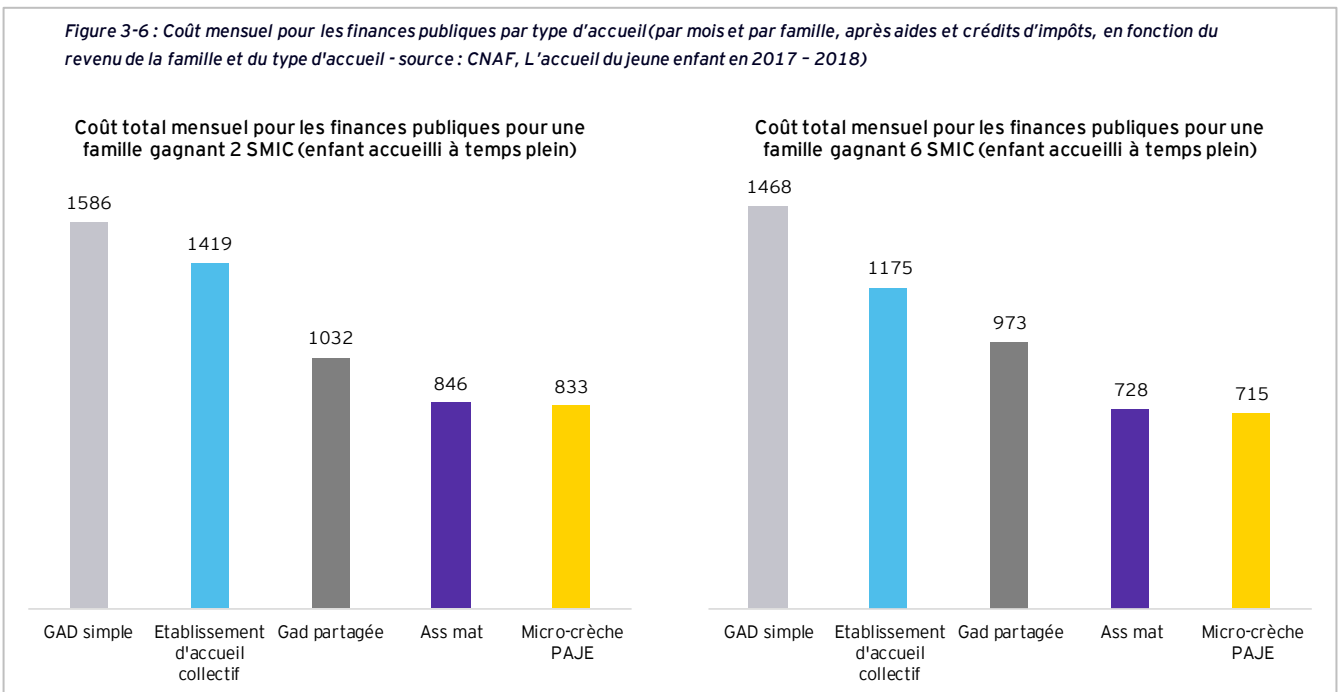
**La Micro-crèche PAJE est le mode d'accueil le moins subventionné par les finances publiques**

Pour une famille donnée, les aides publiques par mois varient selon le mode d'accueil choisi, et ce, quel que soit le revenu de la famille. Ainsi, le coût total pour les finances publiques d'un enfant accueilli à temps complet en garde à

domicile simple ou en EAJE-PSU est plus élevé (respectivement 1 586€ et 1 419€ par mois par enfant pour une famille gagnant 2 SMIC) qu'il ne l'est lorsque l'enfant est accueilli pour la même durée par une assistante maternelle (846€ par mois par enfant) ou en micro-crèche PAJE (833€ par mois par enfant). Si les valeurs sont un peu plus faibles, le constat est identique dans le cas d'une famille gagnant 6 SMIC.

La garde à domicile et l'EAJE PSU sont ainsi les modes d'accueil les plus fortement subventionnés. La micro-crèche PAJE est le mode d'accueil le moins subventionné et donc le mode d'accueil le moins cher pour les finances publiques pour un accueil à temps plein.

Figure 3-6 : Coût mensuel pour les finances publiques par type d'accueil (par mois et par famille, après aides et crédits d'impôts, en fonction du revenu de la famille et du type d'accueil - source : CNAF, L'accueil du jeune enfant en 2017 - 2018)



<sup>61</sup>Source : D'après Igas, Rapport IGAS, Annexe 6, tableau 43 « Evolution des coûts et des financements par place créée en fonction du type de gestionnaire 2012/2016 » - 2018

## Le reste à charge des familles varie sensiblement selon les revenus et l'aide publique apportée

La France a choisi un système de financement des familles combinant plusieurs formes de compensation, mais qui rend ce système particulièrement complexe

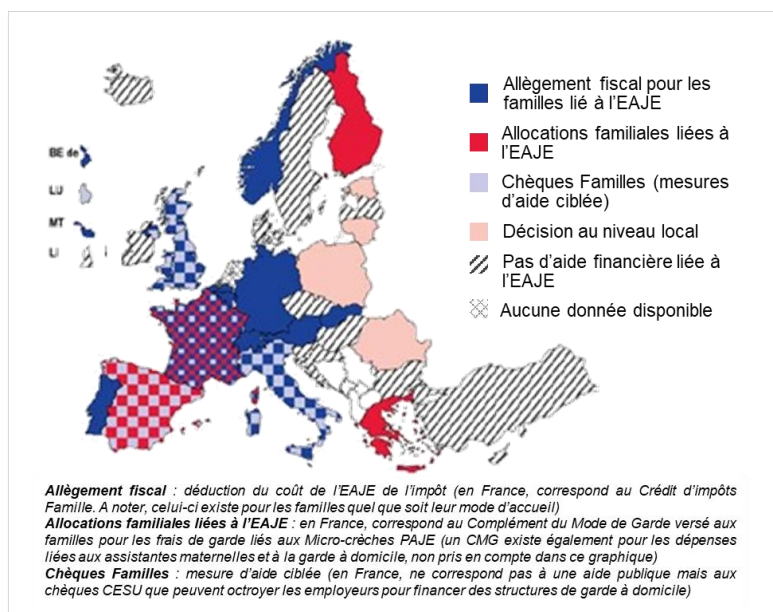
En France, comme dans d'autres pays européens - Espagne, Italie, Royaume-Uni -, l'aide financière aux familles est protéiforme et dépend de la solution d'accueil choisie par les familles.

Les familles bénéficient en fonction de la solution d'accueil choisie, d'allocations familiales, chèques familles, et d'allègement fiscal, modulés en fonction de leurs revenus. La France est l'unique pays européen cumulant tous ces schémas de financement.

Très peu de pays octroient des allocations familiales ou des subventions sur la base d'une fréquentation d'un type d'EAJE (Finlande, Grèce). Pour d'autres pays, les types d'aides financières offertes aux parents reposent essentiellement sur de l'allègement fiscal lié à l'EAJE (Norvège, Allemagne, Portugal). Enfin, dans certains pays, les parents ne bénéficient pas d'aide financière liée à l'EAJE (Suède, Irlande).

La lisibilité du reste-à-charge et du taux d'effort des familles semble donc pouvoir être optimisée.

Figure 3-7 : Dépense publique pour l'accueil et l'éducation du jeune enfant (source : Eurydice, Public spending on child care and early education - 2016)





**Les familles monoparentales bénéficient de soutiens importants leur permettant d'accéder à des modes d'accueil à des conditions très peu onéreuses**

En France, le système d'aides publiques prévoit de moduler la participation financière des familles aux modes d'accueil en fonction de leurs revenus. Ainsi, pour un mode d'accueil totalement équivalent - par exemple l'accueil d'un enfant de moins de 3 ans au sein d'un même EAJE, ou par une assistante maternelle - et à prestation équivalente - une famille gagnant 6 SMIC aura un reste à charge plus élevé qu'une famille gagnant 2 SMIC (reste-à-charge 2,8 fois plus

élevé dans le cas de l'EAJE, 1,4 fois plus élevé dans le cas de l'accueil individuel par une assistante maternelle).

Par ailleurs, **une famille donnée, qu'elle gagne 2 ou 6 SMIC, n'a pas le même reste-à-charge selon le mode d'accueil qu'elle choisit, ce qui dépend grandement de la politique de subventionnement public.** Ainsi, les familles monoparentales, qui sont particulièrement soutenues par la politique publique, présentent des restes à financer plus faibles que les familles biactives à revenus équivalents. Globalement, les restes à charge des familles monoparentales sont très faibles et homogènes selon le type de mode d'accueil choisi.

Figure 3 8 : Restes à charge moyens pour un enfant accueilli à temps plein pour deux familles en fonction de leurs revenus et du mode d'accueil (source : CNAF, L'accueil du jeune enfant en 2017 - 2018)

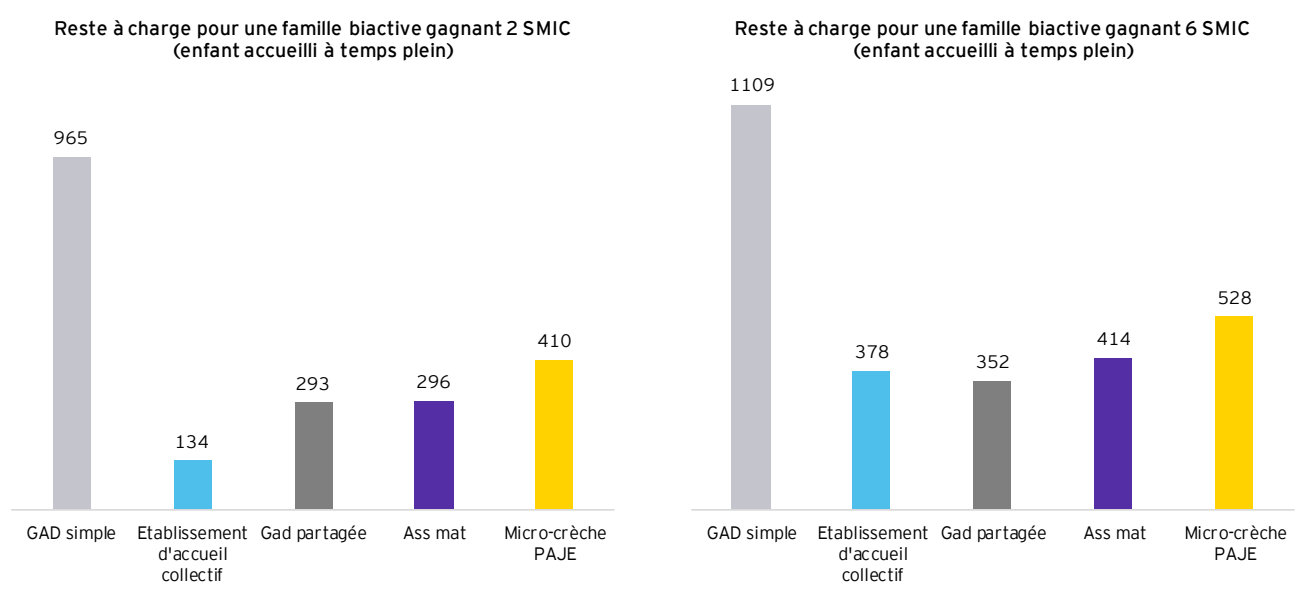
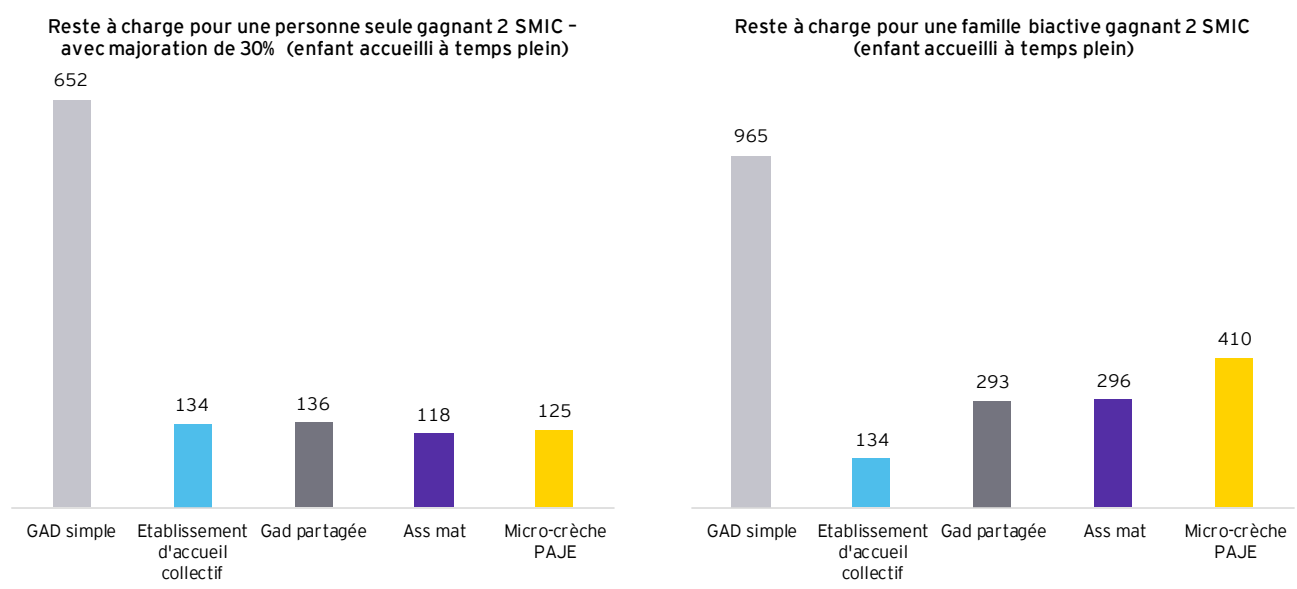


Figure 3 9 : Variation des restes à charge pour l'accueil d'un enfant à temps plein pour deux profils de familles en fonction du mode d'accueil et de l'aide publique apportée (source : CNAF, L'accueil du jeune enfant en 2017 - 2018)



## Même si le prix de revient ne peut s'établir à périmètre constant, la comparaison des équilibres économiques indique des disparités entre les différents types de gestionnaires

Les disparités de coût de production<sup>62</sup> entre les gestionnaires doivent être analysées avec précaution

Pour tous les gestionnaires - du secteur public, privé marchand ou associatif et solidaire - la masse salariale représente la plus grosse part du coût à porter. L'observation d'écarts importants entre le secteur public (coût de la masse salariale d'une heure d'accueil de 9,40€) et le secteur marchand (5,88 €) doit se faire en tenant compte de différents éléments.

Le poids de la masse salariale rapporté à une heure réalisée prend en compte le taux d'occupation des EAJE. Le secteur marchand ayant de meilleurs taux d'occupation moyens (74% de taux d'occupation budgétaire) que le secteur public (66%), le coût de la masse salariale à l'heure s'en trouve diminué. Dans le secteur marchand, le recours plus important à l'externalisation (ménages, repas, etc.) permettrait de limiter les dépenses liées au personnel.

D'autres postes sont susceptibles de biaiser les comparaisons entre le coût d'une heure d'accueil chez les gestionnaires public, privé marchand ou associatif et solidaire. C'est le cas du poste immobilier. La situation immobilière des EAJE varie grandement selon le type de gestionnaire : **6% seulement des EAJE publics sont locataires, contre 67% d'EAJE du secteur marchand. Les charges immobilières sont ainsi probablement sous-estimées ou non valorisées dans ce qu'elles représentent pour les crèches publiques**, par construction historique et imbrication des différentes composantes des comptes publics alors qu'elles pourraient représenter jusqu'à 10% supplémentaires (essentiel Cnaf, 2016) dans le coût de revient de l'heure. Les associations se caractérisent quant à elles par la valorisation d'importantes contributions volontaires en nature, comme la mise à disposition de locaux par exemple (pouvant s'élever à 70 centimes par heure, contre 2 centimes uniquement dans les secteurs marchand et public) et participant à expliquer le coût le plus faible.

De plus, sur le plan de la fiscalité, les établissements du **secteur marchand sont soumis à un régime moins avantageux** puisqu'ils sont soumis à la **taxe sur les salaires** - tandis que le secteur public ne l'est pas, et que le secteur associatif bénéficie d'un crédit d'impôt - **ainsi qu'à l'impôt sur les bénéfices**. En 2016, le **secteur marchand paie**

ainsi en moyenne 0,86€ par heure d'impôts, contre uniquement 0,15€ et 0,33€ respectivement pour les secteurs public et associatif. La prise en compte des différences de régimes fiscaux rend là encore délicate la comparaison du coût de l'heure d'accueil entre gestionnaires.

Dans le secteur marchand, le modèle économique PSU permet en moyenne aux gestionnaires de crèches ou micro-crèches de couvrir leurs charges

Avec un prix de revient moyen horaire de 10,38€, les établissements du secteur marchand au modèle « PSU » ont, comme dans les autres secteurs, pour premier poste de dépenses la masse salariale.

Toutefois, à hauteur de 5,88€ soit 56% du coût dans ce secteur, les charges liées aux ressources humaines par heure sont nettement moins élevées que dans les secteurs public (9,40€) et associatif (6,86€), ce qui s'explique notamment par de meilleurs taux d'occupation horaires des berceaux et un moindre absentéisme<sup>63</sup>.



Pour les établissements du secteur marchand en PSU, les recettes apparaissent légèrement au-dessus du coût de revient de l'heure d'accueil.

Les recettes des établissements PSU du secteur marchand s'élèvent en moyenne à 10,80€ de l'heure<sup>64</sup>, soit un montant légèrement supérieur au montant des dépenses horaires, de 42 centimes d'euros par heure, ce qui leur permet de rentrer dans leurs frais.

<sup>62</sup> Coût de production d'une heure d'accueil réalisée en crèche

<sup>63</sup> D'après les entreprises de la FFEC

<sup>64</sup> Source : CNAF - 2017

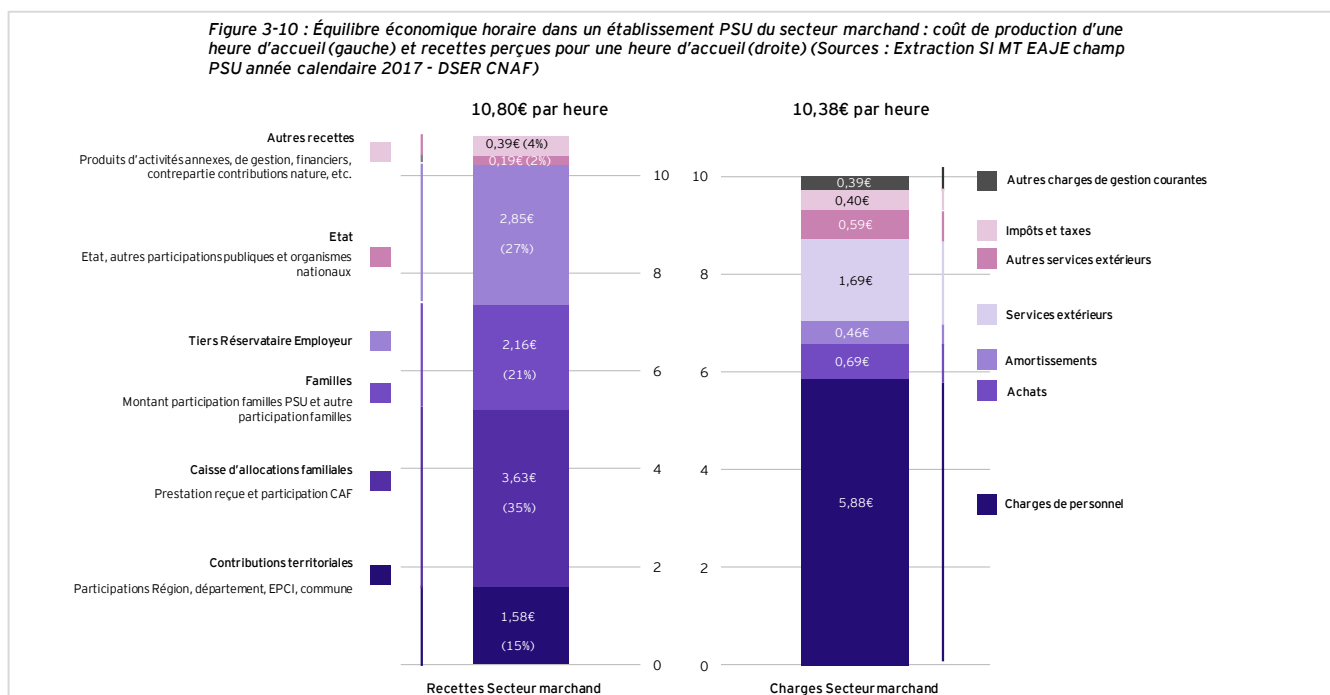
Plus du tiers (35%) des recettes provient de la CAF avec les versements de la Prestation Unique de Service (et la participation CAF), montant légèrement inférieur à celui des autres secteurs bien que du même ordre de grandeur.

**Le secteur marchand se démarque par la contribution des tiers réservataires employeurs, qui s'élève au tiers environ de ses recettes (27%),** financement tiers apporté dans les secteurs public et associatif par des contributions publiques et territoriales.

Les contributions territoriales (participation région, participation département, participation EPCI et participation commune) constituent la troisième source de

financement avec des recettes couvrant 15% du prix total de revient. En ajoutant les deux premières sources publiques (Caf et territoriales) à la participation moyenne de 2% de l'État (participation état, autres participations publiques et participation des organismes nationaux), la somme des contributions publiques s'élève à 52% du coût de l'heure d'accueil.

**Les familles apportent quant à elles en moyenne 2,1€ par heure, soit 21% du prix de revient total, un montant sensiblement supérieur à ceux observés dans les secteurs public et associatif (respectivement 1,78€ et 1,76€).**



Les recettes des établissements du secteur public sont, en moyenne, insuffisantes pour couvrir le coût de revient d'une heure d'accueil

Le coût moyen d'une heure d'accueil dans un établissement PSU du secteur public en 2017 est de 10,56€.

Le poste des charges salariales s'élève à lui seul à 90% du montant total du coût de production d'une heure d'accueil avec 9,40€. Le taux d'occupation budgétaire moyen dans le secteur public (66%), inférieur à ceux des secteurs marchand et associatif (74%) permet en partie d'expliquer de tels écarts, et ce, bien que la fiscalité sociale soit plus avantageuse dans le secteur public.

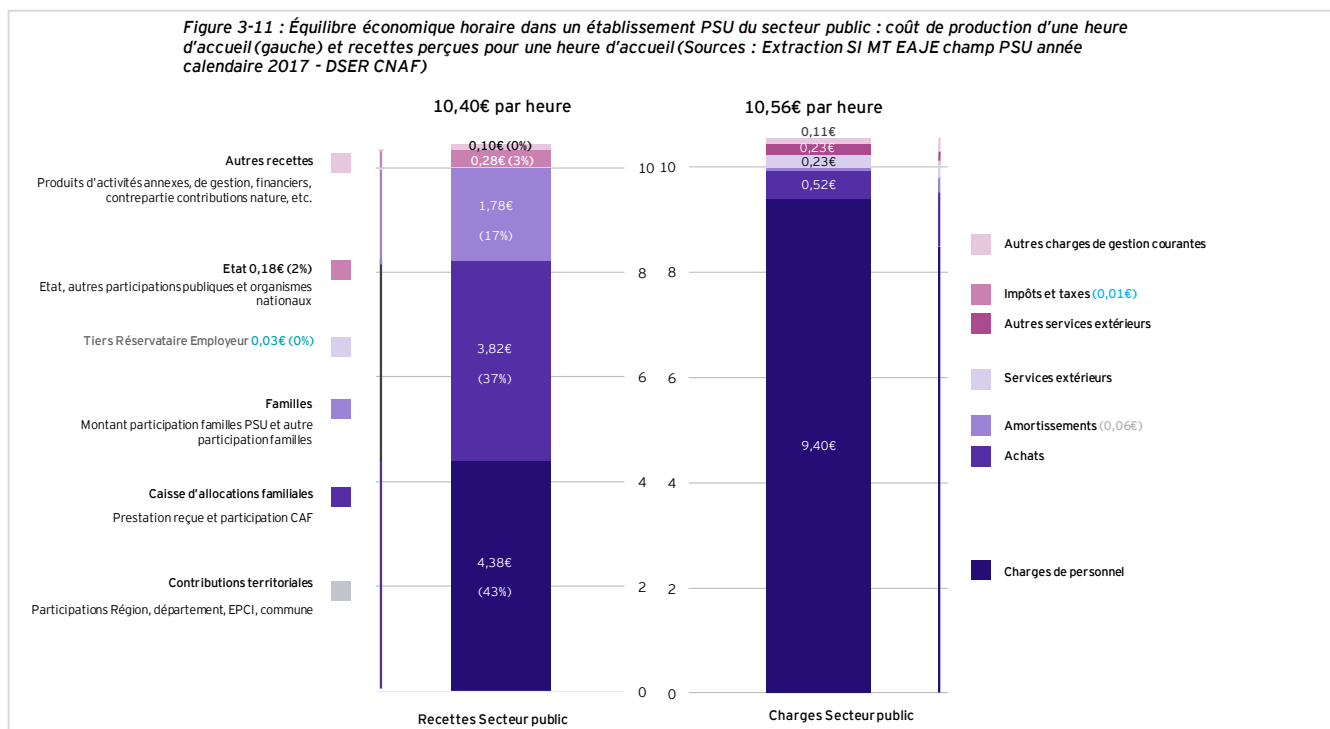
Le reste des charges est principalement liés aux achats (équipements, couches, etc.) ou aux « services extérieurs » (dont location) et « autres services extérieurs » (dont frais de nettoyage), mais ces derniers ne représentent respectivement que 5%, 2% et 2% du coût total.

L'analyse du différentiel entre charges et recettes horaires fait état d'un constat surprenant et potentiellement alarmant quant à l'équilibre financier des établissements PSU du secteur public. En effet, alors que le coût moyen de revient d'une heure d'accueil réalisée s'élève à 10,56€, la somme des recettes perçues s'élève quant à elle uniquement à 10,40€, soit 16 centimes d'euros par heure de moins que le montant des dépenses, supposant que certains établissements ne parviennent pas à l'équilibre financier.

Avec 43% des recettes totales, la première source de financement est représentée par les collectivités territoriales (participation région, participation département, participation EPCI et participation commune), une contribution pour cette source nettement supérieure à celle observée dans les secteurs marchand et associatif.

La seconde source de financement est la CAF avec 37% des recettes totales, que ce soit avec la PSU ou avec le Contrat enfance Jeunesse (prochainement renommé en Bonus territoire). En ajoutant à ces deux premières sources celle de l'État, qui ne contribue quant à lui qu'à hauteur de 3%, le **montant total des contributions publiques représente 83% (8,48€) du coût de revient total de l'heure.**

**Les 17% restants sont apportés par les familles, soit 1,78€ de l'heure en moyenne, un montant proche de celui du secteur associatif (1,76€) et inférieur à celui du secteur marchand (2,16€).** Le montant moyen des « autres recettes » est quant à lui plus faible que dans les autres secteurs, avec 0,10€ par heure.



En moyenne, les recettes des établissements du secteur associatif sont très légèrement inférieures à leurs charges

Avec un coût de revient moyen de 9,33€ par heure d'accueil réalisée, le secteur associatif serait le secteur le moins onéreux.

Les établissements du secteur associatif se caractérisent par le fait de bénéficier d'avantages en nature relativement importants (pouvant s'élever à 70 centimes par heure, contre 2 centimes uniquement dans les secteurs marchand et public), participant à réduire leurs charges. Ils bénéficient également plus souvent de locaux mis à leur disposition (alors que 67% des établissements marchands sont locataires).

Pour autant, dans le secteur associatif comme dans les autres secteurs, la masse salariale reste le premier poste avec 75% du coût total de revient.

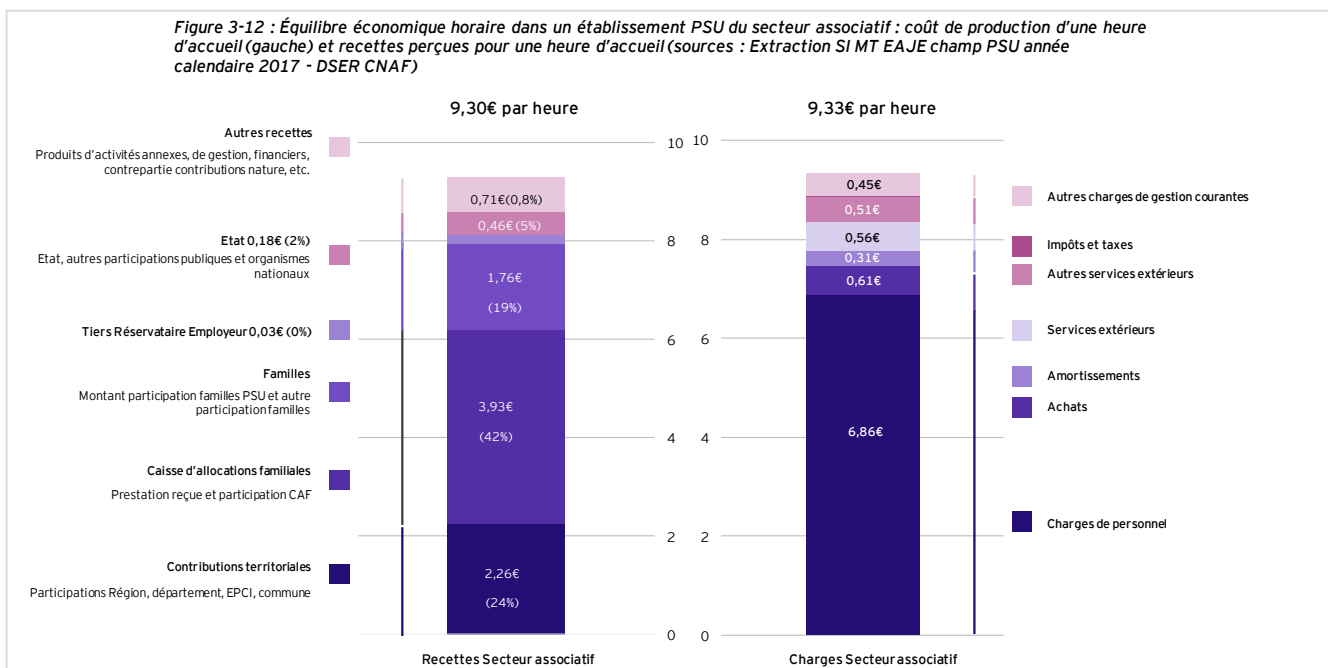
La somme des recettes moyennes perçues par les établissements du secteur associatif pour une heure d'accueil réalisée qui s'élève à 9,30€ est très légèrement

inférieure au coût total de revient de 9,33€. A l'image du secteur public, bien que dans de moindres proportions, l'équilibre budgétaire de ces établissements ne semble pas véritablement garanti, ce qui illustrerait la difficulté de nombres de gestionnaires à entrer dans leurs frais lorsqu'il s'agit d'accueil collectif.

Le premier poste de recettes du secteur est la Caf, qui contribue à hauteur de 42%, suivie par les collectivités territoriales qui apportent pour leur part 24% du montant total des recettes. En ajoutant à ces dernières la participation de l'État (5%), le **montant total des contributions publiques s'élève à 6,65€ (71%),** soit sensiblement moins que dans le secteur public (8,48€), et un peu plus que dans le secteur privé marchand (5,39€).

Pour une heure d'accueil, les familles ont une participation moyenne très proche de celle observée dans le secteur public avec 1,76€ (1,78€ dans le public), et inférieure à celle observée dans le secteur marchand (2,16€).

Enfin, le secteur associatif a la particularité de présenter le plus haut montant « d'autres recettes » (0,71€), ce qui peut s'expliquer par la part importante des « contreparties et contributions en nature » perçues par ces établissements.





## Pour continuer à se développer, le secteur doit adresser plusieurs enjeux stratégiques

Les principaux enjeux stratégiques :

- ▶ La qualité de l'accueil ;
- ▶ L'attractivité des métiers ;
- ▶ L'équité sociale ;
- ▶ Le modèle économique ;
- ▶ La simplification.

## Malgré l'impérieuse nécessité de création de places, la quantité ne doit pas se faire au détriment de la qualité

Comme dans les structures portées par le secteur public ou associatif, la qualité de l'accueil des jeunes enfants est un élément incontournable et primordial du projet des structures du secteur marchand. Pour assurer cette qualité d'accueil dans leurs structures, les entrepreneurs s'appuient sur la formation de leurs professionnels, investissent dans le développement de projets pédagogiques innovants, et, pour certains, entreprennent des démarches de labellisation par des organismes indépendants<sup>65</sup>. Le secteur marchand se positionne ainsi comme un acteur dynamique, favorisant l'innovation dans les pratiques d'accueil des jeunes enfants. Pour sceller leurs engagements qualité, les entreprises de la FFEC adhèrent toutes à une charte qualité.

### La formation des professionnels, pilier de la qualité d'accueil

Les entreprises de crèche investissent dans la formation continue de leurs professionnels pour les inciter à mettre à jour leurs pratiques, échanger avec leurs pairs et les soutenir dans le développement de projets pédagogiques innovants. Elles rappellent que la formation des professionnels est le premier pilier de l'accueil de qualité. Marc Jouannic, Président de Crèche Attitude cite ainsi l'un des atouts des entreprises de crèches pour assurer la qualité de l'accueil « Les réseaux de crèche structurés ont un alignement, des contrôles, des références minimums, des projets éducatifs ».

« J'investis chaque année 2% de la masse salariale dans le plan de formation : cet investissement se fait notamment dans le projet pédagogique, pour des pédagogies actives, on pense que ça a un impact déterminant dans l'épanouissement de l'enfant ». François Knab, Entreprise Zazen.

Les structures d'accueil collectif présentent l'avantage de faciliter le partage de bonnes pratiques entre professionnels au service de la qualité et de l'amélioration des pratiques. Pour Jérôme Obry, Président de Rigolo comme la vie, « L'avantage dans les structures collectives, c'est que lorsqu'on a des bonnes pratiques pédagogiques, on peut les essayer ».

### Les crèches du secteur marchand élaborent des projets pédagogiques innovants

L'élaboration d'un projet pédagogique est l'une des composantes du projet d'accueil et un prérequis à l'ouverture des EAJE. Les entreprises de crèches se différencient parfois par des projets pédagogiques innovants et engagés.

Un exemple : les crèches Cap Enfants ont développé un projet éducatif autour de la musique et de la linguistique et ont poussé l'innovation jusqu'à breveter un équipement spécifique appelé « Bulle Musicale® ». L'équipement s'apparente à un « igloo » dans lequel entrent les enfants pour une expérience impliquant les 5 sens, et une découverte particulièrement axée sur la musique.



Chaque mois, la « Bulle musicale » est l'occasion de faire découvrir aux enfants une destination différente. Lorsque la « Bulle Musicale® » met le cap pour Madagascar, les enfants découvrent à l'intérieur de l'igloo musiques, instruments et animations sonores aux couleurs malgaches. Pour les accompagner dans l'élaboration de leur projet éducatif, les professionnels du service éducatif de Cap Enfants travaillent avec un musicologue. L'impact de la « pédagogie musicale » développée par Cap Enfants sur le langage a été évaluée scientifiquement, les résultats sont très encourageants et permettraient de contribuer à la lutte contre l'échec scolaire.

<sup>65</sup> Synthèse du rapport "Pilotage de la qualité affective, éducative et sociale de l'accueil du jeune enfant", HCFEA - 2019

## Les initiatives de certification et de labellisation se développent

En France, il n'existe pas de labellisation de la puissance publique dans le secteur de la petite enfance, pourtant garant de la sécurité des jeunes enfants et responsable de l'éveil. La labellisation s'organise donc au travers d'initiatives privées.

Les établissements d'accueil du jeune enfant peuvent par exemple mettre en place des pratiques éco-responsables permettant de réduire leurs impacts sur l'environnement tout en améliorant la qualité de vie des enfants et des équipes.

L'entreprise Les Petits Chaperons Rouges a quant à elle créé Crèch'EXPERT, référentiel de certification de service, désormais validé par les pouvoirs publics et des représentants des familles, entreprises, collectivités partenaires, et tombé dans le domaine public. SGS-Qualicert réalise des audits annuels dans les crèches pour vérifier le respect des engagements qualité. L'entreprise, dont 74 établissements ont déjà été certifiés en 2017, souhaite progressivement faire certifier l'ensemble de ses structures. L'ensemble de son réseau a été certifié à l'été 2019 (source LPCR).

Babilou a créé son label qualité ELSA (Environnement Ludique, Sécurisé et Apprenant), avec SGS Qualicert, et l'ensemble de son réseau est en cours de labellisation par SGS en France et en phase de déploiement dans les 10 autres pays où Babilou est présent<sup>66</sup> (source Babilou).

Le label Ecolocrèche certifie les engagements et actions des EAJE dans la gestion de leur impact environnemental et constitue un autre exemple de la dynamique de labellisation qui anime le secteur.

Les entreprises Léa & Léo et Crèche Attitude sont par exemple certifiées Ecolocrèches. Crèche Attitude s'engage aussi sur le plan de la nutrition, thématique d'intérêt grandissant pour les familles, avec une proportion minimale de 50% de leurs produits issus de l'agriculture biologique et en établissant des partenariats avec des producteurs locaux. L'entreprise a également adopté une démarche de formation de leurs professionnels en partenariat avec « le programme Malin », qui accompagne les parents dans la construction d'une nutrition de qualité pour leurs enfants et attribue aux familles aux « budgets serrés » des bons de réduction sur certains produits.



<sup>66</sup> Source : Babilou



## Développer l'attractivité des métiers, former et recruter des professionnels de la petite enfance reste une urgence pour répondre aux besoins d'accueil des jeunes enfants

La pénurie de professionnels est un frein à la création de nouvelles places, et les difficultés à recruter vont s'accroître

Interrogées dans le cadre de la construction de ce baromètre, les entreprises de crèches de la FFEC, qui représentent près de 90% des entreprises du secteur marchand, déclarent devoir parfois renoncer ou reporter un projet de création de nouvelles places de crèche en raison de difficultés à recruter les personnels qualifiés.

Le nombre de nouveaux diplômés s'avère en effet largement insuffisant pour répondre à la croissance du marché, donc aux attentes des familles et de l'État (les taux d'encadrement étant de 1 encadrant pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 pour 8 qui marchent). Progressivement, la pénurie s'est étendue à tous les postes, mais elle est particulièrement marquée chez les auxiliaires de puériculture et les éducateurs de jeunes enfants. Selon le rapport Giampino<sup>67</sup>, les causes de cette pénurie sont multiples : « un manque de places en formation, des modes de sélection pour les formations qui ne sont pas nécessairement adaptés aux attendus des métiers, une carrière peu motivante par le manque de perspectives d'évolutions ».

Pour Jean-Emmanuel Rodocanachi, fondateur et président du groupe « Grandir - Les Petits Chaperons Rouges », « Il faut permettre à plus de jeunes de faire carrière dans la petite enfance en **encourageant en nombre et en qualité les formations initiales.** » L'objectif du dernier quinquennat de créer 100 000 places de crèches n'a pas été atteint car les écoles de puériculture, qui sont du ressort des régions n'auraient pas augmenté leur nombre de classes alors que dans le même temps, « **il aurait fallu générer 12 000 auxiliaires, 10 000 éducatrices et 2 000 infirmières-puéricultrices** », selon le président de ce groupe de référence du secteur marchand.

Face à ce constat, les leaders du marché ont fait le choix de créer leur propre école de formation (c'est le cas de Babilou, des Petits Chaperons Rouges, de La Maison Bleue ou encore de Crèche Attitude), ils contribuent ainsi à former des professionnels qualifiés de la petite enfance.

Pour attirer les candidats et créer de nouvelles vocations, professionnels et institutionnels devront également miser sur la valorisation des métiers et la consolidation d'une identité professionnelle, qui manque aujourd'hui pour ces métiers qui dépendent de tutelles différentes - de l'éducation, du social et de la santé. Pour Marc Jouannic, président de Crèche Attitude, « Le métier n'est pas suffisamment valorisé. **Il faut faire la promotion des métiers, avec de grandes campagnes nationales,** et les

entreprises ont, elles aussi, leur rôle à jouer ». La campagne de communication de Babilou « Merci aux pros en crèche » #prosencreche témoigne que les entrepreneurs ont déjà mis en place des initiatives. L'entreprise Babilou a développé sur le plan RH une philosophie autour de trois axes, Édouard Carle, cofondateur de ce géant du secteur déclare ainsi « Un professionnel Babilou doit « apprendre à chaque instant », « développer la confiance en soi », et « prendre sa place dans l'organisation » », une symétrie avec les missions éducatives de Babilou auprès des enfants accueillis en crèche.

Enfin, les entrepreneurs interrogés soulignent également l'importance de faire évoluer la nature même des formations, en **intégrant aux enseignements actuels de soins et d'éveil des dimensions de relation avec les familles, de management d'équipe ou encore de gestion budgétaire** pour préparer les professionnels aux nouveaux enjeux du secteur. Il s'agit là d'un défi supplémentaire à la création de vocations, à l'heure où les professionnels de la petite enfance sont en attente d'un retour aux fondamentaux de la profession, et rejettent de plus en plus les rigidités et lourdeurs liées aux nombreuses contraintes financières, administratives, normes, etc.

Figure 4-1 : Image de la campagne #prosencreche de Babilou (source : Site internet Babilou campagne merci aux pros en crèche - 2019)



<sup>67</sup> Rapport Giampino « Développement du jeune enfant, modes d'accueil et formation des professionnel-le-s », 2016

### Pour retenir leurs salariés, les entrepreneurs misent sur la formation continue, l'évolution des carrières et la qualité de vie au travail

Les difficultés de recrutement se traduisent aussi par la nécessité accrue de fidéliser les professionnels. Dans ces conditions, les entrepreneurs mettent l'accent sur la formation continue, de meilleures validation et reconnaissance des acquis de l'expérience (seul accès juridiquement possible aujourd'hui à une promotion professionnelle), ou encore la mobilité géographique au sein de leurs entreprises afin de favoriser la conciliation vie professionnelle, personnelle et familiale des salariés.

« Je suis convaincu de l'importance de l'évolution interne des professionnels et de la promotion interne. Je pense que l'enjeu central ce sont les professionnels, nous les formons, nous les accompagnons parce qu'ils sont la clef de la qualité d'accueil des enfants en crèche, c'est l'élément essentiel. » Édouard Carle, co-fondateur de

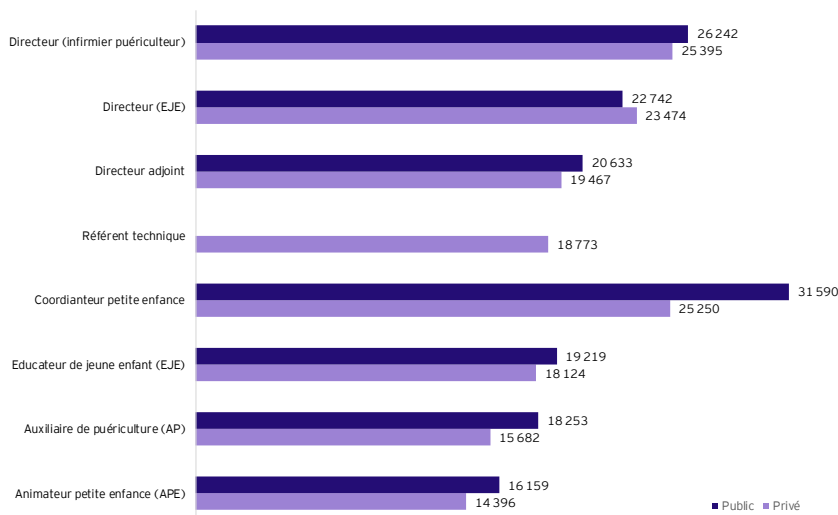
Babilou, l'un des 5 leaders du secteur. Ainsi, pour faciliter l'intégration des professionnels dans l'entreprise et donner de la visibilité sur les différents métiers de la petite enfance, l'entreprise a mis en place un parcours spécifique « Quelqu'un qui arrive chez Babilou bénéficie d'un parcours d'intégration et va rencontrer tous les métiers de l'entreprise : tous les mois des sessions d'accueil sont organisées pour les nouveaux arrivants, notamment axées sur la découverte des métiers de l'entreprise ».

Les grands groupes, comme certaines entreprises de crèche de plus petite taille mettent également en place des dispositifs permettant de monitorer la qualité de vie de leurs salariés au travail. C'est par exemple le cas de l'entreprise Zazzen « Nous avons un questionnaire portant sur la qualité de vie au travail, administré annuellement, sur la base duquel nous tirons l'essentiel de notre politique sociale », François Knab.

### Dans les zones tendues, les gestionnaires de tous les secteurs misent également sur des rémunérations plus attractives pour les professions les plus recherchées

D'après « L'observatoire des salaires en crèche » réalisé par crècheemploi.fr en 2017, le secteur public attribue des niveaux de rémunération légèrement supérieurs au secteur privé (associations, mutuelles, secteur marchand) pour l'ensemble des métiers de la petite enfance, à l'exception des Directeurs d'établissement possédant un diplôme d'Éducateur de Jeunes Enfants.

Figure 4 2 : Salaires nets mensuels déclarés par les professionnels de crèche, fixe et primes, hors avantages en nature (source : Crècheemploi.fr, Observatoire 2017 des salaires en crèche - 2017)



Les entreprises du secteur marchand peuvent également choisir de rétribuer leurs collaborateurs par le biais de primes ou de participation et intéressement. « L'année dernière, on a distribué 1/3 du résultat d'exploitation en intéressement », François Knab, Zazzen.

Pour les métiers les plus recherchés par les établissements que sont les Éducateurs de Jeunes Enfants (EJE) et les Auxiliaires de puériculture, les salaires, tous secteurs confondus, sont légèrement tirés vers le haut dans les zones où la demande est plus forte. Ainsi, en Ile-de-France, le salaire moyen des EJE est supérieur de 7,5% à celui observé en province. Les auxiliaires de Puériculture sont rémunérés en moyenne 13,5 % de plus en Ile-de-France qu'en province.

Figure 4-3 : Comparatif des revenus annuels moyens pour les professions les plus en tension dans le secteur de la petite enfance : éducateurs de jeunes enfants (gauche) et auxiliaires de puériculture (source : Crècheemploi.fr, Observatoire 2017 des salaires en crèches - 2017)

	Ile-de-France	Province
Des salaires moyens supérieurs de 8% en région parisienne - Secteur public et privé - Comparatif des revenus annoncés		
Salair e minimum	1 265 €	1 150 €
Salair e moyen	1 603 €	1 490 €
Salair e maximum	2 225 €	2 438 €
Des salaires moyens supérieurs de 14% en région parisienne - Secteur public et privé - Comparatif des revenus annoncés		
Salair e minimum	1 150 €	1 150 €
Salair e moyen	1 498 €	1 319 €
Salair e maximum	2 258 €	1 969 €

## La part d'enfants issus de familles pauvres ou d'enfants en situation de handicap en accueil collectif doit encore augmenter

**Les entreprises de crèches accueillent déjà des enfants issus de familles pauvres, même si la demande de ces familles reste faible**

D'après la FFEC, 20% des enfants accueillis en entreprises de crèche paient moins de 1€ l'heure d'accueil. Les restes à charge des familles les moins aisées pour l'accueil de leur enfant en établissement collectif sont pourtant très faibles. Pour les ménages dont les revenus sont inférieurs à 1 350€ mensuels par unité de consommation, les dépenses liées à l'accueil de leur enfant de moins de 3 ans en EAJE représentent 4% de leurs revenus mensuels disponibles après crédit d'impôts, 5% avant. La question de l'accès des familles pauvres aux modes d'accueil formel ne serait donc pas celle de l'accès financier mais plutôt de l'orientation de ces familles vers les modes d'accueil collectifs.

Les familles issues des milieux les moins aisés laissent en moyenne moins longtemps leurs enfants en EAJE, ce qui peut s'expliquer par des taux d'activité plus faibles. Ce constat pourrait orienter les pouvoirs publics et gestionnaires vers le développement de l'accueil occasionnel et régulier à temps partiel pour répondre aux besoins spécifiques de ces familles. L'initiative Filoue de collecte et centralisation de l'ensemble des données relatives aux enfants accueillis en EAJE lancée par la Cnaf permettra à terme de mieux suivre ce développement qui est l'une des priorités annoncées du Gouvernement afin notamment de lutte contre la pauvreté des plus jeunes.

« Pour ce qui est de la pauvreté, il y a la nécessité d'encourager les partenariats avec les associations, les institutionnels et les collectivités pour orienter et informer les familles concernées » : Jérôme Obry, Rigolo comme la vie.

**La stratégie de rééquilibrage des inégalités territoriales pour favoriser la mixité sociale ?**

Les inégalités territoriales posent question : l'offre de places d'accueil (notamment en EAJE) apparaît plus limitée dans les communes « populaires », ou dans celles ayant un potentiel financier<sup>68</sup> limité, que dans les communes plus aisées.

La politique volontariste de rééquilibrage appuyée sur des modes de financement différenciés, dans le cadre de schémas territoriaux de la petite enfance pourrait avoir un caractère plus incitatif et permettre un rattrapage. Ainsi, depuis 2019, un bonus « mixité sociale » est attribué aux structures en fonction des participations familiales moyennes perçues, lorsque celles-ci sont inférieures ou égales à 1,25€ de l'heure et s'étalent entre 300€ et 2 100€. Cependant, ce mode de calcul a ses limites déjà bien identifiées par les gestionnaires entrepreneurs. Par exemple, un établissement dont 35% des familles accueillies paient moins de 1€ de l'heure mais dont la participation moyenne horaire reste au-dessus du fait des 65% des familles restants ne sera pas éligible au bonus, en dépit de la « mixité » du profil de familles accueillies.

Jérôme Obry, Président de Rigolo comme la vie déclare ainsi « Mes établissements font de la vraie mixité sociale, j'accueille des enfants issus de familles défavorisées et d'autres, issus de milieux moins modestes. Pourtant, ils ne bénéficient pas du bonus « mixité sociale ». Pour cela, il faudrait en pratique accueillir une majorité d'enfants pauvres ».

**L'estimation du nombre de jeunes enfants en situation de handicap est délicate**

La difficulté à estimer le nombre d'enfants de moins de 6 et 3 ans en situation de handicap tient aux particularités de comportement et de développement des enfants qui allongent parfois la naissance de suspicions puis la pose d'un diagnostic, mais aussi à la complexité du cadre administratif.

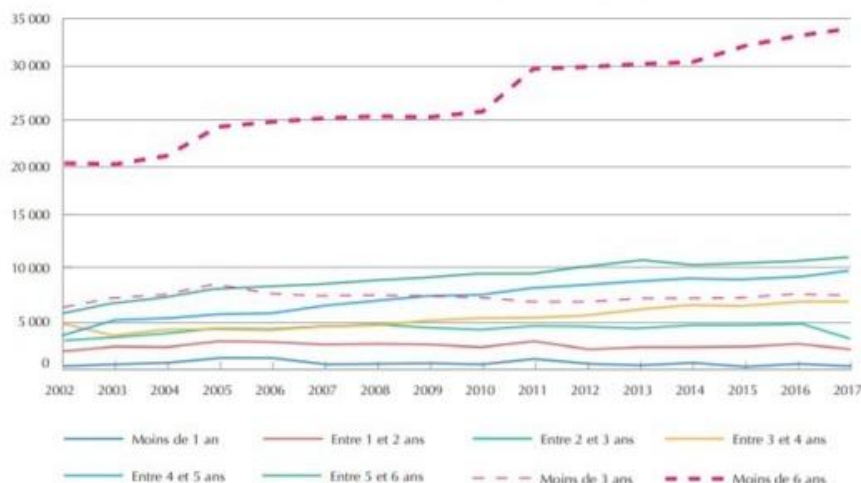
Pour estimer cette démographie, l'Observatoire National de la Petite Enfance utilise l'indicateur du nombre d'allocataire de l'Aeeh, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, dont le nombre de bénéficiaires s'élevait à 34 700 en 2017<sup>69</sup>. Cette estimation serait toutefois nettement sous-évaluée. L'INSERM évalue quant à elle à 2% la prévalence du handicap dans une classe d'âge donnée, portant à 107 000 le nombre de jeunes enfants concernés<sup>70</sup>.

<sup>68</sup> Le potentiel financier d'une commune est la somme des impôts payés par ses habitants (potentiel fiscal) et des dotations qu'elle reçoit de l'État. Le potentiel financier par habitant représente cette somme divisée par le nombre d'habitants de la commune. Il donne une indication quant à la « richesse » des communes.

<sup>69</sup> Source : Onape - 2018

<sup>70</sup> Source : Rapport inclusion Handicap petite enfance HCFEA - 2018

Figure 4-4 : Évolution du nombre d'enfants de moins de 6 ans bénéficiaires de l'Aeeh en France de 2002 à 2017 (sources : CNAF - 2017 et Fileas - 2006 à 2017)



Les enfants en situation de handicap sont nettement plus souvent gardés exclusivement par leurs parents que les autres enfants. D'après l'étude de la Drees, « Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfant » de 2013, dernière étude de référence en date, 32% des enfants de la population générale sont gardés exclusivement par leurs parents, c'est-à-dire sans jamais faire appel aux modes d'accueil formel. Cette proportion s'élèverait à 54% chez les enfants porteurs d'un handicap<sup>71</sup>.

**Pourtant, les établissements collectifs sont nombreux à les accueillir chaque année, ce qui se vérifie moins en accueil individuel**

D'après le rapport du HCFEA de 2018, lorsqu'ils ont un mode d'accueil formel, les enfants en situation de handicap de moins de 3 ans pris en charge dans les centres d'action médico-sociale précoces, sont accueillis à hauteur de 24% en EAJE, mais très peu chez les assistantes maternelles (11%). Ces chiffres sont à comparer avec ceux de la population générale, respectivement de 20% en EAJE, et 27% chez les assistantes maternelles.

Ces chiffres démontrent une surreprésentation des enfants en situation de handicap dans les EAJE par rapport à l'ensemble des enfants accueillis en EAJE, et témoigne que l'inclusion des enfants en situation de handicap dans l'accueil collectif fonctionne.

D'après l'étude Geste, réalisée par la DGCS auprès d'EAJE et de Maisons d'assistantes maternelles (MAM), **40% des EAJE déclarent accueillir au moins un enfant en situation de handicap** (10% en MAM).<sup>72</sup>

Les entrepreneurs de crèches que nous avons interrogés confirment ce constat, indiquant que tous les enfants sont accueillis dans leurs structures, y compris lorsque l'accueil s'accompagne d'un surcoût éventuel, à l'exception de cas particuliers (enfants ayant besoin de soins spécifiques requérant la présence d'un adulte ayant un diplôme l'habilitant à effectuer ces soins à temps plein pour les accompagner).

Damien Tondelli, Président des Petites Canailles, indique ainsi « Aujourd'hui, l'accueil des enfants se fait quel que soit le handicap, les locaux sont aux normes ERP et PMR, et nous avons un médecin ». **Certains entrepreneurs ont également décidé de centrer leur projet d'établissement sur l'accueil des enfants porteurs de handicap**, c'est le cas de Thérèse Majnoni d'Intignano, créatrice et présidente de **Jules et Juliette**, à la tête de micro-crèches dans la région dijonnaise.

En revanche, lorsque les enfants ne sont pas accueillis, 81% des répondants à l'enquête Geste (EAJE et MAM) citent le manque de compétences de professionnels comme étant un frein à l'accueil des enfants en situation de handicap<sup>73</sup>, ce qui souligne une fois de plus l'importance de la formation.

**La méconnaissance des familles et donc la faible sollicitation serait le principal frein à l'accueil d'enfants en situation de handicap**

« Les parents ont le sentiment que la collectivité n'est pas faite pour les enfants en situation de handicap, et du coup n'osent pas », Claudia Kespy-Yahi, présidente fondatrice de Cap Enfants. « Pourtant la crèche est une source d'épanouissement et de développement avérée pour ces enfants, nous avons de nombreux exemples d'intégration réussie ».

<sup>71</sup> Source : CNSA, Synthèse des rapports d'activité des CAMSP - 2015

<sup>72</sup> L'étude Geste précise toutefois que la thématique de l'étude a pu inciter plus fortement les structures qui accueillent des enfants en situation de handicap à répondre, entraînant une possible surreprésentation.

<sup>73</sup> Source : Geste pour la DGCS, « Expertise des conditions d'accueil et de prise en charge des enfants en situation de handicap ou de maladie chronique en EAJE et en maison d'assistantes maternelles », 2018

D'après l'enquête Geste réalisée par la DGCS en 2018, l'absence de sollicitation des parents est l'un des premiers facteurs explicatifs du non-accueil de certains enfants en situation de handicap. Ainsi, les familles s'autocensureraient dans leurs demandes d'accueil. « Une mère de famille dont les 2 premiers enfants étaient accueillis dans une crèche a indiqué à la directrice, à la naissance de son troisième enfant, que ce dernier ne pourrait pas rejoindre la structure en raison de sa surdité. La directrice a dû expliquer que cet accueil était possible et a finalement accueilli l'enfant »<sup>74</sup>.

24% des EAJE de moins de 20 places ayant déclaré ne pas accueillir actuellement un enfant en situation de handicap ou atteint de maladie chronique disent ne jamais avoir été sollicités contre entre 13% et 16% des EAJE de plus de 20 places.

### Dans de plus rares cas, la réglementation est un frein à l'accueil d'enfants ayant besoin d'administration de médicaments

Il arrive parfois que la nécessité de la présence d'une infirmière dans les structures contraigne sur le plan réglementaire l'accueil des enfants en situation de handicap, bien que les professionnels puissent être formés. La réglementation applicable aux EAJE est actuellement floue, les établissements étant soumis à une obligation d'accueil de tous les enfants mais ne bénéficiant pas d'une législation claire sur l'administration de médicaments par les professionnels accueillant les enfants.

Une micro-crèche PSU associative en délégation de service public a ainsi cessé l'accueil d'une enfant épileptique de 22 mois car la nouvelle directrice était titulaire d'un diplôme d'Éducateur de Jeune Enfants et non infirmière et la justice française, par deux fois, lui a donné raison<sup>75</sup>.



<sup>74</sup> Source : Geste pour la DGCS, « Expertise des conditions d'accueil et de prise en charge des enfants en situation de handicap ou de maladie chronique en EAJE et en maison d'assistants maternels », 2018

<sup>75</sup> La FFEC a réagi à l'affaire « Rose » et sur la problématique de l'administration des médicaments : <https://ff-entreprises-creches.com/wp-content/uploads/2019/05/2019-05-17-admin-medicaments-1.pdf>

## L'équilibre budgétaire fragile des EAJE les contraint à optimiser leur gestion pour survivre

### La part d'établissements en difficulté financière est croissante

Les coûts de fonctionnement, représentés par les coûts de production moyens d'une heure d'accueil réalisée, ont fortement augmenté ces dernières années puisqu'ils n'étaient que de 8€ en moyenne en 2007 (essentiel Cnaf, 2016), et atteignent en 2017 10,21€, soit une augmentation de + 2,5% par an. Dans le même temps, la principale source de financement des établissements que représente la Prestation de Service Unique de la Cnaf a été révisée, désormais basée sur les heures effectivement réalisées et revalorisée de manière différenciée en fonction des performances des gestionnaires entre heures contractualisées et heures réalisées. Les « mauvais » gestionnaires n'ont pas eu d'autre choix que de progresser. La pénalisation a cessé dans la nouvelle COG 2018-2022<sup>76</sup>.

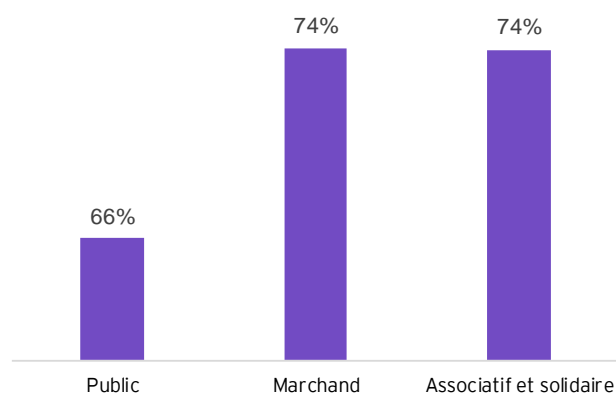
Pour Claudia Kespy-Yahi, Présidente fondatrice de Cap Enfants, « Dans le cadre de la PSU, le taux de facturation doit se rapprocher du temps exact de présence réelle des enfants, cela oblige les directeurs à consacrer une part importante de leur temps à des sujets de gestion administrative (qui ne sont pas au cœur de leurs compétences) plutôt que d'investir dans la pédagogie et l'accompagnement des enfants et des familles. Vous vous retrouvez pénalisé si vous n'appliquez pas cette règle ».

Pour Elisabeth Laithier, Coprésidente de la commission « Petite Enfance » de l'Association des Maires de France, « Ce sont les règles de cofinancement de la Cnaf qui incitent les structures à fermer des places ou réduire l'amplitude d'ouvertures des crèches pour mieux coller aux horaires majoritaires des parents ».

Les EAJE étant rémunérés sur la base d'heures facturées, la capacité à optimiser l'occupation de leurs berceaux est une question de viabilité financière. Dans cet exercice, les gestionnaires des secteurs marchand et associatif sont les plus efficaces. A titre de comparaison, le secteur public se situe 8 points en deçà avec un taux de d'occupation budgétaire moyen de 66%. Les entrepreneurs soulignent néanmoins les difficultés - pour tous les gestionnaires - de réaliser le prévisionnel de leur occupation, à l'image de Damien Tondelli, Président des Petites Canailles, et Président actuel du conseil d'administration de la FFEC : « Les familles n'ont pas besoin de s'engager sur la présence de leurs enfants, il est donc très difficile pour tous les gestionnaires de prévoir les heures de présence réelle des enfants et donc les heures facturées ».

Constatant une part d'établissements en difficulté financière croissante et un nombre toujours élevé de destruction de places, la Cnaf a mis en place des dispositifs d'aide aux établissements en difficulté et propose un accompagnement aux gestionnaires qui en ont besoin sous la forme du programme « IDA - Informer, Détecter, Accompagner ». Les établissements financés par la PSU ont pour objectif d'atteindre un taux d'occupation budgétaire supérieur à 70%<sup>77</sup>. Selon Marc Jouannic, Président de Crèche Attitude, « la mise en place d'un accompagnement des CAF à la gestion des EAJE montre bien qu'il est difficile pour ces derniers de survivre ».

Figure 4-5 : Taux moyens d'occupation budgétaires des EAJE PSU par secteur (source : Cnaf DSER, Extraction SI MTEAJE Cnaf sur l'ensemble des établissements PSU - 1er janvier au 31 décembre 2017)



<sup>76</sup>Circulaire de la Cnaf 2014

<sup>77</sup> D'après « La petite enfance une priorité de la Cog pour la période 2012-2022 », Fehap, 2018 [http://www.fehap.fr/upload/docs/application/pdf/2019-01/2018\\_11\\_20\\_presentation\\_cnaf\\_petite\\_enfance\\_fehap.pdf](http://www.fehap.fr/upload/docs/application/pdf/2019-01/2018_11_20_presentation_cnaf_petite_enfance_fehap.pdf)

Ces contraintes économiques expliquent que les EAJE du secteur marchand s'implantent dans les communes aux potentiels financiers élevés

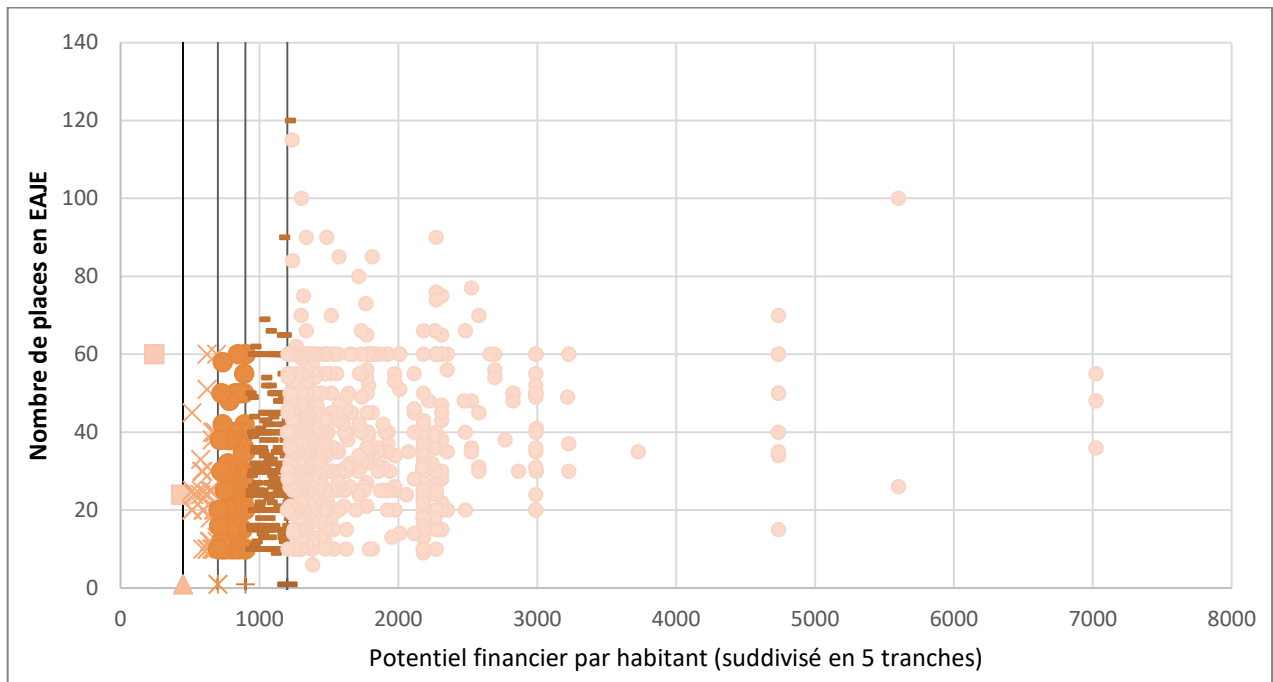
Le nombre de places disponibles dans les EAJE du secteur marchand pour les habitants des communes les plus aisées est plus important en proportion que celui des communes les moins aisées. Plus généralement, le nombre de places en EAJE du secteur marchand augmente avec le potentiel financier<sup>78</sup> de la commune.

Il pourrait être surprenant de remarquer que les entreprises du secteur marchand ne choisissent pas de s'implanter dans les communes « pauvres », à faible potentiel fiscal par habitant, là où elles pourraient se voir octroyer des aides à la création de nouvelles places plus importantes (investissement), mais plutôt dans les communes à fort potentiel fiscal, là où elles ne perçoivent que peu ou pas d'aides de l'État pour la création de places mais où les collectivités locales d'implantations sont susceptibles de réserver des places dans les crèches, et les familles susceptibles de bénéficier d'une réservation de place en crèche par leur employeur.

Il est possible de déduire de ce constat que les aides à l'investissement ne compensent ni ne résolvent les enjeux de financement de fonctionnement des EAJE, dans la mesure où les porteurs de projets connaissent plus de difficultés à pérenniser leurs structures une fois ouvertes qu'à en financer la création dans ces territoires moins dynamiques sur le plan économique. Pour Elisabeth Laithier, Coprésidente de la commission « Petite Enfance » à l'Association des Maires de France, « la difficulté majeure à l'ouverture d'un EAJE n'est pas tant le financement de l'investissement mais bien de son fonctionnement, la masse salariale représente 80% du coût de fonctionnement annuel ».

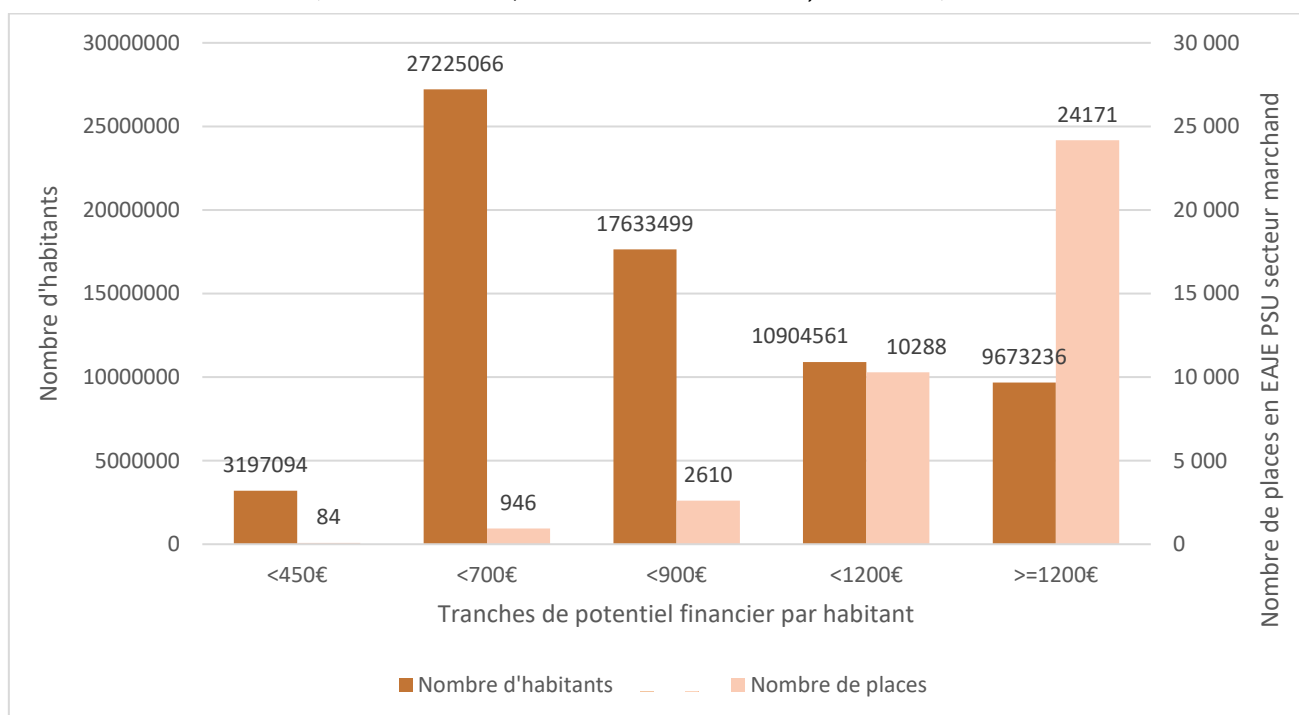
Ainsi préfèrent-ils toujours investir plus à la création des nouvelles places en ne bénéficiant pas des aides existantes en échange d'une localisation plus attractive dans les communes « aisées » où ils trouveront plus d'employeurs publics et privés réservataires et où leur taux d'occupation pourront être plus élevés.

Figure 4-6 : Répartition des EAJE PSU du secteur marchand par place et par tranche de potentiel financier par habitant de la commune où ils sont implantés (source : Cnaf DSER, extraction SI MT EAJE champ PSU - 2016)



<sup>78</sup> Le potentiel financier d'une commune est la somme des impôts payés par ses habitants (potentiel fiscal) et des dotations qu'elle reçoit de l'État. Le potentiel financier par habitant représente cette somme divisée par le nombre d'habitants de la commune. Il donne une indication quant à la « richesse » des communes.

Figure 4-7 : Répartition du nombre d'habitants et de places en EAJE PSU du secteur marchand en fonction du potentiel financier des communes (source : Cnaf DSER, Extraction SI MT EAJE champ PSU - 2016)



### La rentabilité moyenne des micro-crèches PAJE vraisemblablement surestimée

Les coûts pesants sur les entreprises de micro-crèches PAJE limitent nettement leur rentabilité. Ainsi la rentabilité des micro-crèches PAJE a varié en moyenne de -6% à +5% entre 2014 et 2016 d'après l'étude EY 2018 :

*Détermination et analyse de la rentabilité des membres de la Fédération Française des Entreprises de Crèches*, qui a analysé les comptes de résultat de 29 entreprises de la FFEC<sup>79</sup>.

La rentabilité d'une micro-crèche PAJE augmente avec le nombre de places réservées par des entreprises ou administrations publiques pour leurs salariés. En effet, la réservation d'une place est payante et ce tarif vient s'ajouter au prix que paie la famille pour faire accueillir son enfant. La somme de ces deux paiements peut alors dépasser le plafond de 10€ par heure d'accueil fixé par la CNAF (pour bénéficiaire de la PAJE) ayant cours lorsque la place occupée n'est pas réservée par une entreprise mais directement utilisée par la famille.

Lorsque les places sont réservées par les employeurs, la tarification faite aux familles peut être minorée du fait de la participation financière de leur employeur. Cette réduction peut correspondre à l'équivalent de ce que la famille aurait eu à payer si le mode de fonctionnement de la structure était la PSU. Cette tarification est appelée « Tarif équivalent PSU ». Le reste à charge des familles sera toutefois à minima de 15 % de la facturation de l'accueil.

Cependant, bien que la réglementation n'impose pas de seuil maximum pour la réservation de places par les entreprises en micro-crèche PAJE, en 2018, en moyenne, seuls 27% des berceaux le sont effectivement (source FFEC). En pratique, au sein des entreprises de la FFEC, un quart (24%) des établissements de micro-crèche PAJE n'avait même aucun berceau réservé par les employeurs en 2017.

Les micro-crèches PAJE représentent en 2018 un peu plus de 41% de l'ensemble des établissements marchands.

<sup>79</sup> Précisions méthodologiques : soit plus de 1 360 établissements et 38 786 places ouvertes représentant 95% des établissements et 96% de l'ensemble des places ouvertes des adhérents de la FFEC.



**Pour les EAJE, les bénéfices dégagés permettent notamment de financer de nouvelles places d'accueil**

Marc Jouannic, Président de l'entreprise Crèche attitude indique « J'ai doublé les investissements pour des projets d'ouverture de crèche entre cette année et l'année dernière ».

Le dirigeant souligne également que la CAF rembourse les EAJE très tardivement dans l'année, ce qui nécessite l'avance des fonds par les EAJE et donc une trésorerie très importante. « Je suis en cash-flow négatif une bonne partie de l'année, nous finançons en quelque sorte le modèle de la petite enfance ».

En effet, la PSU n'est versée aux établissements par la Cnaf que sous forme d'acompte de 80% au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année N (versement qui pourrait en pratique s'avérer plus tardif d'après les gestionnaires interrogés) et le solde complet est versé en principe au deuxième trimestre de l'année N+1 (en pratique plutôt au cours du troisième trimestre d'après les gestionnaires interrogés).



## Le cadre réglementaire doit se simplifier car il freine la création de places et tire les coûts vers le haut

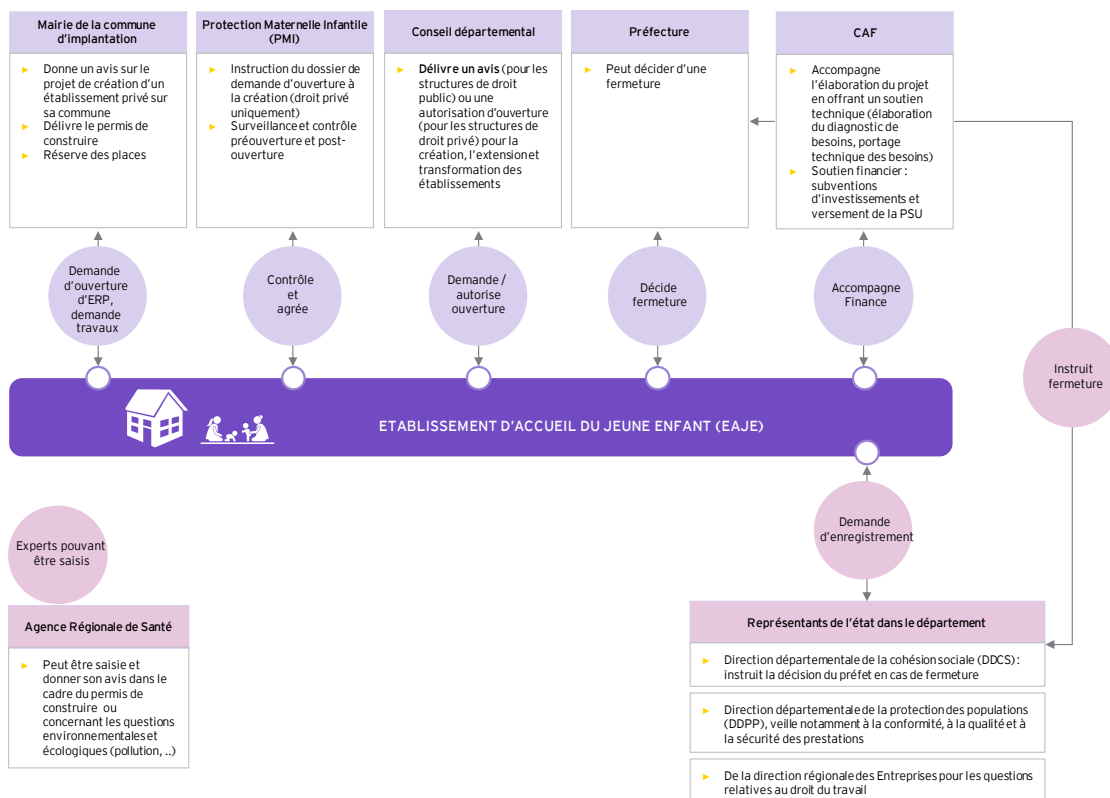
Le paysage administratif des EAJE implique de nombreux acteurs et mériterait d'être simplifié pour encourager la création de nouvelles places

Le rôle des CAF, présentes à toutes les étapes de la création, est d'accompagner et de financer les porteurs de projet. Le médecin du service de PMI (relevant du Conseil départemental, CD) est chargé de l'instruction du dossier de demande d'ouverture des structures privées (associatives et marchandes)<sup>80</sup> puis de la surveillance, du suivi et du contrôle de la qualité des établissements après l'ouverture. Cette répartition des rôles pose la question de l'absence d'un guichet unique auquel s'adresser pour les porteurs de projet. Cette organisation interroge également l'adéquation entre la vocation initiale des services de Protection Maternelle et Infantile et la nature des contrôles conduits pour l'ouverture des EAJE, relevant notamment

de la compatibilité des bâtiments avec l'accueil des jeunes enfants et du contrôle de normes d'architecture, d'hygiène et de sécurité. Pour Frédéric Dana, Président de Kids up, « Les intentions et les pratiques des services de PMI et de la CAF sont bonnes et légitimes puisque les gestionnaires sont financés et que les contrôles sont effectués pour assurer la qualité et la sécurité de l'accueil. Cependant, leur complexité actuelle est le reflet d'une France très administrative, et manque de pragmatisme. »

Ce morcellement a également un effet sur les familles, ce que souligne Thérèse Majnoni d'Intignano, fondatrice des crèches Jules et Juliette, « Le secteur est actuellement très cloisonné, il n'y a que peu d'articulations entre Conseils Départementaux, Caf, ou encore conseillers Pôle Emploi, ce qui fait que les familles ne sont pas ou pas suffisamment informées sur leurs droits ».

Figure 4-8 : Le paysage administratif des EAJE en 2017 (source : DGCS, Guide Ministériel "Les établissements d'accueil du jeune enfant à l'attention des services de PMI" - 2017)



<sup>80</sup> Les structures publiques ouvrent après avis du Conseil départemental en application du principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales car un conseil départemental ne saurait être en droit d'autoriser l'établissement d'une mairie

## Les EAJE sont soumis à un cadre réglementaire lourd qui pèse directement sur les coûts d'investissement

En tant qu'établissement recevant du public (ERP), les textes applicables aux EAJE sont nombreux et touchent à la fois au personnel, à la sécurité, à l'accessibilité des bâtiments, au mobilier, à la qualité de la restauration collective, à l'accueil des personnes en situation de handicap, etc. A ce cadre réglementaire s'ajoutent les exigences spécifiques à la petite enfance édictées par chaque service départemental de PMI (surface utile par enfant, hauteur de poignées de portes, revêtements de sols, température ou éclairage des dortoirs, etc.), capable de s'adapter aux enfants dès l'âge de 2,5 mois, jusqu'aux enfants allant potentiellement jusqu'à 4 ans moins un jour.

La non-homogénéité nationale des exigences, notamment bâtimentaires, a un effet direct sur les coûts d'investissement, ainsi que sur les délais de la création.

« Les évolutions de la réglementation ne favorisent pas le maintien de la qualité. L'investissement dans les normes sanitaires, de sécurité ou autres, est en concurrence avec d'autres investissements en équipements pédagogiques, aménagements, formations donc menace l'équilibre avec la qualité », d'après Claudia Kespy-Yahi, Cap Enfants.

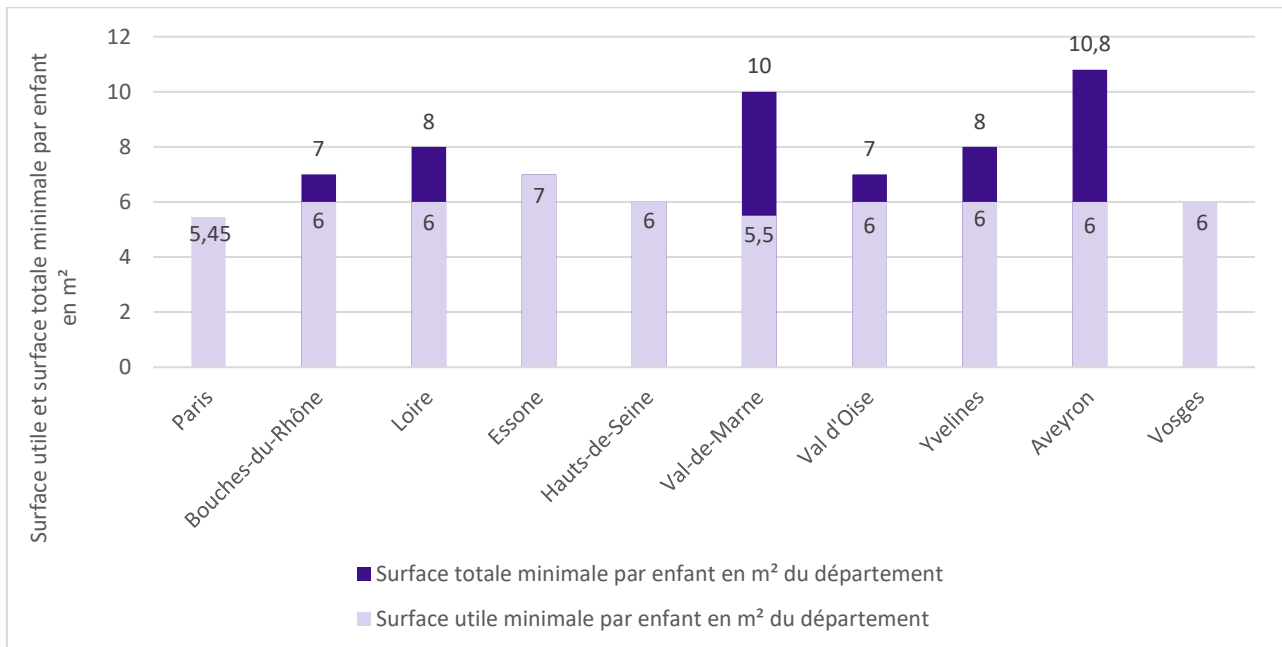
## Focus sur la surface utile par enfant, ou l'aberration de la disparité des normes

S'ajoute à la complexité lors de la création de nouvelles places d'EAJE par les porteurs de projet, l'absence de tout cadre opposable défini à l'échelle nationale. Les normes varient en fonction des départements dans lesquels les EAJE sont implantés et sont du ressort des PMI (Conseils départementaux).

Les pouvoirs publics ont initié une démarche pour remédier à ces flous, qui freinent l'ouverture de nouveaux projets, en émettant des « recommandations » sans aller jusqu'à les imposer comme le souligne Damien Tondelli, Président des Petites Canailles « Le Ministère a pris conscience de la problématique : le guide ministériel de la petite enfance, a émis des préconisations, mais celui-ci n'est pas opposable. Son utilisation est laissée à la discrétion des services de PMI ».

Ainsi, divers indices tels que la température intérieure, le matériau utilisé pour le revêtement du sol, la hauteur des poignées de porte mais également la surface utile par enfant accueilli peuvent varier en fonction du département d'implantation du projet de création : le porteur de projet se retrouve en lien direct avec la PMI dont il dépend géographiquement et il ne peut pas élaborer sereinement des projets sur plusieurs territoires par exemple, ne sachant pas si les règles applicables seront les mêmes ou non.

Figure 4-9 : Exemple de l'hétérogénéité des recommandations des services de PMI concernant la surface minimale par enfant (sources : extraits de guides départementaux à l'attention des services de PMI, se reporter à la bibliographie pour la liste exhaustive des départements et guides)



L'exemple le plus emblématique est sans doute la surface utile par enfant pour laquelle les normes, lorsqu'elles sont clairement définies au sein des guides des services de PMI, sont hétérogènes. Des Départements parfois limitrophes peuvent définir des règles très différentes pour assurer aux enfants accueillis en EAJE une surface minimale suffisante à leur épanouissement. Ainsi, si des Départements et leur PMI sont très explicites et détaillent des recommandations allant jusqu'à la taille des lits, d'autres se contentent d'imposer une surface utile minimale dédiée aux enfants, quand d'autres encore restent silencieux sur ce point, laissant l'appréciation au médecin de la PMI qui réalisera la visite préalable à l'ouverture.



## Annexes

## Méthodologie

### Une démarche transparente et la volonté d'associer les principaux acteurs du secteur

Pour réaliser cette première édition du Baromètre économique du secteur de la Petite Enfance, la FFEC, appuyée par les cabinets EY et Cekoïa, a eu l'ambition de **décrire la situation de l'accueil des jeunes enfants en France, de la mettre en perspective avec d'autres pays européens**, et de constituer ainsi un repère pour les futures éditions. La démarche entreprise est marquée par deux principes forts ayant guidé les choix méthodologiques.

Le premier est l'**association d'autres acteurs du secteur** à la réalisation de l'étude, et notamment les acteurs institutionnels - régulateurs, payeurs, responsables qualité du secteur - mais également des représentants de collectivités locales par le biais de l'AMF. Lors de la phase de cadrage de l'étude, des entretiens ont été réalisés avec la Cnaf, la DGCS, ou encore la DREES pour présenter les objectifs du baromètre, discuter des enjeux du secteur, identifier des sources de données.

**La transparence, dans la source des données et des méthodes de calcul**, est également un principe conducteur de la construction et réalisation du baromètre. Les sources et années des données utilisées accompagnent systématiquement les figures ou tableaux sont et les compléments sont présentés au lecteur en bas de page.

Pour approcher et décrire le secteur au sein du baromètre, une démarche en entonnoir a été adoptée, **retenant pour périmètre l'ensemble des modes d'accueil** pour l'analyse de l'offre et de la demande sociale dans une première moitié, puis **s'intéressant en particulier aux modes d'accueil collectif** dans une seconde, la crèche étant le mode préféré des Français et accusant la plus forte pénurie.

Pour alimenter ce baromètre, EY et Cekoïa, se sont appuyés sur un **large éventail de sources**, combinant les données issues des rapports de référence les plus récents du secteur, les données transmises par la Cnaf spécifiquement pour les besoins de cette étude, les informations recueillies lors d'entretiens auprès des principaux acteurs du secteur, les dernières études européennes disponibles, l'enquête réalisée auprès des entreprises de crèche adhérentes de la FFEC et plus d'une cinquantaine d'autres sources.

Depuis son cadrage jusqu'à sa finalisation, **les travaux se sont déroulés sur près de 5 mois**. Ils ont été réalisés en lien étroit avec Elsa Hervy, Déléguée Générale de la FFEC et ont mobilisé les équipes des cabinets EY et Cekoïa, sous la supervision de Marc Lhermitte et Jessica Chamba, et le pilotage opérationnel de Laetitia Deacken.

### Recueillir, actualiser et synthétiser le socle de connaissances

Pour débiter les travaux alimentant la phase de cadrage, **une étude documentaire approfondie** du secteur a été menée. Plus d'une centaine de sources ont ainsi été analysées, décryptées et synthétisées pour les besoins de l'étude, et ce, tant sur le périmètre français que sur le périmètre Européen.

Le secteur de la Petite Enfance est l'objet de **rapports de références, publiés par les institutionnels** - citons l'ONAPE, l'étude « Mode de garde » de la DREES ou encore le récent rapport de l'Inspection Générale des Finances -, qui représentent des sources de données riches pour décrire l'offre d'accueil et la demande des familles.

**Les dernières données issues des études européennes** - Eurydice, OCDE - ainsi que les bases statistiques de pays européens ont alimenté pour l'essentiel les perspectives européennes présentées dans le baromètre. Ces rapports ont également été sélectionnés pour leur caractère périodique, constituant des sources reproductibles de données pour les éditions ultérieures.

Pour identifier ses principaux enjeux et construire le Baromètre, les recherches et analyses bibliographiques ont été complétées pendant la phase de cadrage par plus d'une vingtaine d'entretiens auprès d'institutionnels et de gestionnaires d'établissements collectifs du secteur marchand.

### Evaluer et décrire l'évolution des places et des emplois directs du secteur

Le Baromètre Economique de la Petite Enfance adopte **une approche comparative des différents types de gestionnaires d'établissements collectifs**, et apporte une analyse de l'évolution du nombre de berceaux, de leur implantation territoriale, ainsi que du nombre d'emplois portés par chacun des secteurs.

L'analyse de l'évolution du nombre de places s'est appuyée sur des données **fournies spécifiquement pour les besoins de cette étude**, par la Cnaf pour les années allant de 2012 à 2017, complétées par les données des rapports ONAPE pour le champ PAJE. Les données fournies par la Cnaf sont extraites des systèmes d'information de la Cnaf (SI MT EAJE) et **sont des données réelles pour l'ensemble des EAJE du champ PSU**. A partir de 2017, nous avons réalisé des hypothèses conservatrices pour estimer l'évolution du nombre de places créées par chaque secteur, les taux de croissance annuelle des dernières années ont été appliqués dans nos projections.

**L'analyse de l'implantation territoriale** a quant à elle été réalisée à partir des données fournies par la Cnaf, donc **sur des données réelles**, bien que limitées au champ PSU.

L'estimation des emplois directs générés par l'accueil collectif du secteur de la petite enfance s'appuie sur le **nombre de berceaux que compte le secteur et sur un ratio « nombre d'emplois par berceau »**. Le ratio utilisé, 0,41 emploi pour une place de crèche, est celui observé dans les entreprises de crèches en 2018 (source FFEC). Il est appliqué à l'ensemble du secteur. Les projections sur les nombres de berceaux et d'emplois s'appuient pour leur part sur des hypothèses de conservation des tendances actuelles.

### Réaliser les estimations économiques et financières

Ce premier baromètre de la dynamique du secteur de l'accueil collectif et les analyses économiques ont été menées en distinguant les gestionnaires des secteurs public, privé marchand et privé associatif, **en adoptant une approche - nouvelle et peu rencontrée dans la documentation existante - orientée « établissement »**. En effet, si les analyses économiques ou financières réalisées sous le prisme des familles ou des dépenses publiques sont courantes (étude de la DREES, rapport IGAS, etc.), peu d'études s'attachent à décrire les modèles

économiques complets des gestionnaires de crèches, en mettant en perspective leurs financements, leurs charges et recettes. Ce baromètre établit ces modèles, qui seront actualisés dans les éditions futures.

Les calculs sont effectués sur des données extraites des SI de la Cnaf, **qui traduisent une réalité correspondant à la structure des comptes de résultats des EAJE du champ PSU (2017)**. Les systèmes d'information de la Cnaf détiennent également le détail des recettes des établissements. Ainsi, pour chaque établissement du champ PSU existant en 2017 (tous secteurs confondus), la Cnaf dispose des montants de charges et recettes détaillés selon leur nature (voir figures 3-10 à 3-12) cumulées annuellement. Le calcul consiste alors à rapporter ces montants annuels au nombre d'heures d'accueil réalisées par chaque établissement ainsi qu'au nombre de berceaux dont il dispose, pour obtenir les montants affichés dans le baromètre.

Bien que la structure des comptes de résultats varie selon les gestionnaires (qui ne sont pas soumis aux mêmes régimes fiscaux, ne bénéficient pas des mêmes avantages en nature et ne sont pas tous propriétaires de leurs locaux, etc.) ces derniers permettent de **comparer l'équilibre budgétaire pour les établissements d'un secteur donné**.

## Entretiens

Pour réaliser ce baromètre, EY et Cekoïa ont réalisé une vingtaine d'entretiens avec entrepreneurs de crèche, fondateurs et/ou dirigeants - adhérents de la FFEC - et institutionnels.

Administrateurs	Institutionnels
La Maison Bleue	DGCS
Les Petits Chaperons Rouges	DREES
Babilou	Cnaf
Cap Enfants	AMF
Kids Up	
Les petites canailles	
Crèche attitude	
Léa et Léo	
Les paradis de Jules et Juliettes	
Rigolo comme la vie	
Zazzen	

## Bibliographie

- DREES, *Enquête mode de garde 2016*
- Onape 2018, *L'accueil du jeune enfant en 2017*  
[http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/observatoire\\_petite\\_enfance/AJE\\_2018\\_bd.pdf](http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/observatoire_petite_enfance/AJE_2018_bd.pdf)
- Extraction SI MT EAJE champ PSU année calendaire 2017 (DSER CNAF)
- FFEC
- IGAS 2017, *Revue de dépenses, La politique d'accueil du jeune enfant* <http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/RdD2017-enfant.pdf>
- CNAF, *L'accueil du jeune enfant en 2017, 2018*
- INSEE, *Enquête emploi 2017*
- INSEE, *Enquête emploi 2013*
- Eurydice 2019, [https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/home\\_fr](https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/home_fr)
- Eurydice 2016
- Eurydice 2013
- INSEE *Tableaux de l'Economie Française 2019*, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3696937>
- Statistisches Bundesamt 2018, [https://www.destatis.de/DE/Home/\\_inhalt.html](https://www.destatis.de/DE/Home/_inhalt.html)
- Office for National Statistics 2018, <https://www.ons.gov.uk/>
- Statistiska centralbyrån 2019, <https://www.scb.se/>
- Heckman *Invert in Early Childhood development, 2012*
- Cnaf, *Maison des relations européennes. Les inégalités sociales d'accès aux modes d'accueil des jeunes enfants. Une comparaison européenne, 2018*
- Terra Nova, *Investissons dans la petite enfance, 2017*
- *Observatoire 2017 des salaires en crèches*
- **Circulaire CNAF 2014 :**  
<http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/DCom/Quisommesns/Textes%20de%20référence/Circulaires/C%202014-009%20du%2026%20mars%202014.pdf>
- **Circulaire CNAF 2018 :**  
[https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/DCom/Quisommesns/Textes%20de%20r%C3%A9f%C3%A9rence/Circulaires/Circulaire\\_%20PIAJE\\_C2018-003.pdf](https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/DCom/Quisommesns/Textes%20de%20r%C3%A9f%C3%A9rence/Circulaires/Circulaire_%20PIAJE_C2018-003.pdf)
- **Les Échos Études : Le secteur des crèches privées**
- **Xerfi, Les crèches privées**
- Taux de fécondité des femmes en Europe, Eurostat :  
[http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=demo\\_find&lang=en](http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=demo_find&lang=en)
- **Commission Européenne, 2018 - Rapport de la commission européenne au parlement européen sur le développement des structures d'accueil des jeunes enfants en vue d'accroître la participation des femmes au marché du travail, de promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents qui travaillent et de favoriser une croissance durable et inclusive en Europe (les «objectifs de Barcelone»)** <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52018DC0273&from=EN>
- Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, [http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/criteres\\_repartition.php](http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/criteres_repartition.php)
- Note France Stratégie : [https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/na-56-creche-web\\_0.pdf](https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/na-56-creche-web_0.pdf)
- **Courrier de différents opérateurs à la Cnaf sur le bonus mixité sociale :**  
<https://www.federationsolidarite.org/images/stories/PDF/Lettre-ESS-CNAF-bonus-janv2019.pdf>
- **Rapport Giampino, mission " Développement du jeune enfant, modes d'accueil et formation des professionnel-le-s » :**  
<https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/synthese-rapport-giampino-vf.pdf>
- **Synthèse du rapport "Pilotage de la qualité affective, éducative et sociale de l'accueil du jeune enfant", HCFEA, 2019 :** [http://www.hcfea.fr/IMG/pdf/Synthese\\_qualiteavril2019final.pdf](http://www.hcfea.fr/IMG/pdf/Synthese_qualiteavril2019final.pdf)
- **Site internet Babilou (campagne merci pros en crèche) :** <https://www.babilou.fr/>
- **Label écolocrèche,** <http://www.ecolo-creche.fr/demander-le-label/le-referentiel-ecolo-creche>
- **Guide Ministériel "Les établissements d'accueil du jeune enfant", DGCS :**  
[https://www.amf.asso.fr/m/document/fichier.php?FTP=AMF\\_24522TELECHARGER\\_LE\\_GUIDE\\_MINISTERIEL\\_LES\\_ETABLISSEMENT\\_D\\_ACCUEIL\\_DU\\_JEUNE\\_ENFANT.pdf&id=24522](https://www.amf.asso.fr/m/document/fichier.php?FTP=AMF_24522TELECHARGER_LE_GUIDE_MINISTERIEL_LES_ETABLISSEMENT_D_ACCUEIL_DU_JEUNE_ENFANT.pdf&id=24522)
- **CAF,** <https://www.caf.fr/sites/default/files/Guide%20EAJE-CODAJE13.pdf>,  
<https://www.caf.fr/sites/default/files/Guide-creation-eaje.pdf>,  
[https://www.caf.fr/sites/default/files/caf/121/Documents/guide\\_petite\\_enfance\\_hd\\_pour\\_impression.pdf](https://www.caf.fr/sites/default/files/caf/121/Documents/guide_petite_enfance_hd_pour_impression.pdf)
- **Département de la Loire :** [https://www.loire.fr/upload/docs/application/pdf/2013-01/guide\\_etablissements\\_accueil\\_enfants-6ans\\_entier.pdf](https://www.loire.fr/upload/docs/application/pdf/2013-01/guide_etablissements_accueil_enfants-6ans_entier.pdf)
- **Département de l'Essonne :** <http://www.essonne.fr/fileadmin/solidarites/enfance/DPMI/Guide-EAJE-2016.pdf>
- **Département des Hauts-de-Seine :** <http://www.hauts-de-seine.fr/solidarites/maternite-petite-enfance/modes-de-garde/comment-creer-un-etablissement-petite-enfance/>
- **Département des Yvelines :** <https://www.yvelines.fr/wp-content/uploads/2011/10/guide-EAJE-version-de-travail-mars-2011.pdf>
- **Département des Vosges :**  
[https://www.vosges.fr/Portals/1/xNews/uploads/2018/5/23/referentiel\\_etablissements\\_accueil\\_jeune\\_enfant.pdf](https://www.vosges.fr/Portals/1/xNews/uploads/2018/5/23/referentiel_etablissements_accueil_jeune_enfant.pdf)

## Glossaire

Accueil d'urgence	Accueil d'enfants non nécessairement connus de la structure d'accueil collectif dans l'objectif de fournir une solution de dépannage à une famille. Cet accueil se fait sans période d'adaptation - familiarisation
Accueil formel collectif	Comprend l'ensemble des établissements d'accueil du jeune enfant
Accueil formel individuel	Comprend l'accueil par les assistantes maternelles ainsi que l'accueil par les auxiliaires parentales
Accueil occasionnel	Accueil d'enfants en EAJE de façon occasionnelle. Ces enfants et leurs familles sont connus de la structure et ont bénéficié d'une période d'adaptation-familiarisation
Accueil régulier - temps partiel	Accueil des enfants en EAJE moins de 5 jours par semaine de façon régulière
Accueil régulier - temps plein	Accueil des enfants en EAJE 5 jours par semaine de façon régulière
Aeeh	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
Berceaux	Expression désignant une place en établissement collectif d'accueil du jeune enfant
CAF	Caisse d'allocations familiales (département)
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
Capacité théorique d'accueil	Elle correspond à l'ensemble des places offertes aux enfants de moins de 3 ans à un instant donné. Cet indicateur comptabilise des places d'accueil à un instant donné, et non des enfants gardés.
CCAS	Centre communal d'action sociale
CCIAS	Centre intercommunal d'action sociale
CD	Conseil Départemental
CEJ	Contrat Enfance Jeunesse
CIF	Crédit impôt famille (pour les familles, pour les dépenses de garde d'enfant à l'extérieur du domicile)
CIFAM	Crédit d'impôt Famille (pour les employeurs)
CMG	Complément libre choix du mode de garde, souvent raccourci en Complément Mode de Garde
CNAF	Caisse Nationale d'allocations familiales
COG	Convention d'Objectifs et de Gestion
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
EAJE	Établissement d'accueil du jeune enfant
EJE	Éducateurs de jeunes enfants
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
ERP	Sigle désignant la norme à respecter pour les Établissements Recevant du Public, à laquelle sont soumis les EAJE
FFEC	Fédération française des entreprises de crèches
FNAS	Fonds national d'action sociale
GAD	Garde à domicile
HCFEA	Haut Conseil de la famille de l'enfance et de l'âge
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
Inserm	L'Institut national de la santé et de la recherche médicale. Dans le contexte de la petite enfance, publie des statistiques concernant les enfants en situation de handicap
MAM	Maison d'assistantes maternelles
PAJE	Prestation d'accueil du jeune enfant
PIAJE	Plan d'investissement pour l'Accueil du Jeune Enfant
PPICC	Plan pluriannuel d'investissement pour la création de crèches
PMI	Service de Protection Maternelle et Infantile
PMR	Sigle désignant une norme technique relative à l'accessibilité des bâtiments aux Personnes à Mobilité Réduite
PrePare	Prestation partagée d'Education de l'Enfant
Préscolarisation	Aussi appelé enseignement préélémentaire, la préscolarisation fait partie des modes d'accueil formel.
PSU	Prestation de service unique
QPV	Quartier Prioritaire de la Ville
VAE	Validation des acquis d'expérience



## EY | Audit | Conseil | Fiscalité & Droit | Transactions

EY est un des leaders mondiaux de l'audit, du conseil, de la fiscalité et du droit, des transactions. Partout dans le monde, notre expertise et la qualité de nos services contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et les marchés financiers. Nous faisons grandir les talents afin qu'ensemble, ils accompagnent les organisations vers une croissance pérenne. C'est ainsi que nous jouons un rôle actif dans la construction d'un monde plus juste et plus équilibré pour nos équipes, nos clients et la société dans son ensemble.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun est une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Retrouvez plus d'informations sur notre organisation sur [www.ey.com](http://www.ey.com).

© 2019 Ernst & Young Advisory  
Tous droits réservés.  
Studio EY France - 1910SG387  
Crédits photo : shutterstock

Document imprimé conformément à l'engagement d'EY de réduire son empreinte sur l'environnement.

Cette publication a valeur d'information générale et ne saurait se substituer à un conseil professionnel en matière comptable, fiscale ou autre. Pour toute question spécifique, vous devez vous adresser à vos conseillers.

### *Contacts :*

#### **Elsa Hervy**

FFEC - Déléguée générale

[elsahervy@ff-entreprises-creches.com](mailto:elsahervy@ff-entreprises-creches.com)

06 38 54 49 73

#### **Jessica Chamba**

EY

